

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

Contribution à l'histoire de la société de statistique de Paris

Journal de la société statistique de Paris, tome 102 (1961), p. 81-188

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1961__102__81_0

© Société de statistique de Paris, 1961, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE PARIS

SOMMAIRE

I. — Les précurseurs	82
II. — La fondation	85
III. — Organisation de la Société : Statuts et Règlement Intérieur	90
IV. — Faits principaux de la vie de la Société.	99
V. — Manifestations extérieures	107
VI. — Faits divers	111
VII. — Les Présidents et les Membres du Bureau.	113
VIII. — Les Commissions	119
IX. — La Bibliothèque.	120
X. — Les effectifs — Professions et stabilité des membres	125
XI. — Les réunions — Assiduité des membres	132
XII. — Le Journal (Importance — Sujets traités).	139
XIII. — L'Annuaire.	146
XIV. — Dons et legs	147
XV. — Les prix décernés	149
XVI. — Les recettes : Cotisations	152
Abonnements	157
Subventions	159
Recettes diverses	161
XVII. — Les dépenses : Journal	164
Annuaire	169
Administration.	170
Dépenses diverses	172
XVIII. — Les comptes : Distribution par nature des recettes et des dépenses	175
Équilibre des comptes — Capital libre	177
Annexes I. Statuts adoptés le 5 juin 1860	181
II. Statuts adoptés le 4 mai 1872	182
III. Donation de la bibliothèque de la Société à la Faculté de Droit	183
IV. Admission de nouveaux membres. Effectif de la Société de 1860 à 1960	184
V. Distribution des membres en activité selon l'année d'admission	186
VI. Montant annuel des subventions	187
VII. Tarifs d'imprimerie appliqués au Journal de 1914 à 1960	188

En souvenir de mon prédécesseur et ami Alfred BARRIOL, qui projetait depuis longtemps un travail de ce genre et qui avait conservé avec soin la documentation utile.

I. LES PRÉCURSEURS

Au cours de la première moitié du XIX^e siècle, plusieurs tentatives furent faites en vue de créer à Paris ou en Province des Sociétés de Statistique. Ces entreprises eurent des fortunes diverses. La lecture des anciens numéros du Journal donne sur ce sujet des indications fort intéressantes que nous avons pu compléter sur certains points.

1. Une Société de Statistique fut fondée à Paris dans les premiers mois de 1803 à l'instigation de BALLOIS, créateur des *Annales de Statistique* et sous la protection de CAMBACÉRÈS (1). On en trouve la nouvelle dans le numéro 188 des *Journaux Officiels* de cette année. Sa première séance eut lieu le 16 pluviôse an XI. Voici la composition de son Bureau : Président MENTELLE, Membre de l'Institut, Professeur de géographie et d'histoire; Vice-Président Médecin en Chef DESGENETTES; Secrétaire perpétuel BALLOIS. Le but de la Société était de « fixer d'une manière positive les principes de la statistique et de réaliser l'idée, conçue par quelques bons esprits, de l'établissement d'une chaire spéciale pour l'enseignement de cette science dont chaque jour on apprécie davantage l'importance et l'utilité ». Ces beaux projets ne devaient pas se réaliser. BALLOIS étant mort prématurément vers la fin de 1803, et le gouvernement de Napoléon éprouvant de la méfiance à l'égard de la statistique et des initiatives prises en vue de la développer et de la vulgariser, il semble que la Société de Statistique ait disparu à partir de 1804.

2. Une Société de Statistique de Marseille fut fondée le 7 février 1827. La liste des membres fondateurs comprend 14 noms. Cette Société, autorisée par ordonnance du 2 août 1831, fut reconnue d'utilité publique par ordonnance du 22 mars 1832. Elle publia à partir de 1837 le « Répertoire de ses travaux » à raison de quatre livraisons par an. Nous avons consulté la collection incomplète qu'en possède la bibliothèque de notre Société. Chaque livraison est divisée en trois parties :

a) mémoires, observations, tableaux et généralement tout ce qui a paru digne d'être imprimé parmi les travaux essentiellement statistiques concernant Marseille et le département des Bouches-du-Rhône;

b) sous le titre *Tablettes statistiques*, des articles de statistique universelle originaux ou extraits d'autres ouvrages;

c) un extrait des procès-verbaux des séances.

La Société tenait des séances mensuelles. Son animateur paraissait être le Secrétaire perpétuel (1829 à 1863) Dr P. M. Roux, membre de l'Académie de Médecine.

Son essor fut brillant et rapide : en 1840 elle comprenait :

Un Président d'Honneur, S. A. R. le Duc d'Orléans,

19 membres honoraires,

42 membres actifs habitant Marseille,

149 membres correspondants.

(1) Fernand FAURE, *Notes sur Paris*, p. XLII.

Grâce à l'appui financier du Conseil général, du Conseil municipal et de la Chambre de Commerce, ses ressources lui permettaient alors d'ouvrir un Concours annuel dont les prix comprenaient une médaille d'or d'une valeur de 400 F, une médaille d'argent et quatre médailles de bronze.

En 1858, l'effectif s'était encore accru :

Un Président d'Honneur, le Prince de Joinville,

4 membres d'honneur (le Général commandant la division militaire, l'Évêque, le Préfet et le Maire de Marseille),

41 membres honoraires,

30 membres actifs,

232 membres correspondants.

La Société avait été organisée sur le modèle des Sociétés académiques et embrassait dans ses sections l'ensemble des connaissances humaines. Elle avait créé dans son sein vingt Commissions de 3 ou 4 membres chacune.

En 1862, profitant de la venue à Marseille de M. LÉCOYT, Secrétaire perpétuel de la Société de Statistique de Paris, la Société de Statistique de Marseille organisa un Banquet en son honneur, pour fêter la naissance de notre Société et lui souhaiter prospérité et longue vie.

L'activité de cette Société paraît s'être sensiblement réduite à partir de 1870 : bien que les séances soient toujours mensuelles, le volume du répertoire diminue d'épaisseur : au lieu de 600 pages par an, il se réduit, à partir de 1873, à 500 pages pour cinq ans.

En 1874, la Société compte :

Un Président d'Honneur,

4 membres d'honneur,

17 membres honoraires,

32 membres actifs

mais il n'est plus fait mention des membres correspondants.

En 1900, la Société n'a plus que 25 membres actifs. De 1900 à 1919, elle traverse une crise de recrutement et ne compte plus dans son sein que des historiens et des archéologues.

Après la première guerre mondiale, elle reprend ses travaux et en 1922 s'unit à la Société Archéologique de Provence et prend le nom de Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence.

Elle prend ainsi un nouvel essor et compte, en 1927, 250 membres. Au Répertoire des Travaux succède, à partir de 1921, la Revue *Provencia*, spécialisée dans l'étude du passé de la Provence. Depuis 1950, la Société de Statistique d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence a réalisé une union de fait avec l'Institut Historique de Provence en fondant la Fédération Historique de Provence qui publie *Provence Historique* revue commune aux deux Sociétés.

La qualification de Statistique n'a été maintenue dans le titre que par respect de la tradition. La statistique n'entre plus guère dans les préoccupations de ce vénérable Groupement.

3. César MOREAU, ancien Professeur du Duc de Bordeaux, ancien Vice-Consul de France à Londres, créa le 29 novembre 1829 à Paris la Société Française de Statistique Universelle (1).

(1) Discours du D^r CHERVIN, *Journal*, 1904, p. 44.

Lettre de A. BING BENARD, *Journal*, 1904, p. 124.

Grâce à l'activité de son fondateur et aux puissants parrainages qu'il avait su trouver, cette Société fut tout de suite extrêmement prospère : dès 1830, elle comptait 440 membres. Son effectif atteignit en 1836, 1 055 membres dont 347 résidant à Paris, 605 dans les départements et 103 à l'étranger. Le Roi avait accepté d'en être le protecteur. Ses bureaux étaient situés 2, place Vendôme. Elle publiait un Journal de la Société Française de Statistique universelle (mensuel) dans lequel on trouve une masse de documents et d'études de fort inégale valeur. Les Assemblées générales avaient lieu à l'Hôtel de Ville et on y distribuait de nombreux prix destinés à encourager les études spéciales.

Des dissensions intestines et la démission en 1843 de César MOREAU ébranlèrent la Société. La Révolution de 1848 entraînant la démission de nombreux membres attachés à la Cour ou aux administrations publiques et la faillite de son Banquier, lui portèrent des coups mortels. Elle fut pratiquement absorbée par l'Académie Nationale Agricole, Manufacturière et Commerciale, autre fondation de César MOREAU, association qui disparut à son tour vers 1900.

4. Le Baron COQUEBERT DE MONTBRET et Sébastien BOTTIN fondèrent en janvier 1830 une Société libre de Statistique. Elle comptait dans son Bureau CHAPTAL et Ch. DUPIN. Quelques mois plus tard, elle demandait à fusionner avec la Société de César MOREAU.

L'accord n'ayant pu se faire, elle disparut sans avoir rien produit.

5. La Société de Statistique, des Sciences Naturelles et des Arts Industriels du département de l'Isère fut fondée en août 1838.

Plusieurs de ses fondateurs ont été les auteurs de la Statistique Générale du département de l'Isère publiée de 1844 à 1846.

Nous savons que vers 1900 elle comptait une centaine de membres et tenait des séances mensuelles qui réunissaient en moyenne une dizaine d'assistants.

En 1922, elle changea son nom en Société Scientifique de l'Isère. Elle compte aujourd'hui 230 membres, tient des réunions régulières et publie un bulletin trimestriel qui n'a subi aucune interruption depuis 1838 et que notre bibliothèque reçoit régulièrement.

Il est probable que notre énumération n'est pas complète et que d'autres Sociétés régionales de Statistique ont existé : nous croyons savoir notamment que Valence a eu une Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.

* * *

Hors de France, une récente publication par l'Institut International de Statistique de la liste des Sociétés de Statistique existant dans le monde, nous apprend que six d'entre elles sont plus que centenaires. Ce sont, par ordre d'ancienneté :

GESELLSCHAFT FÜR GEOGRAPHIE UND STATISTIK 1826, Francfort, 400 membres;
 MANCHESTER STATISTICAL SOCIETY 1833, 322 membres;
 SOCIEDAD MEXICANA DE GEOGRAFIA Y ESTADISTICA 1833, Mexico, 787 membres;
 ROYAL STATISTICAL SOCIETY 1834, Londres, 2 800 membres;
 AMERICAN STATISTICAL ASSOCIATION 1839, New-York, 6 400 membres;
 STATISTICAL AND SOCIAL INQUIRY SOCIETY OF IRELAND 1847, Dublin, 351 membres.

Nous avons avec la plupart d'entre elles des relations fort anciennes accompagnées d'échanges de nos publications respectives.

II. LA FONDATION

Sur les origines de la SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS, nous ne pouvons mieux faire que reproduire de larges extraits de l'article rédigé à l'occasion du 25^e anniversaire de la Société et publié en 1894 dans le Journal par A. DE MALARCE, l'un des rares survivants à cette époque parmi les fondateurs de la Société :

La SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS a une origine très particulière; il peut être intéressant de le signaler avec quelque détail dans cet exposé historique où je vais essayer de résumer l'œuvre de cette compagnie savante, pendant ses vingt-cinq premières années, jusqu'à la date de son jubilé en 1885.

Si en 1885 on avait fait l'appel des 164 statisticiens (1) qui furent invités à la première séance de la Société de Statistique de Paris le 5 juin 1860 combien peu eussent répondu : Présent ! Combien peu, moins encore, répondraient aujourd'hui !

Et du petit groupe de sept personnes qui, dans le mois de février 1860, préparèrent la fondation de la Société (dûment autorisée ensuite par arrêté du 14 mai 1860), combien en restait-il en 1885 ? Un seul, dernier témoin des premiers jours ; un seul qui, grâce à des circonstances exceptionnelles, préparé très jeune aux sciences d'État par l'École Nationale d'Administration de 1848 (fondée par Hippolyte CARNOT), avait acquis de bonne heure le goût de ces études sévères et se trouva ainsi, en 1860, dans l'amitié bienveillante de ces maîtres illustres en sciences d'État, de ces maîtres que l'on nommait Michel CHEVALIER, VILLERME, LAVERGNE, WOLOSOWSKI, Hippolyte PASSY, et que j'eus ainsi la bonne fortune de connaître et d'apprécier mieux encore par leurs ouvrages :

Michel CHEVALIER, cet esprit lumineux, ce savant heureux, qui a eu le génie et le rare bonheur de faire inscrire dans les lois des peuples civilisés une liberté de plus, la liberté des échanges ;

VILLERME, le statisticien correct, qui rêvait de faire de l'économie politique, par la statistique, une sorte de science exacte, aussi exacte au moins que le permet la nature des hommes et des choses, et qui prêchait d'exemple pour réaliser son rêve ;

LAVERGNE, l'agronome de précision, qui a tant contribué à répandre en France ce qu'il avait apprécié chez quelques peuples étrangers, l'agriculture méthodique, rationnelle, calculée, telle que la professent ou la propagent si excellemment aujourd'hui, par exemple, les George VILLE, les TISSERAND.

WOLOSOWSKI, intelligence fine et souple, l'avocat statisticien qui plaidait si habilement par les chiffres les causes qu'il avait adoptées, monnaies, banques, douanes, et qui eut la chance entre temps de doter la France, son pays d'adoption, d'une grande institution nouvelle, le Crédit Foncier ;

Hippolyte PASSY, ce vétéran des affaires publiques et des sciences d'État, qui pendant les trente années de sa retraite volontaire fut honoré et consulté comme un sage par les Hommes d'État et de Science de tous les pays, et qui se montra un guide et une force pour plusieurs Sociétés savantes, telles que la Société de Statistique et la Société Française et le Congrès universel des institutions de prévoyance : caractère prudent et ferme, droit et sûr, un caractère en un mot ; désintéressé de tout pour lui-même et se donnant aux autres tout entier, pour le progrès de la science, pour le bien de son pays, de tous pays, de la civilisation. Dès les premiers mois de 1860, M. Hippolyte PASSY prêta à l'organisation de la Société de Statistique son aide dévouée, mais d'abord discrète ; il craignait sans doute de paraître s'associer aux auteurs de ce traité de commerce du 23 janvier 1860 dont il approuvait le fond, mais dont il désapprouvait la forme extraparlémentaire. Quand il nous revint, un peu plus tard, en décembre 1861, pour siéger dans la Société de Statistique constituée, il fut élu à une cinquième Vice-Présidence, créée exprès pour lui ; en 1868, il remplaça M. Michel CHEVALIER comme Président ; il obtint en 1869 la reconnaissance d'utilité publique ; et pendant la crise que traversa la Société de 1870 à 1872, il maintint, par l'autorité de son patronage, la Société qui lui dut ainsi d'être sauvée pour renaître après la crise.

(1) La liste annexée au procès-verbal de la première séance comporte 157 noms : 164 est le nombre des membres au 31 décembre 1860.

Lorsque le Gouvernement français eut conclu avec le Gouvernement anglais le traité de commerce du 23 janvier 1860, qui allait bientôt, par d'autres traités de même nature, faire faire le tour du monde civilisé à la liberté des échanges, les promoteurs de ce nouveau principe se demandèrent si l'œuvre serait réellement bonne, si l'expérience confirmerait leurs prévisions. Deux hommes surtout étaient tourmentés par cette préoccupation qui intéressait à la fois l'homme de science, l'homme d'État et le patriote. Le savant Michel CHEVALIER se disait bien que la liberté est toujours excellente en soi, que le commerce doit être libre comme l'industrie, comme le travail, comme la propriété, comme la personne, ces affranchis de 1790; mais si, à l'épreuve, le principe de la liberté du commerce allait être affecté par les accidents ou les résistances qui feraient illusion sur les résultats! Le grand principe de la science économique ne serait-il pas compromis devant l'opinion populaire, aux yeux des gens qui ne jugent que par les résultats immédiats?

A côté de l'homme de science, de Michel CHEVALIER, le Ministre du commerce qui avait assumé la responsabilité politique de cet acte craignait pour la popularité nationale et le prestige à l'étranger de son gouvernement, qu'il voulait au contraire fortifier par ce grand acte.

Dans ces circonstances, il fallait surveiller avec soin les mouvements de la richesse publique en France, en Angleterre et dans les autres pays de nos relations; il fallait suivre de près les transformations nécessaires de nos outillages industriels, les productions de toute nature, les variations des denrées, des changes et de toutes les valeurs sur les marchés intérieurs et extérieurs; l'extension des moyens de communication et de transport; les consommations, les épargnes; c'est-à-dire faire constamment des sondages, des mesurages, et voir à toute heure comment allait le monde sous le régime nouveau. A ce régime nouveau, il fallait des statisticiens pour le guider, le contrôler, le conseiller.

Il fallait une organisation de statisticiens pour recueillir les faits sociaux, et de statisticiens pour commenter les faits recueillis : et afin de ne pas s'exposer au reproche de faire de la statistique de complaisance, il parut convenable et nécessaire de réunir des statisticiens libres, qui seraient cru sur leur parole désintéressée.

Telle fut l'idée mère de la Société de Statistique de Paris en février 1860, aussitôt après la conclusion du traité de commerce du 23 janvier 1860.

Par les soins de M. Michel CHEVALIER, une réunion intime eut lieu dans un des salons de la Direction générale des Caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, chez le Directeur général, M. GUILLEMOT, un des hommes qui ont exercé la plus grande influence sur les finances d'État et les actes économiques de 1848 à 1870, mais d'une manière discrète, presque voilée (influence qui, soit dit en passant, lui valut des haines féroces et parfois peu loyales de la part de certains ministres de cette époque). Mais M. GUILLEMOT s'accordait, en matière financière et économique, avec le ministre du Commerce, M. ROUHER, dont il était d'ailleurs le compatriote, étant enfant de l'Auvergne, de la forte race gauloise.

Dans cette réunion, où se trouvaient les personnes que j'ai citées, on examina la situation des choses au double point de vue du recensement des faits et du commentaire des faits.

Élevant et élargissant l'idée première pour ne pas motiver sur un besoin accidentel la fondation d'une grande institution comme une Société de Statistique, qui pouvait devenir un organe des sciences d'État en France, on décida de formuler un exposé des motifs qui s'inspirerait des plus dignes considérations que pouvaient invoquer les promoteurs; et comme j'étais le plus jeune du comité et de beaucoup (j'avais à peine 32 ans), je fus chargé de rédiger cet exposé des motifs, qui devait servir de thème pour ce qui serait publié à ce sujet dans la presse française et étrangère et dans les administrations. Mon travail, dûment approuvé, fut communiqué au Ministre du commerce (1).

Ce mémoire fut marqué par le Ministre de quelques notes, une entre autres qui disait : en parler à M. LEGOYT.

Il y avait alors au ministère du Commerce un Chef de Service qui depuis huit ans avait succédé à M. MOREAU de JONNES; ce Directeur de la Statistique Générale de France (à ne parler ici que du Statisticien) était doué d'une rare intelligence; rude travailleur, initié à tous les organismes de l'administration publique de la France et des principaux États étrangers, ardent à ces recherches de la statistique, dont vous savez le vif et profond attrait, M. LEGOYT rendait à son ministère des services de plus en plus appréciés; il promettait à la France un administrateur statisticien de pre-

(1) Ce document a été partiellement reproduit dans le *Journal* de février 1894, pp. 71 à 74.

mier ordre, tel que nous voyons aujourd'hui en Italie, par exemple, M. Louis BODIO, dont les hommes d'État et de science du monde entier connaissent l'œuvre méthodique, lumineuse et loyale.

M. LÉGOYT, après avoir conféré de nos projets avec son Ministre, accueillit avec empressement l'idée d'une société savante qui appuierait ses travaux, faciliterait ses enquêtes et le défendrait ainsi contre les plaintes des préfets; car plusieurs de ces fonctionnaires, interprètes de leurs bureaux et de leurs municipalités s'étaient plaints à l'Empereur même, que le bureau de la Statistique Générale de France les fatiguait de questionnaires insupportables.

M. LÉGOYT s'offrit pour provoquer les adhésions au projet; et les 164 premiers appelés purent se réunir dans une première séance, le 5 juin 1860, à l'Hôtel de Ville de Paris, dans la salle dite « de la Caisse d'Épargne ». Vingt-cinq années après, le 5 juin 1885, le nombre des membres était de 515, dont 58 Français résidant en province et 85 étrangers.

Les premiers membres furent, pour une bonne part, des magistrats, des médecins, des secrétaires ou attachés d'ambassades et de légations, et quelques Juges de Paix de Paris et des départements, mais trop peu de fonctionnaires des administrations françaises.

*
* *

Nous voudrions maintenant évoquer les grands noms de la Société de Statistique de Paris, mais ceci nous conduirait trop loin.

Des notices nécrologiques détaillées ont retracé dans le Journal la carrière de tous nos anciens Présidents : en outre A. ROULLIET a fait paraître en 1885 un important article (1) sur les sept anciens Présidents de la Société déjà décédés; dans l'allocution prononcée à l'occasion du 50^e anniversaire de son admission (2), HARBULOT traça avec beaucoup d'esprit et d'humour le portrait de plusieurs présidents célèbres, E. CHEYSSON, A. DE FOVILLE, L. SAY et du secrétaire général V. TURQUAN.

Un peu plus tard, dans son discours de janvier 1942, le président LEPRINCE-RINGUET a évoqué les figures de nos anciens Présidents issus du Corps des Mines, M. CHEVALIER, O. KELLER, A. FONTAINE et M. BELLOM. Nous en extrayons ces lignes consacrées à notre fondateur et premier Président :

Avec Michel CHEVALIER nous assistons à la naissance de la Société de Statistique de Paris. Il en fut l'un des 157 membres fondateurs et son premier Président de 1860 à 1868; il fixa ses premiers statuts et la forme de son Journal qui n'a guère varié depuis lors, donnant dès le début une large place, d'une part aux études de fond, d'autre part à la diffusion des documents statistiques concernant la France et l'étranger. Michel CHEVALIER était alors à l'apogée d'une carrière singulièrement heurtée : Ingénieur des Mines, il renonçait en 1830 à sa situation pour suivre les Saint-Simoniens et diriger le Globe; après la dislocation de cette secte, il réintégra le Corps des Mines et était envoyé en mission aux États-Unis, dont, en novateur enthousiaste, il admirait l'entrain prodigieux et l'absence de traditions; dans ses lettres sur l'Amérique du Nord, il disait son fait à notre bourgeoisie oisive et égoïste, ce qui ne l'empêcha pas d'être nommé Conseiller d'État et professeur au Collège de France. En 1848, ses idées s'étaient assez modifiées pour lui faire combattre les doctrines socialistes de Louis BLANC et il était révoqué. L'Empire lui rendit sa chaire et son titre d'ingénieur en chef en 1851, en même temps que l'Académie des Sciences morales lui ouvrait ses portes. Et pour finir, devenu libre-échangiste convaincu, il parvenait à faire signer par l'Empereur les traités de commerce de 1860, qui nous placent bien loin du régime des vingt-cinq dernières années.

Michel CHEVALIER tenait la statistique en haute estime, peut-être avec un peu d'illusions : « Connais-toi toi-même », s'écriait-il dans son discours d'installation à la présidence de notre Société. « Pour un peuple ou pour une société, la Statistique offre le moyen, le seul qu'il y ait, d'analyser sa position, de se rendre un compte exact de ses éléments de prospérité et de richesse, de savoir l'étendue des progrès qu'on a accomplis ou de mesurer sa décadence... Une Statistique bien faite est comme un témoin impassible, au-dessus de toute intimidation comme de toute séduction. »

(1) *Journal*, 1885, pp. 291 à 303.

(2) *Journal*, 1939, p. 275.

Nous ne pouvons terminer ce chapitre sans évoquer le rôle d'Émile LEVASSEUR, dont les activités furent liées pendant près de 50 ans à celles de notre Société. Citons à ce propos des extraits du discours prononcé en janvier 1919 par le Président MEURIOT (1) :

Bien que certains documents classent LEVASSEUR parmi nos fondateurs, nous devons reconnaître qu'il n'appartient pas tout à fait à la période « héroïque » de notre Société. Il ne fit pas partie de cette phalange d'économistes et de statisticiens (je dirais plus justement économistes, car alors on n'osait pas s'avouer statisticien) qui, recrutés par VILLERME, LEGOYT, Michel CHEVALIER, se réunirent à l'Hôtel de Ville le 5 juin 1860 et y fondèrent la Société de Statistique de Paris. C'est aussi par une légère erreur que nos annuaires ont fait figurer LEVASSEUR parmi la promotion de 1863. En réalité son élection est du 2 décembre 1862. LEVASSEUR était alors Professeur d'histoire au lycée Napoléon (aujourd'hui Henri IV) que venait de quitter Victor DURUY et où, à côté de lui, professait encore l'ami de toute sa vie Octave GRÉARD. Alors, les nouveaux membres étaient présentés par le seul Président qui mettait aux voix leur candidature; il n'y avait donc pas de patronage, mais il est permis de penser que LEVASSEUR vint à notre Société sous les auspices du savant économiste WOŁOWSKI, un de nos vice-présidents en 1862, qui nous présida lui-même en 1874 et dans la famille duquel LEVASSEUR était entré par son mariage.

De 1862 date de sa promotion, à 1911, date de sa mort, LEVASSEUR nous a appartenu; il s'en est donc fallu de fort peu que nous eussions la joie de fêter ses noces d'or avec notre Société. Dans cet espace de près d'un demi-siècle, LEVASSEUR a toujours été des plus assidus à nos séances et cela malgré des occupations qui croissaient avec les années et les hommes : conférences, cours, commissions, présidences, congrès de tous noms et de tous pays qui se disputaient ses instants. Vous l'avez presque tous vu ici même, aussi prodigue de ses communications qu'attentif à celles de ses confrères, prenant toujours une part active, parfois vive dans les discussions, soutenant avec chaleur ses idées, toujours prêt à reconnaître la vérité chez les autres avec la même sincérité qu'il la recherchait lui-même.

Quelle collaboration LEVASSEUR a apportée à notre Société, il ne m'est pas possible de l'exposer entièrement. Les études qu'il nous fit l'honneur de présenter ici ont été marquées de ce côté original qu'il signalait lui-même dans les paroles que j'ai citées tout à l'heure. La statistique a été le lien qui unissait les travaux de nature fort diverse que nous lui devons et dont la variété même prouve l'étendue et la fécondité de son esprit.

Grâce à LEVASSEUR, la statistique, c'est-à-dire l'étude détaillée de la force productrice des États, pénétra enfin la géographie. C'est dans cet esprit que, sous les auspices de DURUY, il avait rédigé les programmes de l'enseignement spécial créé en 1865 après les avoir expérimentés à l'École Turgot, alors dirigée par un pédagogue éminent, MARGUERIN. Comme DURUY, LEVASSEUR ne dédaigne point de composer des « petits livres » qui vulgarisaient dans les classes primaires ou secondaires les données statistiques. Ils n'étaient que le très succinct résumé d'études qu'il présentait à notre Société sous forme de communications et de notes et celles-ci furent la base du plus important travail géographique de LEVASSEUR : *La France et ses colonies*, paru en 1895. Cet ouvrage si riche de détails statistiques sur la géographie économique et administrative n'eut pas, il est vrai, le succès qu'il méritait; ce ne fut pas sans causer à LEVASSEUR quelque peine dont il nous fit un jour le très discret aveu.

En matière sociale, c'est aussi chez nous que LEVASSEUR jeta les fondements de son travail considérable sur l'enseignement primaire en France, prélude de la vaste enquête qu'il entreprit au dehors. Il le commença dès 1875 ici même et le poursuivit par des études périodiques pendant toute sa vie, suivant l'enseignement primaire dans toutes ses transformations, et réalisant le plus vaste travail de statistique pédagogique qui ait été effectué en France.

Hors de France, l'Amérique fut à notre Société l'objet de fréquentes études de la part de LEVASSEUR, soit qu'il étudiât les phénomènes démographiques au moyen des différents censuses, soit qu'il nous communiquât les observations à lui suggérées par les deux voyages qu'il entreprit aux États-Unis en 1876 et 1893. Ces relations ont formé la substance des solides études que vous connaissez sur l'agriculture aux États-Unis et sur l'ouvrier américain.

Dans le domaine de l'économie politique, nous aurions été trop gâtés si LEVASSEUR nous eût donné tous ses travaux; qu'aurait dit la Société d'Économie politique dont il était un des Pré-

-(1) *Journal*, 1919, p. 45.

sidents? Sans lui faire tort cependant, LEVASSEUR nous réserva plusieurs études plus spécialement économiques, mais présentées ici au point de vue statistique; telles furent ses communications sur les salaires, le commerce mondial, le prix des denrées. Ces travaux ont été les assises de l'œuvre magistrale de LEVASSEUR : *Les Classes ouvrières en France*, édition nouvelle d'un travail publié quarante ans auparavant, mais singulièrement agrandi et cela, grâce aux données statistiques.

Comme LEVASSEUR mettait la statistique au service de la démographie, c'était lui qui prenait la charge de nous présenter périodiquement les résultats de nos recensements. C'était toujours pour lui un sujet de comparaisons intéressantes et que vous attendiez avec le même intérêt que vous attendez chaque année dans un autre ordre d'études, les travaux de notre savant confrère, Alfred NEYMARCK. C'est également à une comparaison du passé et du présent que se rattache la dernière œuvre démographique de LEVASSEUR : *Les pertes des guerres depuis deux siècles*. Ici le maître voyait avec effroi s'accumuler, avec les guerres modernes, le chiffre lamentable des morts. Quelle serait son horreur aujourd'hui s'il lui fallait dénombrer non des milliers de morts, mais plutôt des milliers d'ossuaires qui jalonnent nos frontières désolées?

La Société de Statistique a donc été associée à toute l'œuvre scientifique de LEVASSEUR; et c'est enfin parmi nous qu'il a jeté les bases du travail de longue haleine qui devait résumer et couronner toute son œuvre démographique : *La population française*, ouvrage qui n'a d'égal nulle part et dont on peut dire comme de l'Esprit des lois, qu'il est, lui aussi, *proles sine matre creata*.

Les grands services rendus par LEVASSEUR à notre Société devaient le conduire à la présidence que, par une exception unique, il occupa deux fois. Sa première présidence est de 1877; il succédait à un savant qui, comme lui, était aussi économiste et historien, Léonce de LAVERGNE.

Que la présidence de notre maître eût été féconde, vous trouverez cela tout naturel; nous en avons le témoignage dans les propres paroles du successeur de LEVASSEUR. C'était l'actif D^r LUNIER qui fut, avec BERTILLON père, le principal rédacteur des statuts qui nous régissent encore.

La Société de Statistique disait, en 1878, le Président LUNIER, vote des remerciements à M. Émile LEVASSEUR pour l'impulsion qu'il a donnée à ses travaux.

Parmi ces travaux se trouvait principalement la préparation à l'Exposition de 1878, continués par une commission où, à côté de Clément JUGLAR et de LAFABRÈGUE, nous sommes encore heureux de signaler, au milieu de nous, notre ancien président, le D^r CHERVIN.

En 1900, malgré nos statuts qui interdisent la rééligibilité des présidents, LEVASSEUR reçut une deuxième présidence. Pourquoi cette infraction à la loi commune? Le président de 1899, M. le Professeur Fernand FAURE va vous en donner la raison. Nous avons tous pensé, disait notre savant collègue, que nul ne pouvait mieux que M. LEVASSEUR, grâce à l'autorité que lui donnent ses nombreux travaux de statistique et la notoriété dont il jouit près des statisticiens du monde entier, représenter notre Société, soit dans sa participation à l'Exposition Universelle, soit dans les réceptions qu'elle se proposait d'organiser.

Je n'ai pas besoin de vous dire — beaucoup d'entre vous l'ont vu à l'œuvre — comment LEVASSEUR s'acquitta de ses fonctions; ni son âge déjà avancé, ni ses multiples travaux que l'Exposition multipliait encore, ne l'empêchèrent de nous donner une grande, utile et aimable partie de son temps. Il est donc juste de lui attribuer, pour une bonne part, l'honneur de la haute récompense que notre Société se vit attribuer à l'Exposition de 1900.

Par les services qu'il nous rendait, par l'honneur que nous valait son nom, LEVASSEUR était désigné avant tout autre pour personnifier notre Société et la représenter au dehors. Qu'il fût à la Société d'Économie politique, à la Société aujourd'hui Académie d'Agriculture, au Conseil Supérieur de Statistique, même à l'Institut, en un mot, partout, LEVASSEUR s'il ne nous représentait pas officiellement, était bien le plus éminent représentant de la statistique et par conséquent l'âme reconnue comme telle de notre Société. Mais parmi toutes ces compagnies, il en est une où LEVASSEUR a été particulièrement nôtre, c'est l'Institut International de Statistique.

III. ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Au cours de la séance d'installation (5 juin 1860) fut discuté le texte des Statuts préparés par le fondateur de la Société, M. LEGOYT. Nous ne possédons pas ce texte, mais seulement celui qui fut finalement adopté. La discussion nous fournit des indications fort intéressantes.

ART. 1. — Un membre ayant fait observer que le titre proposé de SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS pourrait induire à penser que la Société ne doit s'occuper que de la statistique de cette ville, divers amendements sont proposés, successivement examinés et rejetés.

ART. 2 du projet : il proposait de diviser la Société en huit sections distinctes. Il est renvoyé à la discussion du Règlement Intérieur.

ART. 3. — La Société manifeste son intention de créer, lorsque sa situation financière le lui permettra, une chaire de statistique comparée. Adopté sans discussion.

ART. 5. — Propose d'interdire toute lecture dont le manuscrit n'aura pas été préalablement communiqué au Bureau 15 jours à l'avance et confère à celui-ci le droit de s'opposer à cette lecture. Vive discussion : le premier paragraphe est maintenu, mais le droit conféré au Bureau de s'opposer à la lecture est supprimé.

ART. 7. — L'auteur d'une communication conserve la propriété de son manuscrit, mais la lecture qu'il en aura faite donne à la Société le droit de l'insérer en tout ou partie dans son Journal.

ART. 9. — Le texte proposé prévoit que tout membre en retard pendant une année d'acquitter sa contribution *sera de droit* considéré comme démissionnaire. Le texte adopté indique seulement qu'il *pourra* être considéré comme tel par une décision du Bureau.

ART. 10 — Indique que les noms des 200 premiers membres devront être inscrits sur un tableau d'honneur dans la salle des séances : renvoyé au Règlement Intérieur.

ART. 11. — La disposition relative à la création d'un Secrétaire perpétuel donne lieu à une discussion prolongée : elle est finalement adoptée par 18 voix pour et 11 contre. D'autre part, une disposition additionnelle institue un Trésorier.

ART. 13 du projet : Fixe les mesures à prendre vis-à-vis d'un membre qui par sa conduite, au sein ou en dehors de la Société, aurait mérité de cesser d'en faire partie : rejeté sans discussion.

ART. 13. — Est modifié en ce sens que l'administration et la direction du Journal, au lieu d'être remises au Secrétaire perpétuel, sont confiées collectivement au Bureau.

ART. 15.

a) Le premier paragraphe ainsi conçu « La Société se réunit de plein droit et sans convocation préalable le premier mardi de chaque mois » est remplacé par « La Société se réunit une fois par mois ».

b) Le nombre des membres sur la demande desquels une réunion extraordinaire peut avoir lieu est réduit de 20 à 10.

c) Les mots « La Société tient le jour anniversaire de sa fondation une séance publique » sont remplacés par « La Société tient tous les ans une séance publique ».

ART. 20 du projet : donnant aux membres de la Société habitant la province le droit de voter par procuration est supprimé.

ART. 21 du projet : accordant un jeton de présence aux membres lorsque les ressources de la Société l'auraient permis est supprimé.

Le texte des statuts finalement adoptés figure en annexe I.

L'examen du Règlement Intérieur a été ajourné à plusieurs reprises : il n'entrera finalement en vigueur qu'en juillet 1873.

*
* *

Par la suite, les faits essentiels ont été les suivants :

Mai 1868 — Une demande de révision des Statuts présentée par le D^r LUNIER, BERTILLON et six autres membres et tendant notamment à limiter la durée des mandats des membres du Bureau est rejetée par 21 voix contre 6.

1869 — La Société est reconnue d'utilité publique par Décret impérial du 19 juin 1869.

1872 — Crise intérieure — Réunion extraordinaire le 18 mars 1872 sous la présidence de H. PASSY à l'effet d'examiner la question de savoir s'il y a lieu de charger une commission de rechercher les modifications qu'il pourrait être utile d'introduire dans l'organisation de la Société.

Le D^r LUNIER soutient qu'il y a lieu, pour donner plus de mouvement et de vie à la Société, de la réorganiser sur des bases nouvelles. D'après l'orateur, la Société est manifestement en voie de décadence; les démissions se succèdent rapidement, beaucoup d'autres se préparent; enfin le nombre des membres présents aux réunions mensuelles diminue sensiblement.

La cause principale de ce déclin visible de la Société lui paraît être surtout dans ce fait que le choix des sociétaires se porte toujours, et en quelque sorte invariablement, sur les mêmes personnes comme membres du bureau. Sans doute ces personnes ont une grande et légitime notoriété scientifique, mais leur réélection constante est une cause de découragement pour d'autres membres très méritants aussi de la Société. D'un autre côté, à l'exception de l'honorable Président qui remplit ses fonctions avec la plus louable exactitude, les membres du bureau n'assistent que rarement aux réunions; plusieurs n'y viennent même jamais.

Il conviendrait donc d'examiner s'il n'est pas nécessaire de modifier les statuts de la Société de telle sorte que les membres d'un bureau ne puissent être réélus pendant un certain temps.

On donnerait ainsi satisfaction à ce mouvement d'opinion qui, dans les sociétés savantes comme dans les sociétés politiques, se refuse à voir se perpétuer le pouvoir entre les mêmes mains et veut que chacun, dans la mesure des titres qu'il s'est faits à l'estime de ses collègues, y arrive à son tour.

Le D^r BERTILLON appuie la proposition du D^r LUNIER. Particulièrement en ce qui concerne M. le Secrétaire perpétuel, BERTILLON estime qu'il est temps que la Société reprenne, vis-à-vis de lui, la plénitude de son indépendance.

LEGOYT conteste le fait de la décadence de la Société. Depuis la fin de la guerre,

il n'a été adressé à la Société qu'une seule et unique démission, et c'est celle d'un membre fondateur qui, assez gravement malade depuis plusieurs années, n'assistait jamais aux séances. Cette démission, très regrettable sans doute, a été compensée par trois nouvelles nominations.

La Société a prospéré lentement mais sûrement et, en définitive, la preuve de cette prospérité relative est dans ce fait qu'elle avait réalisé, avant la guerre, une économie de 9 000 F.

Sans doute, comme le plus grand nombre des associations littéraires, artistiques ou savantes, elle subit en ce moment une crise dont il n'est pas encore possible de mesurer la portée; mais on peut être assuré qu'elle en sortira dès que la gestion immédiate de ses intérêts matériels aura été remise entre des mains plus dévouées.

Si l'essor de la Société n'a pas été plus rapide, il faut, suivant l'orateur, en chercher avant tout la cause dans la spécialité de ses travaux, spécialité telle qu'un très petit nombre seulement de personnes peuvent ou veulent s'y consacrer. Il est fort difficile, en effet, en France, de se procurer, non pas seulement les publications officielles de l'étranger, mais même celles de notre pays. Il en est autrement en Angleterre, où le Gouvernement publie des éditions à très bon marché de ses statistiques les plus importantes. Les études de cet ordre exigent en outre, pour être faites utilement, des notions économiques, administratives, historiques même assez étendues. Enfin, il faut pouvoir soumettre au calcul, et souvent à des calculs minutieux, des données numériques considérables, travail qui rebute même les esprits les plus favorablement disposés.

C'est ce qui explique l'impopularité relative de la statistique, bien que l'on soit de plus en plus disposé à en reconnaître l'utilité, la nécessité même.

Il faut ajouter que la Société de Statistique n'a jamais fait de publicité; pas un journal, pas une revue n'a rendu compte de ses travaux; elle n'a fait d'annonces, de réclame nulle part. Elle n'est donc connue que de ses membres et des abonnés de son recueil, abonnés dont le plus grand nombre se trouve, ou du moins se trouvait, avant la guerre, à l'étranger.

Il est même extraordinaire que, malgré cette absence complète de publicité, elle ait pu réunir, surtout en province, un nombre important d'associés.

La Société souffre particulièrement en outre d'un fait regrettable et presque inexplicable, c'est l'exclusion de la statistique de notre enseignement public, tandis qu'en Allemagne, en Italie, en Russie, toute université a sa chaire de cette science. Aussi qu'arrive-t-il, c'est que, tandis qu'un recueil de la même nature que le nôtre, le Journal du Bureau de Statistique de Prusse, par exemple, a pu trouver, en Allemagne seulement, près de 2 000 abonnés, le recueil de la Société de Statistique de Paris, dont personne, tant en France qu'à l'étranger, ne conteste l'utilité n'a qu'une publicité des plus restreintes.

Quant au fait d'un nombre, de tout temps très faible, et peut-être aujourd'hui encore plus faible que par le passé, des membres qui assistent aux séances, il s'explique peut-être par le choix du jour et de l'heure de ces séances, qui peuvent ne pas se concilier avec les convenances de la majorité. D'un autre côté, si les membres de la Société montrent si peu d'empressement à venir entendre la lecture des mémoires qui lui sont présentés et à assister aux débats qu'ils provoquent, c'est qu'ils savent que le Journal leur donnera, avec le texte de ces mémoires, l'analyse étendue des discussions dont ils auront été l'objet.

Le Dr LUNIER se plaint d'une sorte d'immobilisation entre les mêmes mains de la représentation de la Société. Le remède est facile, et peut être appliqué par les membres du bureau eux-mêmes, qui n'hésiteront pas, si un véritable mouvement d'opinion se faisait sentir dans ce sens au sein de la Société, à décliner toute candidature aux prochaines élections.

Le D^r LUNIER estime qu'un fait est incontestable, c'est au moins l'état d'atonie, pour ne rien dire de plus, de la Société. En présence de cet état, faut-il s'abstenir, faut-il assister paisiblement et en fataliste à son dépérissement graduel? Faut-il ne tenter aucun effort pour lui infuser plus de mouvement et de vie? N'est-il pas permis de rechercher si certaines combinaisons qui ont fait le succès d'autres sociétés ne pourraient pas être heureusement appliquées à la Société de Statistique? Il demande donc qu'une commission soit chargée d'examiner si, oui ou non, il y a, selon l'expression consacrée, quelque chose à faire. Si cette commission est favorable au maintien du statu quo et si l'assemblée partage son avis, rien de mieux; l'orateur s'inclinera, sauf à aviser en ce qui le concerne personnellement. Mais si la commission est d'un avis contraire, et si l'assemblée pense comme elle, eh bien! il y aura lieu d'étudier les propositions de la commission et de voir ce qu'elles ont d'applicable, d'en mesurer la portée et de prendre des décisions en conséquence.

La commission aura d'ailleurs d'autres questions à étudier. Il sera nécessaire, par exemple, qu'elle recherche s'il ne serait pas utile de modifier les jours et heures de la réunion mensuelle; s'il ne conviendrait pas de changer le titre de la Société, titre qui a donné lieu à des observations critiques, en ce sens qu'il a permis de croire que la statistique de la ville de Paris est l'unique objet de ses travaux.

LEGOYT déclare ne pouvoir s'associer à une proposition qui implique forcément un blâme sur le passé, une condamnation des précédents de la Société et qui, si elle devait conduire à une réorganisation dans le sens d'une limitation du droit des sociétaires d'appeler au bureau les hommes qui leur sont le plus sympathiques, aurait plus d'inconvénients que d'avantages.

M. le Président appuie la proposition du D^r LUNIER. Il estime que cette proposition n'implique pas un blâme pour le passé, mais seulement la convenance de rechercher si une situation qui, il faut le reconnaître, n'est pas absolument bonne, ne peut être améliorée par des changements dans la constitution de la Société. En principe, toute constitution peut et même doit être modifiée, conformément aux besoins nouveaux, ou même aux simples courants d'opinions qui, à tort ou à raison, se produisent au sein de la société qu'elle régit.

L'assemblée, consultée, décide à la majorité de neuf voix contre six qu'une commission de réorganisation sera formée et elle appelle à en faire partie MM. PASSY, Président; LEGOYT, Secrétaire perpétuel; BERTRAND, vice-Président; LUNIER et KASTNER.

A la séance suivante, 6 avril 1872, le D^r LUNIER fait connaître le résultat du travail de la commission chargée d'indiquer les améliorations dont est susceptible l'organisation de la Société et de réviser au besoin les Statuts.

La commission a conclu, à la majorité, à la révision des Statuts. Chargée, en outre, d'examiner s'il y avait lieu de changer le titre de la SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS en celui de SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE FRANCE, elle a conclu à l'affirmative, en se basant sur certaines observations de membres de la province auxquels le titre de SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS avait l'inconvénient de laisser croire que la ville de Paris paraissait être le principal, sinon le seul objectif des renseignements statistiques consignés dans le Journal. L'assemblée, consultée immédiatement sur cette question, décide que la Société portera désormais le titre de SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE FRANCE.

Le rapporteur passe ensuite à la lecture du rapport concernant la révision des anciens Statuts.

Le rapporteur divise son travail en deux parties ayant pour objet :

- 1^o le but et l'organisation de la Société;
- 2^o les travaux de la Société.

A la première il rattache les articles 1, 8, 9, 10 et 11 des anciens Statuts, et propose de classer les conditions qui y sont contenues sous les n^{os} 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 8 des nouveaux Statuts. En ce qui concerne les anciens articles 2, 3 et 4, le D^r LUNIER fait observer que le premier trouvera sa place dans le règlement (Journal de la Société). Quant aux articles 3 et 4 (vœu émis pour la création d'une chaire de statistique et encouragements donnés aux études statistiques par la distribution de médailles d'honneur), le rapporteur trouve dans les conditions créées par les circonstances un motif suffisant pour ne pas les reproduire dans les nouveaux Statuts.

A la suite de ces observations, l'article 1^{er} des nouveaux Statuts est mis aux voix et adopté. Il en est de même, sans observations, pour les articles 2, 3 et 4. L'article 2 diffère de l'ancien article 8 en ce sens, qu'en dehors des membres titulaires et correspondants français et étrangers, il admet des membres honoraires. Cette addition, demandée par un membre, est votée à l'unanimité. Le nouvel article 5 indique le département de la Seine et ceux limitrophes de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne comme devant fournir exclusivement les membres du conseil créé en vertu de cet article. L'article 6, relatif à la composition des membres du conseil, soulève une discussion générale. Le D^r BERTILLON fait remarquer que l'annexion de 6 membres de la Société au président, à 3 vice-présidents, au secrétaire général et au trésorier-archiviste, porte en réalité à 12 le nombre des membres du conseil. Ce nombre lui paraît trop considérable et de nature à rendre confuses les attributions réelles de chacun. H. PASSY, président, fait observer au préopinant que, en dehors de la question des séances, le conseil est appelé à former des commissions de rédaction, de finances, etc... qui nécessitent chacune 3 ou 4 membres et dont le fonctionnement sûr et régulier repose principalement sur le nombre des membres. Quant à la disproportion du nombre des membres assistant aux séances avec celui des membres du conseil, LÉGOYT observe que les premiers ne sont que les représentants à Paris de la Société de Statistique dont l'importance numérique doit se mesurer par le nombre réel de ses membres, tant à Paris qu'en province et à l'étranger. L'article 6 est adopté.

L'article 7 qui a trait à la durée des fonctions des membres du conseil, appelle à son tour l'attention de la Société. L'élection du président pour un an et le renouvellement par année et par tiers des autres membres du conseil, à l'exception du secrétaire général et du trésorier-archiviste, ne soulèvent aucune difficulté.

Le D^r LUNIER propose, en outre, de remplacer le secrétaire perpétuel par un secrétaire général élu pour trois ans. Le trésorier-archiviste serait nommé pour le même laps d'années. Après quelques observations, l'assemblée, à la majorité, adopte les diverses dispositions contenues dans l'article 7 et discute ensuite l'article 8, qui consacre la non-rééligibilité immédiate des membres du conseil à élire chaque année. Cet article est adopté avec un amendement qui porte que le président et le vice-président à élire pourront être choisis parmi les membres sortants.

Le rapporteur passe alors à la lecture de la deuxième partie de son travail, consacrée aux nouveaux statuts ayant trait aux travaux de la Société.

L'article 9, indiquant le mode des réunions ordinaires et extraordinaires de la Société, et qui n'est que la reproduction de l'article 15 des anciens Statuts, est voté. Les articles 10 (ancien article 5) et 11 (ancien article 6), relatifs aux lectures faites aux séances de la Société et aux conditions auxquelles elles sont soumises, sont adoptés. L'ancien article 5 est modifié en ce sens que la communication préalable du manuscrit dont il doit être fait lecture pourra n'être faite au Président que 8 jours, et non 15 jours, avant la séance.

L'article 12 et dernier (ancien article 18) porte enfin que les nouveaux Statuts ne

pourront être modifiés qu'à la suite d'une convocation spéciale et à la majorité des deux tiers des membres présents. L'article 12 est adopté.

M. LUNIER donne ensuite lecture du projet de Règlement Intérieur élaboré par la commission; mais, après discussion, l'examen de ce projet est renvoyé à la séance de rentrée, en novembre 1872.

Le 4 mai 1872, le Dr LUNIER chargé d'arrêter le texte définitif des nouveaux Statuts, tels qu'ils ont été adoptés dans la dernière séance, donne lecture de ce texte. L'assemblée décide que les nouveaux Statuts seront soumis le plus tôt possible à l'approbation du Conseil d'État. Le 30 janvier 1873 le Conseil d'État adopte ces nouveaux Statuts, mais refuse toutefois de changer le nom de SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS en SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE FRANCE.

Le nouveau texte figure en annexe II.

Le projet de Règlement Intérieur vient seulement en discussion à la séance de mai 1873.

Les seuls articles qui donnent lieu à une discussion sont :

— l'article 1^{er}, relatif aux divers modes de cotisations et principalement au rachat des cotisations annuelles par une somme une fois payée, calculée en tenant compte des années de présence des sociétaires;

— l'article 2, relatif aux droits conférés aux membres associés;

— l'article 8, concernant le mode de votation des sociétaires habitant la province ou l'étranger.

Ces trois articles sont finalement adoptés, ainsi que les vingt-quatre autres. Enfin le Règlement est voté dans son ensemble, à l'unanimité des membres présents.

*
* *

Aucune modification n'a été apportée aux Statuts jusqu'en 1957. Par contre, le Règlement Intérieur a subi de nombreuses retouches notamment en 1897.

ART. 1 — Montant des cotisations — Conditions de rachat — Cotisations des Organismes collectifs : les modifications successives sont mentionnées au chapitre Cotisations.

ART. 2 — 1897. Il est précisé que les membres honoraires comprennent des membres d'honneur et des membres associés.

1942 — L'institution d'une cotisation spéciale pour les Sociétés et les Organismes collectifs a pour conséquence que ces organismes reçoivent un exemplaire du Journal par représentant titulaire ou suppléant.

ART. 4 — 1897 — Adjonction de trois paragraphes :

— Aucune condition de nationalité ou de résidence n'est exigée des membres titulaires.

— Le titre de membre associé ne peut être accordé qu'aux étrangers résidant hors de France au moment de leur admission dans la Société.

— Le titre de membre correspondant ne peut être accordé qu'aux candidats tant étrangers que français résidant hors du département de la Seine au moment de leur admission dans la Société.

En outre, pour l'admission des nouveaux membres le droit de vote est limité aux membres *titulaires*.

ART. 5 — 1897 — Adjonction d'un paragraphe. Pour l'élection des membres du bureau, les membres titulaires sont seuls électeurs et éligibles. Il en est de même pour l'approbation des comptes et le vote du budget (art. 9).

ART. 8 — Troisième alinéa — Élection du Bureau.

En décembre 1877 une controverse s'élève sur la validité des bulletins de vote des membres étrangers associés : ceux-ci sont considérés comme nuls.

Texte 1897 : Désormais tous les membres titulaires de la Société peuvent envoyer leur vote écrit et clos au Président de la Société. L'enveloppe devra porter la signature de l'électeur.

S'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin, les membres titulaires présents prennent seuls part au vote.

ART. 9 — a) Changement des dates de réunion : voir chapitre XI.

b) 1897 — Adjonction d'un paragraphe — Les réunions peuvent être suspendues à l'occasion des vacances durant les mois d'août et de septembre. Des réunions extraordinaires peuvent avoir lieu conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts.

ART. 11 — 1^{er} paragraphe.

Texte 1873 : Le Conseil se réunit de plein droit le même jour que la Société, immédiatement avant la séance.

Texte 1882 : Le Conseil se réunit tous les mois sur la convocation du Secrétaire général, sauf avis contraire du Président.

ART. 12 — 4^e paragraphe — Commission des Fonds et Archives et Commission des publications.

Texte 1873 : trois membres chacune.

Texte 1897 : trois membres au moins et cinq membres au plus.

ART. 13 — Adjonction d'un paragraphe en 1897 : Le Président et le Secrétaire général signent les contrats auxquels peuvent donner lieu l'administration de la Société et l'exploitation du Journal.

ART. 16 (ajouté en 1897) — Le Secrétaire général représente la Société en justice.

ART. 18.

1^o adjonction 1892 — Le dépouillement des livres, le service de la bibliothèque et la tenue à jour du catalogue, sans préjudice des fonctions d'un bibliothécaire spécial, sont dans les attributions du Secrétaire général, sous le contrôle du Président et du Conseil de la Société. Précédemment la bibliothèque était dans les attributions du Trésorier-Archiviste, sous la surveillance de la Commission des Fonds et Archives : celle-ci devait en outre assurer la préparation et la tenue à jour du catalogue.

2^o adjonction 1897 — Le Secrétaire général est le rédacteur en chef du Journal de la Société.

ART. 20 — 1897 — Précision des pouvoirs du Trésorier en matière financière.

ART. 22 — 1897 — Adjonction : le Trésorier veille à ce que les fonds provenant des rachats de cotisations soient employés en valeurs mobilières jusqu'au jour où ces fonds redeviennent libres par le décès des membres rachetés.

ART. 23 — 1897 — Suppression d'un membre de phrase : pour les menues dépenses

(moins de 100 F) la Commission des comptes devait, si la dépense paraissait engager une question de principe et n'être pas d'une urgence absolue, en référer au Conseil.

ART. 24 — 1897 — Les comptes doivent être soumis au bureau dans le courant du mois de février et non plus 15 jours au moins avant la séance de janvier.

Il est précisé d'autre part que jusqu'à l'adoption du budget de l'année courante, les dépenses sont engagées sur la base du budget de l'année précédente.

ART. 27 — ajouté en 1897 — indique les conditions dans lesquelles le Règlement Intérieur peut être modifié.

* * *

En octobre 1956, l'Administration Préfectorale nous a demandé de réviser nos Statuts pour les mettre en harmonie avec les Statuts-type des Sociétés reconnues d'utilité publique.

Les nouveaux, approuvés par l'Assemblée du 16 janvier 1957, renferment de nombreuses dispositions qui étaient précédemment dans le Règlement Intérieur. Les principales modifications sont les suivantes :

a) Suppression des membres correspondants — Aucun n'a été nommé depuis fort longtemps et le dernier survivant vient de mourir.

b) Fixation des cotisations dans les Statuts — Nécessité d'une Assemblée générale pour les modifier.

Suppression des dispositions (suspendues depuis 1947) relatives au rachat des cotisations.

c) Nombre minimum des réunions du Conseil : 4 par an.

d) Inclusion dans les Statuts des dispositions relatives aux élections.

e) Création d'une dotation de 30 000 F augmentée des dons et legs, des cotisations de rachat et de 10 % des revenus libres annuels.

f) Fixation des règles de placement, de dissolution de la Société, de surveillance.

Ce nouveau texte a été homologué par décret du Ministre de l'Intérieur après avis du Conseil d'État le 14 avril 1958.

Le Règlement Intérieur a dû être mis en harmonie avec les Statuts : le nouveau texte approuvé par l'Assemblée du 20 novembre 1957 a été homologué par l'administration en même temps que les Statuts.

Les textes des Statuts et du Règlement Intérieur de 1957 sont reproduits au début de l'annuaire 1961.

* * *

Une des modifications principales apportées en 1872 aux Statuts d'origine a consisté à limiter à un an la durée des fonctions du Président.

Plus tard cette mesure a été critiquée à diverses reprises.

a) en novembre 1932, Cl. COLSON appelle l'attention du Conseil sur l'intérêt qu'il y aurait à porter à deux ans ou plus la durée de la Présidence. G. RISLER pense qu'ainsi l'action du Président serait plus efficace; toutefois le Conseil décide que, sans perdre de vue les avantages d'une telle proposition, il convient avant de prendre une décision à cet égard d'examiner très attentivement les conséquences possibles, de cette modification.

b) en mai 1942, F. LEPRINCE-RINGUET, Président en exercice, exprime au Conseil l'avis que la limitation à un an des pouvoirs du Président empêche celui-ci d'accomplir au

bénéfice de la Société une œuvre utile. Il désirerait que la durée des pouvoirs présidentiels fût portée à 3 ans ou tout au moins que l'interdiction de réélection immédiate fût supprimée.

De la discussion, se dégage l'opinion que le régime actuel présente de nombreux avantages : il évite toute compétition dans le choix du Président. Par la variété de formation des Présidents successifs, il permet d'attirer à la Société des membres d'origines très diverses. Les circonstances actuelles paraissent d'autre part très défavorables à une modification des Statuts. Le Conseil décide de maintenir provisoirement en vigueur le mode actuel d'élection des Présidents.

Toutefois, satisfaction sera donnée à titre exceptionnel et personnel à F. LEPRINCE-RINGUET fin 1942. En effet, faisant application de la loi du 5 février 1941, ajournant sans délai les élections des membres au sein des Conseils des Sociétés reconnues d'utilité publique, le Conseil décide de ne pas procéder au renouvellement du Conseil et de conserver ainsi en fonction le Président actuel. Ainsi le Conseil marque la gratitude de la Société à l'égard de F. LEPRINCE-RINGUET pour les services rendus par lui. Cette décision permet également de ne pas écarter de la Présidence Max LAZARD.

c) en janvier 1960, M. CHEVRY communique une observation qui est le fruit de son expérience de Président : Il pense qu'il est regrettable pour la Société de changer de Président tous les ans, étant profondément convaincu qu'un Président ne peut faire œuvre vraiment utile en un an seulement, d'autant plus que cette année de présidence se réduit en fait à neuf mois et même un peu moins.

En effet, le Président prend ses fonctions aux environs du 20 janvier. Au début de juillet, la Société se met pour trois mois en vacances. A la rentrée d'octobre, le Président voit déjà son successeur poindre à l'horizon, ce qui est peu encourageant pour entreprendre des actions à long terme. Il ne peut donc jouer un rôle efficace que pendant sept à huit mois. Mais nous avons heureusement un Secrétaire général qui, lui, est permanent.

Il livre, cependant, cette idée que le Président devrait, comme les Gouvernements dans la République, être assuré d'une stabilité supérieure à une année, à condition qu'il soit bon, bien entendu.

* * *

Une autre question de principe importante a été évoquée à plusieurs reprises par le Conseil au cours des dernières années : c'est l'extension du rayonnement de la Société hors de la région parisienne.

Février 1946 — M. DUGUÉ propose de créer une Section de Statistique en Algérie : ce projet reçoit un accueil favorable du Conseil mais n'a pu avoir de suite.

Mai 1960 — Sur la proposition de M. DIVISIA, le Conseil souhaite que des contacts soient pris en vue de créer des sections locales dans plusieurs villes de province.

Rappelons enfin qu'en octobre 1946 M. DIVISIA a proposé la constitution dans le sein de la Société de groupes spécialisés; le Conseil a estimé qu'il ne convenait pas de modifier les principes actuels qui ont grandement aidé au développement de la science statistique.

IV. FAITS PRINCIPAUX DE LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons glané dans les procès-verbaux du Conseil et des Séances des renseignements sur les faits importants qui ont marqué la vie de notre Société.

Novembre 1863 — Décès de M. VILLERME, Président d'honneur, à l'âge de 81 ans.

Mai 1868 — Le Président Michel CHEVALIER donne sa démission. Elle est acceptée par 21 voix contre 5.

M Hippolyte PASSY est élu Président par 21 voix sur 26 votants

1870-1871 — *Vie de la Société pendant la guerre* (1)

La Société de Statistique comprenait alors un total de 106 membres se décomposant ainsi : 73 membres résidant à Paris et 33 dans les départements et à l'étranger C'étaient alors les deux catégories officiellement admises,

Au moment même où l'incident HOHENZOLLERN allait faire éclater la guerre entre la France et l'Allemagne, la Société de Statistique tenait sa dernière séance de l'année scolaire, le 2 juillet, sous la présidence d'Hippolyte PASSY. Le jour même, elle s'ajourna au premier samedi de novembre, pour la séance de rentrée; ce devait être le 5 novembre. A cette date, Paris était déjà assiégé depuis plus de six semaines La séance n'en eut pas moins lieu, mais sous la présidence d'un des vice-Présidents, M. Ernest BERTRAND, alors Conseiller à la Cour d'Appel de Paris. On entendit une communication de M. LEGOYT, par laquelle celui-ci annonçait à ses collègues sa mise à la retraite comme directeur de la Division de la Statistique Générale et la suppression de cette même division, par un récent décret du Gouvernement : M. LEGOYT occupait cette direction depuis près de vingt ans, ayant remplacé, en 1851, MOREAU DE JONNES à la tête de cette division qui était rattachée au Ministère de l'Agriculture et du Commerce. Quels étaient les prétextes invoqués pour la suppression de cette sorte d'Office central de statistique? Ses publications, disait-on, étaient trop en retard et les différents ministères préféraient effectuer chacun leurs statistiques. A ce propos, une discussion s'engagea entre MM. LOUA, VACHER, LUNIER, etc... Ils s'accordèrent à regretter la suppression de la direction confiée à un de leurs collègues; ils en réclamèrent le rétablissement, sous condition qu'elle fût rattachée de préférence au Ministère de l'Intérieur; ils exprimèrent aussi le vœu de la création d'une Commission centrale de statistique. On sait que ce vœu a été réalisé plus tard par l'institution du Conseil supérieur de Statistique.

Telle fut, en substance, la séance de rentrée de l'année scolaire 1870-1871. Mais après cette séance, il n'est plus trace de procès-verbaux avant l'année 1872. C'est que la Société traversait une crise grave, causée moins par les événements politiques que par sa situation intérieure. Le total de ses membres — 106 — était sensiblement inférieur à celui qu'elle comptait dès ses débuts : 157. Les séances étaient, disait-on, désertées. On critiquait la permanence du Bureau; il y avait aussi des causes de dissentiments personnels sur lesquelles nous n'avons pas à insister. La crise fut vraiment manifeste, lors de la première réunion de 1872, tenue le 2 mars. Cette fois, la Société avait changé de domicile : elle siégeait rue des

(1) Extrait d'un article de P. MEURIOT, *Journal*, 1915, p. 13.

Petits-Champs, 64, à l'Hôtel des Sociétés Savantes. Nous étions donc toujours sur la rive droite où nous retournerons vraisemblablement un jour si nous devons tenir nos séances dans la future résidence de la Chambre de Commerce, près de la Bourse (1). Dans cette séance du 2 mars, on entendit les réclamations que nous venons de rappeler sur l'état de la Société. La discussion fut remise à une séance extraordinaire qui eut lieu le même mois, le 18 mars, sous la présidence d'Hippolyte PASSY. Malgré l'opposition de M. LEGOYT, le projet de réforme des Statuts soutenu par MM. LUNIER et Ad. BERTILLON fut voté.

La réforme des Statuts fut suivie de changements dans le bureau de la Société. A M. LEGOYT, démissionnaire, succéda comme Secrétaire général, M. Toussaint LOUA et à côté de lui siégea, comme secrétaire adjoint, M. FLECHEY.

Mai 1882 — A l'occasion de l'inauguration du nouveau local, séance extraordinaire. Discours du Président WILSON. Banquet dans les salons du Café Riche, 1, rue Le Peletier.

1882 — Publication du premier annuaire accompagné d'un historique détaillé et de la liste des articles parus dans le Journal.

1885 — *Célébration du 25^e Anniversaire.*

Au nom du Conseil, M. CHEYSSON présente un rapport en novembre 1884 :

Dans quelques mois la Société comptera 25 années d'existence, « grande ævi spatium ». C'est, en effet, le 5 juin 1860, qu'elle a tenu sa première séance sous la présidence de M. Michel CHEVALIER. Le Conseil a pensé que cet anniversaire, qui marque la fin d'une première phase de notre histoire, ne devait pas passer inaperçu, et qu'il y avait lieu de célébrer les Noces d'Argent de la Société en attendant ses Noces d'Or, et, dans les brumes de l'avenir, son Centenaire en 1960.

Ce principe admis, que fallait-il faire pour l'appliquer? Le Conseil a examiné tour à tour trois solutions différentes :

On pourrait imiter le précédent de la fête consacrée à l'inauguration de notre local du Cercle national en 1882, c'est-à-dire tenir une séance extraordinaire, remplie par des discours appropriés et suivie d'un banquet avec toasts. Ce premier système serait d'une application commode et peu coûteuse; néanmoins, il a été écarté comme renfermé dans le cercle étroit de la fête de famille et de l'anniversaire domestique, au lieu de constituer un acte de statistique et une manifestation utile aux progrès de la science.

La seconde solution échappe à cette objection tirée de l'étroitesse du programme; mais elle pêche par le défaut contraire, celui d'une ampleur excessive. Elle ne consisterait, en effet, à rien moins qu'à reprendre, à l'occasion de cet anniversaire, la tradition des congrès internationaux si malheureusement interrompue depuis de longues années. A l'appui de ce système, ses promoteurs invoquaient une raison d'opportunité en effet exceptionnelle et bien tentante : c'est l'heureuse fortune qui est échue à notre Société de posséder à sa tête MM. COCHERY et Léon SAY, le président d'aujourd'hui et le président de demain dont les noms — pour ne dire que cela — jouissent d'un grand prestige international et représentent une force à utiliser.

Malgré ses sympathies pour ce système, le Conseil n'a pas cru devoir l'adopter, en présence des préoccupations de toute nature qui se rattachent à ce mot de congrès. Il s'agirait, en effet, de mettre en action l'initiative des gouvernements, et de surmonter les obstacles de tout genre qui s'opposent à la reprise de nos congrès internationaux.

Voulant faire plus que le programme restreint, et n'osant pas aller jusqu'au congrès, le Conseil s'est arrêté à mi-chemin, et propose un programme mixte, qui lui a semblé concilier les avantages des deux solutions extrêmes, sans en présenter les inconvénients.

Ce système consisterait à tenir du lundi 1^{er} juin au samedi 6 juin des réunions consacrées à des exposés et à des discussions scientifiques, et à terminer la semaine par un banquet solennel le dimanche 7 juin.

Tout en gardant à cet anniversaire le caractère d'une fête de famille et en se défendant de

(1) Ce projet s'est réalisé, mais beaucoup plus tard que ne le pensait M. MEURIOT.

la prétention de vouloir en faire un congrès international, le Conseil a pensé qu'il conviendrait d'y inviter les savants qui s'occupent de statistique à titre officiel ou privé. Les statisticiens français seront certainement très heureux de saisir cette occasion de nouer ou de consolider des relations personnelles avec leurs collègues des autres pays.

Pour défrayer ces réunions amicales, la Société doit pouvoir compter sur les travaux de ses invités. Elle-même d'ailleurs pourrait y contribuer, en apportant, outre l'histoire de ses travaux et les études individuelles de quelques-uns de ses membres, un tableau qui présenterait l'organisation technique de la statistique en France, les méthodes mises en œuvre par les diverses administrations pour recueillir les faits et les principales statistiques publiées à intervalles plus ou moins périodiques.

Il y a lieu d'espérer qu'il entrera dans les convenances des autres pays, de rédiger des tableaux semblables sur tout ou partie de leurs services statistiques, notamment en ce qui concerne la démographie, l'agriculture, le commerce et l'industrie, les travaux publics, la justice, etc... Si cet espoir se réalisait, le rapprochement de ces travaux, d'abord au sein même des réunions puis, plus tard, dans le volume qui en rendrait compte, pourrait être fécond pour la science et contribuerait en général à l'amélioration de son organisation et de son outillage.

Tel est le programme qui a rallié les suffrages du Conseil. Mais avant de le soumettre à l'approbation de la Société, il a paru prudent de pressentir nos amis du dehors sur l'impression qu'ils en éprouvaient et sur la part de collaboration qu'ils pourraient y apporter.

Les membres du Conseil se sont donc chargés d'entretenir de ce projet, à titre officieux, leurs correspondants habituels pour les inviter à cet anniversaire et leur demander s'ils seraient disposés à préparer un exposé de l'organisation de la statistique dans leur pays, sans préjudice de leurs travaux personnels sur tel autre sujet de leur choix.

Bien que toutes les réponses ne soient pas encore parvenues au Conseil, celles qu'il a déjà reçues lui paraissent dès à présent suffisantes pour assurer le succès du programme tel qu'il vient d'être défini. Les principaux statisticiens de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, ont répondu de la façon la plus cordiale dans la limite des exigences de leur service, ils ont promis leur présence et leur concours. Avec les adhésions qu'on est encore en droit d'espérer, le programme peut être aujourd'hui engagé sans témérité.

Les dépenses consisteraient principalement dans les frais du compte rendu qui réunirait les travaux, certainement considérables — on peut l'affirmer d'avance — dont cet anniversaire sera l'occasion. Pour diminuer cette charge, le Conseil se rejettera sur quelque combinaison de librairie, s'il ne peut obtenir le concours de l'imprimerie nationale, lequel n'a pas fait défaut aux comptes rendus des congrès de 1878. Mais le Gouvernement voudra sans doute témoigner de cette manière ou sous toute autre forme sa bienveillance à des réunions qui ne seront pas sans quelque utilité pour la science et pour le pays. Enfin, à la grande rigueur, on aurait encore la ressource d'astreindre les assistants nationaux à une carte d'entrée fixée d'après le prix du volume, dont elle serait la représentation et qui, dans aucun cas, ne pourrait excéder 20 F.

Ce sont là des questions d'exécution qu'il serait prématuré de trancher actuellement et qui donneront lieu à des propositions ultérieures. Pour le moment, le Conseil les réserve et se borne à demander à la Société :

1^o D'approuver la célébration du 25^e anniversaire de sa fondation et le programme de cette célébration, tel qu'il est formulé au cours du présent rapport;

2^o D'autoriser le Conseil à lancer des invitations pour cet anniversaire aux savants étrangers, en leur demandant à la fois d'y coopérer par des travaux d'ensemble sur un plan méthodique et des travaux individuels.

Les conclusions du rapport du Conseil sont approuvées à l'unanimité, étant précisé toutefois qu'une entente devra être conclue de telle sorte que les réunions de notre Société ne coïncident pas avec celles que la Royal Statistical Society de Londres se propose d'organiser à l'occasion de ses noces d'or.

Les réunions furent fixées du 14 au 18 juin 1885. Des invitations furent adressées par voie diplomatique aux chefs des Services de Statistique et à plusieurs statisticiens étrangers. Des rapports furent demandés sur l'état, l'organisation, les travaux et les publications de la statistique officielle de chaque pays.

Le rapport de T. LOUA (1) nous narre ce que furent les réunions, qui se tinrent dans le grand amphithéâtre de la Société Nationale d'Horticulture tapissé par les soins du secrétaire général de tableaux choisis de manière à reproduire les types les plus variés qu'affecte la statistique graphique. Les délégués ou savants étrangers ayant répondu aux invitations étaient au nombre de 17.

A la première séance, le président L. SAY souhaita la bienvenue à tous les délégués, puis DE MALARCE fit l'historique de notre Société depuis sa fondation. Une conférence d'E. LEVASSEUR sur la natalité termina la réunion.

La deuxième séance fut consacrée à la présentation des 15 rapports reçus sur l'organisation et les travaux des services officiels de statistique (2).

La troisième journée fut entièrement consacrée à la lecture de mémoires présentés par les savants étrangers. La quatrième journée fut, au contraire, réservée aux statisticiens français : CHEYSSON (utilité de la méthode graphique), Cl. JUGLAR (caractère cyclique des crises), FOURNIER DE FLAIX (progrès de la richesse publique en Europe), J. BERTILLON (étude de la distribution des hommes selon la taille).

Ces séances de travail furent complétées par deux réceptions chez le Président L. SAY et chez E. LEVASSEUR. Le banquet d'adieu, honoré de la présence du Préfet de la Seine et du Président du Conseil Municipal, fut suivi de nombreux toasts.

Un comité spécial composé des membres du Conseil de la Société et des délégués étrangers présents décida la création d'un prix international de Statistique (voir chapitre Prix).

A la suite de ces réunions, la Société publia un ouvrage renfermant les rapports reçus ainsi que les 15 communications présentées.

Il nous paraît amusant de reproduire ici la lettre reçue du Prince DE METTERNICH, membre fondateur, s'excusant de ne pouvoir venir assister aux réunions de Paris.

Monsieur et très honoré Collègue,

Je suis tout à fait ébahi de ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 4 mai dernier. Comment? nous ne sommes plus que 12 des 164 fondateurs de 1860!!

Il faut avouer que nous donnons un bien triste tableau pour la statistique de la mortalité? Surpris de me trouver parmi ceux que vous voulez bien nommer « les intrépides » je me sens honteux d'avoir pu si peu contribuer aux travaux d'une Société auxquels je me suis toujours fort intéressé.

Certes, et je vous remercie d'avoir franchement fait appel à la seule besogne qui soit de mon domaine, au milieu de tant d'hommes compétents.

Je me suis empressé de donner mes ordres afin qu'un panier de mon vin de Joannisberg vous soit adressé. Je regrette de ne plus posséder de grandissimes crus dans mes caves. Voilà 14 ans que je ne récolte plus que de la piquette. Heureusement, qu'il y a des nuances dans les piquettes et j'espère que celle de 1880, la meilleure que je possède, ne donnera pas une trop mauvaise idée de ce que ce vin est quand il est de grande année.

Quant au vin de Hongrie, je n'en récolte pas moi-même de bien merveilleux sur mes terres, mais je me permettrai de tricher un peu et de vous adresser un panier de tokay pas trop mauvais.

Mes occupations m'empêchent de plus en plus d'aller me retremper au milieu de vous, dans ce cher Paris qu'on n'habite pas pendant une dizaine d'années sans le regretter toute sa vie.

Veuillez exprimer, mieux que je ne pourrais le faire, mes plus vifs regrets de ne pouvoir assister au banquet du 25^e anniversaire.

(1) *Journal* 1885, pp. 357 à 358.

(2) Le rapport français de 60 pages, précédé d'un aperçu historique d'E. LEVASSEUR, avait été publié dans le *Journal* de janvier 1885.

J'aurais été bien heureux de serrer la main aux « onze intrépides » et notamment au Trésorier-Archiviste d'une Société dont je m'honorerai toujours de faire partie.

Veillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments de franche confraternité ».

Prince de METTERNICH.

1889 — A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889 T. LOUA rédige une note sur la Société qui se termine ainsi :

Consulté à diverses reprises par le Gouvernement, la Société de Statistique de Paris croit ne pas avoir été étrangère à quelques-unes des grandes créations dues à son initiative et parmi lesquelles nous citerons :

— La réorganisation du Dénombrement de la population, appuyé désormais sur la population de fait.

— L'introduction du Certificat d'Études Primaires, sorte de baccalauréat de l'enfance.

— La propagation du livret de famille, qui assure l'état civil et permet de suivre la filiation.

— Les grandes enquêtes du ministère des Finances sur la division de la propriété, l'alcoolisme, etc...

C'est enfin la Société qui, par ses vœux persistants, ses enquêtes et ses délibérations, a provoqué la création d'un Conseil Supérieur de la Statistique qui manquait jusqu'alors à la France, et dont la mission est de perfectionner les méthodes et d'améliorer les publications déjà si estimées de l'administration de notre pays.

Mars 1892 — T. LOUA, Secrétaire Général depuis 20 ans donne sa démission. Le Conseil lui confère le titre de Secrétaire général honoraire avec droit d'assistance, avec voix délibérative aux séances du Conseil.

Juin 1897 — Banquet offert à T. LOUA à l'occasion du 25^e anniversaire de sa nomination aux fonctions de Secrétaire général.

Juin 1903 — Banquet organisé en l'honneur d'E. LEVASSEUR nommé Administrateur du Collège de France, membre de la Société depuis 40 ans et Président en 1877 et 1900. La Société lui offre un bronze de Frémiet.

Décembre 1904 — Banquet organisé à l'occasion de la remise de la médaille Bourdin à T. LOUA pour l'ensemble de ses travaux depuis 40 ans.

1909 — M. FLÉCHEY, Secrétaire Général, désire se retirer. Sur l'insistance du Conseil, il accepte de conserver ses fonctions en 1909, année du 50^e anniversaire. M. BARRIOL est élu Secrétaire général adjoint, étant entendu qu'il deviendra de droit Secrétaire général fin 1909.

1909 — *Cinquantenaire de la Société de Statistique de Paris.*

Son organisation fut confiée à un Comité spécial composé de G. PAYELLE, Président, A. DE FOVILLE, A. NEYMARCK, F. FAURE, L. MARCH, FLÉCHEY et R. DELATOUR.

I — Édition d'un ouvrage *Notes sur Paris*, tiré à 1 000 exemplaires dont 300 reliés.

Les Notes sur Paris sont précédées de deux mémoires de circonstance :

d'une part, l'histoire de la Société de Statistique de Paris résumée par Lucien MARCH, Chef du Service de la Statistique Générale de la France,

d'autre part, un mémoire de Fernand FAURE, Professeur de Statistique à la Faculté de Droit de Paris, qui exhume les « Précurseurs » et nous fait remonter plus loin encore dans le passé de la statistique.

L'ouvrage comprend toute une série de brèves monographies où les divers aspects de Paris sont passés en revue.

Voici l'énumération des sujets traités :

Introduction, par A. de FOVILLE.
Climat, topographie, ethnographie, par le Dr CHERVIN.
La population, par J. BERTILLON.
Les étrangers à Paris, par M. HUBER.
La physionomie de Paris et les monuments, par G. SCHELLE.
Les maisons, par A. FONTAINE.
Les promenades parisiennes, par P. MEURIOT.
Les environs de Paris, par P. MATRAT.
Le sous-sol parisien, par O. KELLER.
Les eaux et l'éclairage, par G. CADOUX.
Les moyens de transport, par A. BARRIOL.
L'automobilisme, par F. HENNEQUIN.
Le port de Paris, par Yves GUYOT.
Abattoirs et marchés, par E. FLECHEY.
La consommation du tabac, par M. MALZAC.
La petite industrie, par Ch.-M. LIMOUSIN.
La Bourse, par A. NEYMARCK.
L'or et l'argent, par A. de FOVILLE.
L'épargne et la prévoyance populaires, par A. DELATOUR.
L'assistance publique, par E. CHEYSSON.
L'administration et la police, par E. DESROYS du ROURE.
Les tribunaux, par M. YVERNES.
L'enseignement, par E. LEVASSEUR.
Les établissements scientifiques, par E. LEVASSEUR.
Musées et expositions, par E. d'EICHTHAL.
L'art décoratif, par A. FONTAINE.
La mode, par R.-G. LEVY.
Théâtres et concerts, par G. PAYELLE.

2 — Organisation d'une séance spéciale et d'un banquet à l'occasion de la 12^e session de l'Institut International de Statistique. Cette fête s'est tenue le 7 juillet, salle Hoche.

Au cours de la séance, trois communications furent présentées :

— Le prix de l'alimentation depuis un quart de siècle dans les lycées de France, par E. LEVASSEUR.

— Mouvement des fonds d'État des grands pays, par A. NEYMARCK.

— Les migrations internes dans quelques capitales européennes, par P. MEURIOT.

La liste de présence comporte 250 noms, dont :

105 Français
 86 Étrangers
 et 59 Épouses

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici le compte rendu paru dans le *Figaro* du 8 juillet 1909.

Les noces d'or de la Société de Statistique de Paris étaient célébrées hier soir, avec beaucoup d'éclat et la plus charmante cordialité.

A l'occasion de ce Cinquantenaire, la Société que préside avec tant de distinction M. Georges PAYELLE, procureur général près la Cour des Comptes, avait convié à la salle Hoche, en un très brillant banquet, les membres de l'Institut International de Statistique, en ce moment réunis à Paris.

A ces amis étrangers s'étaient joints un grand nombre de sommités parisiennes de la science économique et statistique, parmi lesquels MM. LEVASSEUR, administrateur du Collège de France, Paul LEROY-BAULIEU, Georges PALLAIN, gouverneur de la Banque de France, Frédéric PASSY, Albert DELATOUR, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, Yves GUYOT, Alfred NEYMARCK, VIDAL, Edmond THERY, Ch. LIMOUSIN, etc...

Cette fête de famille avait débuté, à six heures du soir, par une « réunion de travail » où avaient été successivement applaudies trois communications très intéressantes de : M. Émile LEVASSEUR, sur le prix de l'alimentation depuis un quart de siècle dans les lycées de France; de M. Alfred NEYMARCK, sur le mouvement des fonds d'État des grands pays; de M. Paul MEURIOT, sur les migrations internes dans quelques capitales européennes.

Deux cent cinquante convives parmi lesquels un grand nombre de dames prenaient part au dîner qui suivit cette réunion et qu'égaya un très brillant concert.

Au champagne, cinq allocutions : la première de M. G. PAYELLE, président qui, après le toast d'usage au chef de l'État, sut parler de la statistique en savant et en homme d'esprit; les autres non moins chaleureusement applaudis : de M. Frédéric PASSY, mentor vénérable et charmant de la science économique; du professeur von MAYR, de l'Université de Munich, du professeur LEXIS de l'Université de Goettingue; M. BAINES, président de la ROYAL STATISTICAL SOCIETY de Londres, l'aînée de notre Société parisienne, puisqu'elle célèbre, elle, cette année, ses noces de diamant.

Mais tant d'années et tant de science rassemblées n'empêchaient point qu'il n'y eût là beaucoup de femmes élégantes et de jeunes filles impatientes de se divertir. Et c'est par un bal improvisé, sous la conduite de l'orchestre Desgranges, que cette très jolie fête s'acheva.

Les comptes rendus de cette séance solennelle et du Congrès de l'Institut International de Statistique ont donné lieu à la publication d'un numéro exceptionnel du Journal de 156 pages.

3 — Sur proposition du Gouvernement (J. CAILLAUX, Ministre des Finances, J. CRUPPI, Ministre du Commerce et de l'Industrie, R. VIVIANI, Ministre du Travail) le Parlement vota une loi créant un contingent spécial de croix de la Légion d'Honneur destinées à récompenser les statisticiens à l'occasion de la réunion à Paris de l'Institut International de Statistique et de la célébration du Cinquantenaire de la Société de Statistique de Paris.

Cette loi du 12 juillet 1909 stipule dans son article 1^{er} qu'à l'occasion de la réunion à Paris de l'Institut International de Statistique et de la célébration du Cinquantenaire de la Société de Statistique de Paris, le Gouvernement de la République est autorisé à faire dans l'Ordre de la Légion d'Honneur des nominations et des promotions... dont le nombre ne pourra dépasser : une croix de Grand Officier, deux croix de Commandeur, six croix d'Officier et vingt croix de Chevalier.

Le rapport de la Commission du Budget et de la Chambre des Députés rappelait qu'à trois reprises des savants représentants de la Statistique se sont groupés chez nous en Société pour travailler en commun. La dernière de ces trois Sociétés a réuni, depuis 50 ans, des professeurs, fonctionnaires, hommes d'État, publicistes, qui, tous, avec une activité inlassable et désintéressée, ont contribué de la manière la plus efficace au progrès de ces études qui tendent à l'analyse, chaque jour plus complète et plus délicate, des phénomènes d'ordre économique et d'ordre social. Il est de toute équité que des efforts aussi persévérants reçoivent une récompense.

La plupart des croix ont été décernées à des membres de la Société de Statistique de Paris :

1 Grand Officier E. LEVASSEUR, ancien Président;

2 Commandeurs A. DE FOVILLE et G. SCHELLE, anciens Présidents,

- 5 Officiers R. G. LEVY, G. DELAMOTTE, A. FONTAINE, anciens Présidents, E. FLÉCHEY,
Secrétaire général, L. MARCH;
7 Chevaliers Dr CHERVIN, ancien Président, A. BARRIOL, Secrétaire général adjoint,
H. DENIZE, YOT, Ch. PICOT, E. BOREL, R. RISSER.

Janvier 1913 — M. POINCARÉ, membre depuis 1892, est élu Président de la République; le Conseil décide de lui proposer de devenir Membre d'Honneur. Après l'avoir pressenti et reçu un accueil favorable, l'Assemblée vote en février 1913 une résolution dans ce sens. Une délégation va le 10 mars remettre au Président POINCARÉ copie de cette résolution.

Novembre 1913 — Le Professeur Ch. RICHTER vient de se voir attribuer le Prix Nobel de Médecine et reçoit les félicitations de ses Collègues.

Janvier 1918 — A l'occasion du 50^e anniversaire de son admission, M. FLÉCHEY, ancien Secrétaire général, reçoit un écritoire (ainsi qu'une plaquette).

Novembre 1920 — Une médaille d'argent est offerte à M. MATRAT abandonnant les fonctions de Trésorier.

Mars 1921 — M. MILLERAND vient d'être élu Président de la République. Une démarche est faite auprès de lui en vue de solliciter son adhésion de principe d'être nommé Membre d'Honneur. Une réponse favorable ayant été obtenue, cette nomination est aussitôt prononcée.

1926 — Une souscription ouverte, pour offrir un cadeau à Y. GUYOT pour son 50^e anniversaire de Sociétariat, produit 3 300 F. Cette somme est utilisée à la frappe d'une médaille à son effigie par la Monnaie.

1931-1932 — Une délégation du Conseil se rend auprès de M. P. DOUMER, Président de la République, pour le féliciter. Un an plus tard, le Président de la Société adresse à M^{me} DOUMER une lettre de condoléances à la suite de l'assassinat de son mari.

1932-1933 — Le Conseil examine quelles manifestations pourraient être organisées à l'occasion du 75^e anniversaire. En raison des frais et des difficultés d'obtenir des subventions en période de crise, l'idée est abandonnée. On publiera seulement des tables 1911-1935. Le Conseil renonce également à nommer de nouveaux membres associés à l'occasion du 75^e anniversaire.

Novembre 1934. — Pour commémorer les vingt-cinq années de fonctions de secrétaire général d'A. BARRIOL, le dîner mensuel réunit 119 participants et le Président, G. H. RISLER, remet à A. BARRIOL une médaille frappée à son effigie. Une telle assistance constitue un record qui n'a jamais été dépassé.

Janvier 1942 — Lorsque A. BARRIOL abandonne le poste de secrétaire général, occupé par lui pendant 32 ans, les membres de la Société ouvrent une collecte. Malgré les difficultés de communication à travers la France coupée en deux zones, 292 membres versent leur contribution et une somme de 16 490 F est réunie. Elle est utilisée à l'achat d'un meuble formant vitrine.

Janvier 1948 — P. VINCENT suggère la préparation d'un ouvrage pour le Centenaire. Cette idée sera retenue par la Commission chargée de la préparation du Centenaire, nommée par le Conseil en janvier 1955.

Janvier 1959 — Des modifications profondes sont apportées dans la présentation du Journal (voir page 142).

V. MANIFESTATIONS EXTÉRIEURES

ORGANISATION DE CONFÉRENCES ET DE RÉUNIONS INTERNATIONALES

1 — Réunions internationales organisées par la Société du 19 au 24 août 1867 sous la présidence de Wołowski dans le Grand Amphithéâtre de l'École des Ponts et Chaussées à l'occasion de l'Exposition Universelle. Six séances sur démographie, morcellement de la propriété, établissements de crédit, instruction primaire et assistance publique : 26 orateurs dont 10 étrangers.

2 — Conférences internationales de Statistique tenues du 22 au 24 juillet 1878 au Pavillon de Flore pendant l'Exposition Universelle.

Le programme comporte 13 sujets. Participation de 26 étrangers représentant 18 pays.

- moyens de mesurer la fécondité des populations;
- moyens de mesurer la mortalité par âges (tables de mortalité). Mortalité des enfants en bas âge, des enfants assistés;
- moyens de mesurer la mortalité dans les milieux à population variable (hôpitaux, hospices, asiles, prisons, etc...);
- moyens de mesurer la dépopulation des campagnes;
- moyens de mesurer la consommation des boissons alcooliques;
- moyens de mesurer les crises économiques;
- recherche des éléments les plus propres à l'établissement d'une statistique agricole ou industrielle;
- recherche des éléments les plus propres à l'établissement d'une statistique du commerce extérieur;
- recherche des éléments les plus propres à l'établissement d'une statistique des transports (routes, canaux, chemins de fer);
- recherche des éléments les plus propres à l'établissement d'une statistique de l'instruction primaire;
- procédés graphiques employés en statistique (cartes, diagrammes, courbes);
- moyennes en statistique;
- rapports en statistique, leur choix et leur valeur relative, en ce qui concerne la représentation des faits.

Dans ce programme, on s'est attaché à éclaircir principalement les questions de méthode, en évitant, autant que possible, d'entrer dans les questions économiques proprement dites.

3 — En 1883, quelques-uns de nos confrères (1) prenant à la lettre l'article I de nos statuts, décident de faire des conférences à l'effet de « populariser » la statistique. LEVASSEUR, le « bon génie de la statistique » est à la tête de l'entreprise à laquelle collaborent CHEYSSON, LAFABRÈGUE, TOUSSAINT LOUA, ÉMILE YVERNÈS, LUNIER, DE FOVILLE et le Dr CHERVIN. LEVASSEUR fit naturellement la première de ces conférences, le mercredi soir 24 janvier. Les conférences continuèrent tout l'hiver.

(1) Extrait du discours du Président MEURIOT, *Journal* 1919, p. 48.

En fait 37 conférences eurent lieu de 1883 à 1886 d'abord à la Sorbonne, puis au siège de la Société, rue de Grenelle. Réunies en un volume, elles forment un véritable cours de statistique.

4 — Organisation en 1890 de 15 conférences de Statistique et de Géographie économique pour l'instruction des aspirants à l'Intendance militaire.

5 — Participation en 1944 au cycle d'étude des techniques statistiques de la Cegos.

La Société de Statistique a pris une part active à ce cycle; à titre personnel, plusieurs membres de la Société, MM. CHAPEL, CHEZLEPRÊTRE, DIETERLEN, HENON, MAZOUÉ ont présenté des exposés particulièrement brillants. D'autre part, le Secrétaire Général a envoyé à l'exposition deux graphiques, l'un montrant l'évolution de l'activité de la Société entre 1907 et 1943, l'autre la répartition, suivant la nature des sujets traités, des 90 communications présentées au cours des dix dernières années. En outre, des annuaires et des exemplaires du Journal de juillet-août 1943 renfermant les études de MM. MICHEL et HÉNON ont été mis à la disposition des visiteurs.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS ÉTRANGÈRES ET INTERNATIONALES DE STATISTIQUE

1 — Dès la séance de fondation (juin 1860), désignation de deux membres (Comte DUBOIS et LEGRAND, tous deux Membres du Conseil d'État) pour représenter la Société à la session de Londres du Congrès International de Statistique (juillet 1860).

La Société sera ensuite représentée aux Congrès de :

Berlin 1863 par WOŁOWSKI;

Florence 1867 par LEGOYT et T. LOUA;

La Haye 1869 par WOŁOWSKI et D^r BOURDIN;

Saint-Petersbourg 1872 par LEVASSEUR;

Budapest 1876 par LEVASSEUR.

2 — Après la suppression des Congrès Internationaux de Statistique, la Société de Statistique de Paris a contribué à la création de l'Institut International de Statistique. Le Président Fr. ZAHN dans l'ouvrage qu'il écrivit en 1935 à l'occasion du 50^e anniversaire de l'Institut International de Statistique s'exprime ainsi :

C'est à la Société de Statistique de Londres que revient le mérite d'avoir préparé la fondation de l'Institut International de Statistique par une initiative énergique. Le programme envoyé officiellement aux Gouvernements étrangers à l'occasion de la célébration de son Jubilé comportait le point suivant :

« Discussion sur la possibilité de fonder une association internationale de Statistique. »

La Société de Statistique de Paris avait de même signalé, dans ses invitations aux fêtes de son 25^e anniversaire en 1885, qu'il était désirable de reprendre les relations internationales entre les statisticiens.

Elle avait, en outre, fixé la date de cette célébration immédiatement avant celle de la Société de Statistique de Londres, pour permettre aux statisticiens étrangers invités par voie diplomatique de participer aux deux réunions. Elle contribua ainsi essentiellement à l'augmentation du nombre des visiteurs. Léon SAY, le célèbre Président de la Société de Statistique de Paris, prépara le succès des négociations de Londres en prenant fait et cause pour la fondation d'une Société Internationale de Statistique.

Aux réunions de Londres, prirent part à la session 40 invités étrangers représentant 11 États,

ainsi que l'American Statistical Society, les Sociétés de Statistique de Paris, de Manchester et d'Irlande.

Dans son rapport détaillé sur l'organisation et les buts de la nouvelle union, von NEUMANN SPALLART indiqua que la réussite de la Royal Statistical Society de Londres et de la Société de Statistique de Paris, qui toutes deux fonctionnent comme des Sociétés libres, indépendantes de leurs Gouvernements nationaux, justifie le choix d'une organisation semblable pour l'Institut International de Statistique. »

Plus près de nous, en 1914, la Société verse une contribution de 2 000 F pour la création de l'Office International de Statistique.

Enfin, en 1951, notre Société adhère à l'Institut International de Statistique comme membre associé.

3 — En 1876, le Président de la Société de Statistique de Paris est nommé membre honoraire de la Royal Statistical Society.

A titre de réciprocité, le Président de la Royal Statistical Society est nommé membre honoraire associé.

La Royal Statistical Society et la Société de Statistique de Paris n'ont jamais manqué de s'inviter réciproquement à leurs jubilé successifs. Le dernier en date est le 125^e anniversaire de la Royal Statistical Society en 1959 auquel assista notre Président CHEVRY.

4 — A la suite de relations amicales et prolongées, la Société de Statistique de Paris a admis comme membres honoraires associés (avec réciprocité) la Société Italienne de Démographie et de Statistique (1948), la Société Suisse de Statistique et d'Économie Politique (1959), la Deutsche Statistische Gesellschaft et la Statistical and Social Inquiry Society of Ireland (1960).

Notre Société s'est fait représenter à plusieurs assemblées annuelles de la Société Suisse de Statistique et d'Économie Politique et de la Société Allemande de Statistique.

5 — Signalons enfin :

1881 — Participation au Congrès International d'Électricité;

1922 — Adhésion à la Fédération des Sociétés Françaises des Sciences philosophiques, philologiques et juridiques;

— Adhésion à la Confédération des Sociétés scientifiques.

1946 — Envoi d'un délégué aux journées des sciences commerciales et économiques de l'Université de Liège.

1948 — Élaboration d'un projet de réunions périodiques des représentants des Sociétés de Statistique européennes.

PARTICIPATION A DES EXPOSITIONS

1 — *Expositions universelles de Paris*

Nous avons déjà parlé des réunions internationales organisées par la Société en 1867 et 1878. En outre, la Société a présenté à l'Exposition de 1878 une collection du Journal, ainsi que des ouvrages statistiques, cartes et diagrammes ayant pour auteurs des membres de la Société.

La Société de Statistique de Paris est récompensée par une Médaille d'argent et CHEYSSON reçoit une médaille d'or.

En 1889, la Société expose la collection reliée des 30 volumes de son Journal, ainsi qu'un ensemble de travaux relatifs à la statistique exécutés par ses membres. De plus, un tableau spécial indique l'état actuel de la Société et les principales phases de son histoire.

La Société de Statistique se voit attribuer à nouveau une médaille d'argent.

D'autre part, la Société fait une exposition spéciale de travaux graphiques à son siège social, invite les membres de l'Institut International de Statistique présents à Paris à une séance solennelle le 6 septembre et organise un banquet à l'Exposition, au prix considérable pour l'époque de 25 F par tête.

1900 — Exposition de graphiques qui seront ensuite donnés au Conservatoire des Arts et Métiers. La Société obtient un Grand Prix.

2 — *Expositions en province et à l'étranger*

En 1881, puis en 1897 la Société reçoit des diplômes d'Honneur aux expositions de Venise et de Bruxelles.

1894 — Participation à l'exposition universelle de Lyon : obtention d'un Grand Prix.

1903 — Saint-Louis (U. S. A.). Le Conseil décide d'y envoyer une collection du Journal et les graphiques de l'Exposition 1900 mis à jour. On constate alors que par négligence du Conservatoire des Arts et Métiers, ces graphiques sont dans un état déplorable et inutilisables. Néanmoins, un Grand Prix lui est décerné.

1905 — Liège — Présentation d'une collection du Journal, de huit graphiques et du classicompteur March.
Grand Prix.

1908 — Exposition Franco-Britannique de Londres — Présentation des tables du Journal et des graphiques déjà exposés à Liège.
Grand Prix.

1910 — Bruxelles — Envoi des Notes sur Paris et des graphiques inclus dans le numéro d'août 1909.
Grand Prix.

1910 — Barcelone — Envoi des Notes sur Paris.

1911 — Turin et Dresde — Grand Prix à Turin; Médaille d'Honneur à Dresde.

1913 — Gand — Envoi d'un graphique montrant les variations de l'effectif, des tables, de l'annuaire et des numéros récents du Journal.

Grand Prix plus 4 médailles d'or à des membres de la Société.

1922 — Exposition interalliée d'Hygiène à Strasbourg — Envoi des Notes sur Paris et des cinq dernières années du Journal.

1923 — Exposition Internationale d'Économie Sociale à Buenos-Ayres — Envoi du Journal et de l'annuaire.

VI. FAITS DIVERS

Nous croyons utile de compléter les indications des deux précédents chapitres en mentionnant ci-après un certain nombre de faits dignes d'intérêt et de décisions qui sont à l'origine des usages actuels.

1861 — Les procès-verbaux de 1860 n'ont pas été publiés. A la séance de janvier 1861, un membre, M. GUILLARD, demande pour l'avenir leur insertion dans le Journal. Plusieurs autres membres préféreraient que la publication soit limitée à des extraits contenant seulement ce qui est réellement intéressant, après élimination de tous les détails sans intérêt pour le public.

Sur proposition du Président, cette question est renvoyée à l'examen du bureau. Celui-ci conclut à la publication et charge le Secrétaire perpétuel de la rédaction des procès-verbaux : ils comprendront notamment un compte rendu des discussions des communications présentées.

Juillet 1864 — L'usage est institué de nommer sans délai les candidats présentés à la séance précédant les vacances.

Novembre 1870 — Suppression de la Statistique générale de la France. Protestation énergique de son chef, A. LEGOYT, mis à la retraite par anticipation. Tous les membres présents s'accordent à regretter la suppression de ce service : ils en réclament le rétablissement ; ils souhaitent qu'il soit rattaché de préférence au ministère de l'Intérieur et expriment en même temps le vœu de la création d'une Commission centrale de Statistique.

Décembre 1877 — Compétition entre deux Vice-Présidents pour le poste de Président : le D^r LUNIER est élu par 23 voix contre 15 au D^r BERTILLON. Celui-ci sera élu Président l'année suivante.

Janvier 1882 — Le D^r BOURDIN, quittant la présidence, prononce une allocution. Nous en extrayons la phrase suivante : « Si la Société de Statistique de Paris peut prolonger son existence au-delà de 100 ans, elle pourra sans hyperbole se vanter de mourir à la fleur de l'âge, parce que sans cesse renouvelée, elle mourra en effet en pleine jeunesse ».

L'année suivante, E. CHEYSSON, en prenant la présidence, prononce un discours et institue un usage qui sera régulièrement suivi.

Janvier 1883 — Remise au Président sortant, D^r WILSON, d'un objet d'art en remerciement de ses efforts pour accroître les effectifs de la Société.

Juin 1892 — La Commission de révision des Statuts demande qu'il soit fait une application stricte du règlement en ce qui concerne la nomination des nouveaux membres (présentation, puis élection le mois suivant).

1894 — Sur intervention de A. DELATOUR auprès du Ministre, le *Journal Officiel* accepte de publier un compte rendu mensuel des séances de la Société. Le Secrétaire des séances est chargé de ce travail.

Cette pratique a été poursuivie fort longtemps : le procès-verbal du Conseil de mars 1911 mentionne que le Directeur du *J. O.* invite la Société à lui faire parvenir les extraits de procès-verbaux destinés à l'insertion dans le plus bref délai après la séance. Il résulte du

procès-verbal du Conseil de mai 1915 que les comptes rendus des séances continuent de paraître au *J. O.* Nous ignorons quand et dans quelles conditions cette publication a cessé.

1902 — Sur proposition du Président **MERCET**, le Conseil décide, pour inciter les membres ne pouvant venir à la séance à voter par correspondance, de joindre au bulletin de vote deux enveloppes imprimées. Cette mesure a eu un effet très marqué sur le nombre des suffrages exprimés (voir page 138).

Janvier 1907 — Un incendie chez Berger-Levrault à Nancy détruit le stock des collections du Journal de 1860 à 1904.

1914-1915 — En octobre 1914, sur la proposition de **NEYMARCK**, l'Assemblée vote une adresse de sympathie aux Sociétés de Statistique des pays alliés.

En décembre 1914, le Conseil ouvre une discussion au sujet de la radiation de **VON MAYR**, signataire du manifeste des intellectuels, et du suédois **FAHLBECK**, auteur d'écrits contre la France. Le mois suivant, le Conseil examine un projet de résolution tendant à la radiation des membres citoyens d'une nation en guerre contre la France. En mars 1915, il décide par 13 voix contre 7 et 2 abstentions, de soumettre à l'Assemblée la motion suivante :

Considérant que la Société de Statistique de Paris ne peut rester en rapports de confraternité avec des personnes appartenant à des nations qui, dans leur guerre barbare contre la France et ses Alliés, violent toutes les lois du droit des gens et de la civilisation;

Décide de rayer les noms de ses membres titulaires, honoraires associés ou correspondants appartenant à ces nations.

Cette résolution est adoptée par 25 voix contre 1 et 2 abstentions.

Juin 1916 — Le Conseil estimant que les circonstances actuelles peuvent être considérées comme une excuse suffisante aux termes de l'article 3 des Statuts, décide, tant que la guerre durera, de ne point accepter les démissions qui seraient motivées par les conséquences de la guerre. Le service du Journal sera continué aux intéressés.

Mai 1917 — Protestation contre l'arrestation arbitraire de deux membres (**SAUVEUR** et **NICOLAI**) arrêtés arbitrairement à Bruxelles par les Allemands pour refus de prêter concours à l'administration ennemie.

Février 1922 — **MATAJA** (Autriche) radié en 1915, demande sa réintégration : le Conseil accepte la reprise des relations, mais la réinscription est réservée.

1924 — L'Assemblée décide de réadmettre les membres étrangers radiés en 1915 sous condition :

a) de n'avoir pas signé le manifeste des 93 intellectuels;

b) d'en faire la demande;

c) d'appartenir à une nation faisant partie de la S. D. N. **DE FELLNER** et **MATAJA** satisfont à ces conditions.

Janvier 1926 — Difficultés avec l'Administration des Douanes qui prétend taxer les ouvrages venant de l'étranger et destinés à la Bibliothèque. Après intervention de **F. FAURE**, les Douanes renoncent à leur demande s'il est mentionné sur les envois qu'il s'agit de brochures destinées à la Faculté de Droit.

Avril 1929 — Le Conseil décide de ne plus insérer les discussions aux procès-verbaux, mais de les placer à la suite des communications.

1929 — Le poste de T. S. F. des P. T. T. propose de présenter gratuitement, le samedi consécutif à la séance, un résumé en dix minutes de la communication présentée.

Juillet 1939 — En vue de faire l'économie des convocations, le Secrétaire général fait remarquer que le Journal paraissant régulièrement le 10 du mois, tous les membres sont informés en temps utile de la date de la prochaine réunion, ainsi que de l'ordre du jour qui figure en première page de la couverture. Malheureusement, cette proposition est faite en juillet 1939, à la veille de la guerre et du moment où la publication du Journal est devenue plus irrégulière et... plus espacée.

VII. LES PRÉSIDENTS ET LES MEMBRES DU BUREAU

Nous nous devons de rappeler ici les noms des personnalités qui ont successivement été appelées à présider notre Société. Nous avons mentionné en regard de chaque nom la profession exercée par chacune d'elles au moment de son entrée en fonctions.

ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

M. CHEVALIER	— Pr. 1860-1868	Sénateur, Membre de l'Institut
H. PASSY	V.-Pr. 1861-1868 — Pr. 1868-1872 Pr. H. 1873-1880	Ancien Ministre, Membre de l'Institut
E. BERTRAND	V.-Pr. 1867-1872 — Pr. 1873	Conseiller à la Cour d'Appel de Paris
L. WOŁOKSKI	V.-Pr. 1860-1873 — Pr. 1874	Membre de l'Institut, Député
Cl. JUGLAR	V.-Pr. 1868-1874 — Pr. 1875	Publiciste
L. de LAVERGNE	V.-Pr. 1860-1875 — Pr. 1876	Membre de l'Institut, Sénateur
E. LEVASSEUR	V.-Pr. 1875-1876 — Pr. 1877 et 1900	Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France
D ^r LUNIER	V.-Pr. 1876-1877 — Pr. 1878	Inspecteur général des établissements d'aliénés
D ^r A. BERTILLON	V.-Pr. 1874-1878 — Pr. 1879	Professeur à l'École d'Anthropologie
D ^r L. VACHER	V.-Pr. 1877-1879 — Pr. 1880	Député, Rédacteur en chef de l'annuaire de Paris
D ^r BOURDIN	V.-Pr. 1878-1880 — Pr. 1881	Docteur en médecine
D. WILSON	V.-Pr. 1880-1881 — Pr. 1882	Député
E. CHEYSSON	V.-Pr. 1881-1882 — Pr. 1883	Directeur au ministère des Travaux publics
A. COCHERY	V.-Pr. 1883 — Pr. 1884	Ministre des P. T. T.
L. SAY	V.-Pr. 1884 — Pr. 1885	Membre de l'Institut, Sénateur
A. de FOVILLE	V.-Pr. 1883-1885 — Pr. 1886	Chef du bureau de statistique et législation comparée au ministère des Finances
E. YVERNES	V.-Pr. 1886 — Pr. 1887	Chef de division de la statistique judiciaire
A. COCHUT	V.-Pr. 1887 — Pr. 1888	Directeur honoraire du Mont de Piété

P. LEROY-BEAULIEU	V.-Pr. 1887-1888 — Pr. 1889	Membre de l'Institut, Administrateur de l'Économiste Français
O. KELLER	V.-Pr. 1888-1889 — Pr. 1890	Ingénieur en chef des Mines
J. DE CRISENOY	V.-Pr. 1889-1890 — Pr. 1891	Ancien Directeur au ministère de l'Intérieur
Th. DUCROCQ	V.-Pr. 1890-1891 — Pr. 1892	Professeur à la Faculté de Droit de Paris
A. COSTE	V.-Pr. 1890-1892 — Pr. 1893	Publiciste
A. NEYMARCK	V.-Pr. 1891-1893 — Pr. 1894	Directeur du Journal <i>Le Rentier</i>
A. VANNACQUE	V.-Pr. 1892-1894 — Pr. 1895	Directeur de la Comptabilité des P. T. T.
Yves GUYOT	V.-Pr. 1894-1895 — Pr. 1896	Ancien Ministre
D ^r J. BERTILLON	V.-Pr. 1895-1896 — Pr. 1897	Chef des travaux de la Statistique municipale
BEAURIN-GRESSIER	V.-Pr. 1896-1897 — Pr. 1898	Chef de la Statistique de la navigation intérieure
F. FAURE	V.-Pr. 1896-1898 — Pr. 1899	Directeur général de l'Enregistrement, Domaines et Timbre
E. DUVAL	V.-Pr. 1898-1900 — Pr. 1901	Directeur du Mont de Piété de Paris
E. MERCET	V.-Pr. 1899-1901 — Pr. 1902	Vice-Président du Comptoir National d'Escompte
G. SCHELLE	V.-Pr. 1900-1902 — Pr. 1903	Chef de division au ministère des Travaux publics
D ^r A. CHERVIN	V.-Pr. 1901-1903 — Pr. 1904	Docteur en médecine
P. DES ESSARS	V.-Pr. 1902-1904 — Pr. 1905	Chef du service des études sociales à la Banque de France
A. FONTAINE	V.-Pr. 1903-1905 — Pr. 1906	Directeur du Travail au ministère du Commerce
L. MARCH	V.-Pr. 1904-1906 — Pr. 1907	Chef du service de la Statistique Générale de la France
A. DELATOUR	V.-Pr. 1905-1907 — Pr. 1908	Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations
G. PAYELLE	V.-Pr. 1906-1908 — Pr. 1909	Procureur général près de la Cour des Comptes
L. VASSILIÈRE	V.-Pr. 1908-1909 — Pr. 1910	Directeur de l'Agriculture
Ch. LAURENT	V.-Pr. 1909-1910 — Pr. 1911	Premier Président de la Cour des Comptes
DESROYS du ROURE	V.-Pr. 1910-1911 — Pr. 1912	Directeur des Finances à la Préfecture de la Seine
G. CADOUX	V.-Pr. 1910-1912 — Pr. 1913	Chef de Service à la Préfecture de la Seine
M. HUBER	V.-Pr. 1911-1913 — Pr. 1914	Sous-Directeur de la Statistique générale de la France
M. BELLOM	V.-Pr. 1912-1914 — Pr. 1915	Ingénieur en chef, Professeur à l'École des Mines
M. MALZAC	V.-Pr. 1913-1915 — Pr. 1916	Ancien député
R. G. LEVY	V.-Pr. 1915-1916 — Pr. 1917	Professeur à l'École des Sciences Politiques
E. d'EICHTAL	V.-Pr. 1916-1917 — Pr. 1918	Membre de l'Institut
P. MEURIOT	V.-Pr. 1916-1918 — Pr. 1919	Professeur agrégé
G. DELAMOTTE	V.-Pr. 1918-1919 — Pr. 1920	Inspecteur général des Finances
Fr. SIMIAND	V.-Pr. 1917-1920 — Pr. 1921	Directeur du Travail au Commissariat général d'Alsace-Lorraine

E. BOREL	V.-Pr. 1919-1921 — Pr. 1922	Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Sciences
A. LIESSE	V.-Pr. 1920-1922 — Pr. 1923	Membre de l'Institut, Rédacteur en chef de l'Économiste français
G. ROULLEAU	V.-Pr. 1922-1923 — Pr. 1924	Directeur de la Comptabilité à la Banque de France
Ch. RICHET	V.-Pr. 1923-1924 — Pr. 1925	Professeur à la Faculté de Médecine de Paris
J. H. DAL PIAZ	V.-Pr. 1924-1925 — Pr. 1926	Président de la Compagnie Générale Transatlantique
J. GIRARD	V.-Pr. 1924-1926 — Pr. 1927	Secrétaire général de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord
H. TRUCHY	V.-Pr. 1926-1927 — Pr. 1928	Professeur d'Économie Politique à la Faculté de Droit de Paris
Cl. COLSON	V.-Pr. 1925-1928 — Pr. 1929	Membre de l'Institut, Vice-Président du Conseil d'État
L. MARIN	V.-Pr. 1927-1929 — Pr. 1930	Ancien Ministre, Président de l'Institut International d'Anthropologie
A. AUPETIT	V.-Pr. 1929-1930 — Pr. 1931	Secrétaire général honoraire de la Banque de France
L. DUGUÉ DE BERNONVILLE	V.-Pr. 1930-1931 — Pr. 1932	Sous-Directeur de la Statistique générale de la France
P. RAZOUS	V.-Pr. 1932 — Pr. 1933	Secrétaire général de l'Institut des Actuaire français
G. H. RISLER	V.-Pr. 1933 — Pr. 1934	Membre de l'Institut, Président du Musée Social
Ed. MICHEL	V.-Pr. 1934 — Pr. 1935	Chef de l'Inspection au Crédit Foncier
A. LANDRY	V.-Pr. 1934-1935 — Pr. 1936	Ancien Ministre, Directeur d'études à l'École pratique des Hautes études
H. BUNLE	V.-Pr. 1935-1936 — Pr. 1937	Statisticien à la Statistique générale de la France
G. DARMOIS	V.-Pr. 1936-1937 — Pr. 1938	Professeur à la Faculté des Sciences de Paris
Fr. DIVISIA	V.-Pr. 1937-1938 — Pr. 1939	Inspecteur général des Ponts et chaussées, Professeur à l'École Polytechnique et au Conservatoire National des Arts et Métiers
Ch. RIST	V.-Pr. 1938-1939 — Pr. 1940	Membre de l'Institut, Président de l'Institut de recherches économiques et sociales
V. de MARCE	V.-Pr. 1939-1940 — Pr. 1941	Président honoraire à la Cour des Comptes
F. LEPRINCE-RINGUET	V.-Pr. 1939-1941 — Pr. 1942-1944	Inspecteur général des Mines, Directeur de l'École des Mines de Paris
M. LAZARD	V.-Pr. 1940-1944 — Pr. 1945	Président de l'Association Française pour le Progrès social
Baron MOURRE	V.-Pr. 1941-1945 — Pr. 1946	Économiste
A. SAUVY	V.-Pr. 1942-1946 — Pr. 1947	Directeur de l'Institut national d'études démographiques

M. FRECHET	V.-Pr. 1945-1947 — Pr. 1948	Professeur à la Faculté des Sciences de Paris
R. ROY	V.-Pr. 1947-1948 — Pr. 1949	Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Professeur à l'École nationale des Ponts et Chaussées
R. RISSE	V.-Pr. 1948-1949 — Pr. 1950	Actuaire honoraire du ministère du Travail
E. BATICLE	V.-Pr. 1949-1950 — Pr. 1951	Inspecteur général des Ponts et Chaussées
Ch. PENGLOU	V.-Pr. 1949-1951 — Pr. 1952	Directeur de la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial
J. RUEFF	V.-Pr. 1950-1952 — Pr. 1953	Membre de l'Institut, Professeur à l'Institut des Sciences Politiques, Président de l'Agence Interalliée des Réparations
P. GEMAEHLING	V.-Pr. 1951-1953 — Pr. 1954	Professeur à la Faculté de Droit de Paris
R. HENON	V.-Pr. 1952-1954 — Pr. 1955	Professeur à l'Institut de Statistique de l'Université de Paris, Industriel
R. RIVET	V.-Pr. 1953-1955 — Pr. 1956	Professeur à l'Institut de Statistique de l'Université de Paris, Inspecteur général à l'I. N. S. E. E., Directeur de la Statistique générale
P. CAUBOU	V.-Pr. 1954-1956 — Pr. 1957	Président-Directeur Général de , Sociétés
M. DUMAS	V.-Pr. 1955-1957 — Pr. 1958	Ingénieur en Chef de l'Artillerie Navale de réserve, Délégué général du Syndicat national des Industries d'Équipement M. T. P. S.
G. CHEVRY	V.-Pr. 1956-1958 — Pr. 1959	Inspecteur général à l'I. N. S. E. E.
E. PROT	V.-Pr. 1957-1959 — Pr. 1960	Inspecteur général des Ponts et Chaussées

Cette liste est à compléter par celle des personnalités qui, sollicitées pour prendre la présidence, n'ont pu accepter ces fonctions et ont été nommées Présidents honoraires. D'autre part, quelques Vice-Présidents ont quitté le Bureau sans accéder à la Présidence, soit par décès prématuré, soit pour des motifs personnels.

PRÉSIDENTS HONORAIRES

L. VILLERME	Pr. H. 1860-1863	Membre de l'Institut
E. TISSEREAND	V.-Pr. 1885-1889 — Pr. H. 1890	Directeur de l'Agriculture
E. BOUTIN	V.-Pr. 1895 — Pr. H. 1896	Conseiller d'État, Directeur général des Contributions Directes
P. DOUMER	Pr. H. 1960	Président de la Chambre des Députés
E. GRUNER	V.-Pr. 1921-1923 — Pr. H. 1924	Président de la Société des Ingénieurs civils

G. PAULET	V.-Pr. 1928-1930 — Pr. H. 1931	Directeur honoraire au Mont de Piété
R. BLOCH	V.-Pr. 1931-1933 — Pr. H. 1934	Ingénieur en chef honoraire de la Compagnie des Chemins de fer P. O.
G. M. HAMON	V.-Pr. 1931-1933 — Pr. H. 1934	Directeur du Journal <i>l'Assurance Moderne</i>
A. BARRIOL	Secr. Gén. 1909-1941 — Pr. H. 1941	Chef honoraire du Service de la Comptabilité et des Finances de la Compagnie P. L. M.
J. DUFRENOY	V.-Pr. 1946-1948 — Pr. H. 1949	Professeur à l'Université de Berkeley (Californie)

VICE-PRÉSIDENTS N'AYANT PAS ÉTÉ PRÉSIDENTS

de FONTETTE	V.-Pr. 1860-1867	Président de la Chambre d'Agriculture du Calvados
V. FOUCHER	V.-Pr. 1861-1866	Conseiller à la Cour de Cassation
L. MILLOT	V.-Pr. 1865-1868	Ancien élève de l'École Polytechnique
A. MOTHERÉ	V.-Pr. 1879-1882	Chef de bureau à l'Hôtel de Ville
R. LAFABRÈGUE	V.-Pr. 1882-1886	Directeur de l'Hospice des Enfants Assistés
P. CHALVET	V.-Pr. 1893-1894	Directeur de la Foncière
C. MORON	V.-Pr. 1897-1899	Directeur de l'Office du Travail
Ch. LIMOUSIN	V.-Pr. 1907-1909	Directeur du Bulletin des Sommaires
J. BERNARD	V.-Pr. 1914-1915	Ingénieur en Chef des Services de la Statistique et de la Comptabilité aux Chemins de fer du Nord
D ^r BALTHAZARD	V.-Pr. 1934-1936	Doyen de la Faculté de Médecine
G. DELCAMBRE	V.-Pr. 1935-1937	Inspecteur général de l'Aéronautique

Il nous faut également mentionner que le titre de Membre d'Honneur a été conféré aux sept personnalités suivantes :

MEMBRES D'HONNEUR

1887-1894	SADI-CARNOT	Président de la République (membre titulaire depuis 1882)
1885-1891	DON PEDRO D'ALCANTARA	Empereur du Brésil
1888-1891	BARON HAUSSMANN	Ancien Préfet de la Seine (membre associé depuis 1867)
1882-1894	Comte F. DE LESSEPS	Président de la Compagnie de Suez
1913-1934	R. POINCARÉ	Président de la République (membre depuis 1892)
1921-1943	A. MILLERAND	Président de la République
1931-1932	P. DOUMER	Président de la République (membre depuis 1895, Président honoraire en 1906)

Nous compléterons cette énumération par la liste beaucoup plus courte, en raison de leur fidélité à la Société, des Secrétaires généraux et Trésoriers successifs.

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

A. LEGOYT	Secrétaire perpétuel 1860-1872, nommé en 1872 Secrétaire général honoraire	Chef de division de la Statistique générale de la France
T. LOUA	1872-1892, nommé en 1892 Secrétaire général honoraire	Chef de bureau à la Statistique Générale de la France
E. YVERNES	1892-1899, avait été Président en 1887	Chef de division honoraire au Ministère de la Justice

E. FLECHEY	1899-1909	Ancien Chef de la Statistique agricole au ministère de l'Agriculture
A. BARRIOL	1902-1941, nommé en 1941 Président honoraire	Chef du Service de la Comptabilité générale et des Finances à la Compagnie P. L. M.
P. DEPOID	1942-	Secrétaire général du Groupement technique des Sociétés d'Assurances Accidents

TRÉSORIER-ARCHIVISTES

L. LE HIR	1860-1863	Suppléant au Juge de Paix du 10 ^e Arrondissement
Ch. HUMBERT	1864-1868	Vérificateur de l'Enregistrement et des Domaines
FROGER DE MAUNY	1869-1875 assisté de 1873 à 1875 par J. ROBYNS Agent comptable	Ancien Juge de Paix de Neuilly
J. ROBYNS	1876-1896, suppléé pendant sa maladie (1893-1896) par A. NEYMARCK	Ancien Inspecteur d'Assurances
A. COSTE	1896-1898. Avait été Président en 1893	Publiciste
P. MATRAT	1898-1920, nommé en 1921 Trésorier honoraire, secondé en 1919-1920 par A. TRIGNART	Chef de bureau au ministère de la Guerre
L. PERQUEL	1921-1925	Agent de Change
A. TRIGNART	1925-1933	Chef de division à la Compagnie des Chemins de Fer P. L. M.
A. PERQUEL	1934-1942, assisté en 1942 de L. BISTAQUE	Agent de Change
L. BISTAQUE	1943-1950, nommé en 1951 Trésorier honoraire	Chef de bureau à la Caisse des Dépôts et Consignations
D. GENSBITTEL	1951-	Chef de la Comptabilité au Phénix-Vie

En outre, de 1861 à 1909, le Secrétaire général a été le plus souvent assisté d'un ou deux Secrétaires adjoints. La grande activité d'A. BARRIOL a rendu ce poste inutile.

Nous citerons parmi les Secrétaires adjoints, ceux qui ont rempli ces fonctions pendant une longue période :

Cl. JUGLAR (1861-1868), nommé ensuite Vice-Président, puis Président (1875).

T. LOUA (1867-1872) et E. FLECHEY (1872-1881 et 1900-1909), devenus plus tard Secrétaires généraux.

NAYRON (1862-1867), chef de bureau à la Statistique Générale de la France.

A. MOTHERÉ (1868-1872), chef de bureau à l'Hôtel de Ville.

A. LIEGEARD (1885-1894), Sous-Chef de bureau au ministère du Commerce.

P. des ESSARS (1895-1896 et 1900-1901), nommé ensuite Vice-Président, puis Président (1905).

SALLEFRANQUE (1897-1899), Inspecteur de l'Enregistrement.

VIII. LES COMMISSIONS

I — COMMISSIONS PERMANENTES

Juin 1872 — L'Assemblée décide la création d'une Commission des publications.

Le règlement intérieur de 1873 (art. 12) lui donnera un caractère officiel et permanent.

Le même règlement institue une Commission des Fonds et Archives de trois membres.

Pendant plusieurs années, ces deux commissions ont fonctionné sous le nom de Commission de Comptabilité et de Comité de Rédaction.

Depuis la révision du Règlement intérieur de 1897, ces deux commissions doivent être composées de trois membres au moins et de cinq membres au plus.

En décembre 1909, le Conseil a fixé de la manière suivante la composition de ces deux commissions :

— Fonds et Archives : le Président et le Secrétaire général, membres de droit, le troisième Vice-Président, le membre élu du Conseil porté le premier sur la liste annuelle et un ancien Président élu pour un an et rééligible.

— Publications : le Président et le Secrétaire général, membres de droit, le premier Vice-Président, le Secrétaire des séances et un ancien Président, élu pour un an et rééligible.

1889 à 1909 — L'attribution à la Société de legs avec affectation spéciale entraîne la création des Commissions des prix Bourdin, Coste et Mercet.

En 1940, les commissions des prix Coste et Mercet sont supprimées : une seule commission est chargée de décerner tous les prix.

II — COMMISSIONS TEMPORAIRES

Janvier 1882 — Création d'une Commission des Réformes sous la présidence de D. WILSON. Son rapporteur, E. CHEYSSON, présente deux mois plus tard un important rapport sur la situation morale et financière de la Société (1) : procédant à une analyse critique des divers postes du budget, la Commission propose un certain nombre de réformes et d'initiatives.

1892 — Création d'une Commission de révision des Statuts et du Règlement Intérieur.

1894 — Création d'une Commission de Propagande, transformée en Commission d'Initiative.

Janvier 1916 — Création d'une Commission Bibliothèque et Local. Cette Commission sera supprimée en 1922, après transfert à la Faculté de Droit.

Novembre 1943 — Sur proposition de M. FRÉCHET, les membres sont invités à diriger leurs études vers la préparation de l'après-guerre, à faire connaître leurs projets et à soumettre leurs suggestions. Création d'une Commission chargée d'établir le programme des travaux futurs.

(1) *Journal*, mai 1882, pp. 113 à 121.

Deux mois plus tard, cette Commission conclut qu'il faut demander aux membres leur avis sur les améliorations susceptibles d'être apportées aux statistiques officielles françaises telles qu'elles étaient publiées en 1939. M. HUBER est chargé d'établir un rapport d'ensemble : ce rapport établi en février 1944 a été publié dans le Journal (1944, pp. 86 et 219).

Février 1952 — Création d'une nouvelle Commission de Propagande.

Janvier 1955 — Création d'une Commission du Centenaire.

IX. LA BIBLIOTHÈQUE

Pendant bien des années, elle a été le souci majeur du Conseil. La Société ayant, peu de temps après sa fondation, admis dans son sein des hauts fonctionnaires étrangers à titre de membres associés et ayant accepté de faire des échanges de publications avec des administrations françaises et étrangères et avec diverses revues, un fonds de bibliothèque a pu être ainsi rapidement constitué.

I — La lecture des procès-verbaux des séances nous apprend qu'en 1873, l'École des Sciences politiques, en acceptant d'abriter les réunions de notre Société, a bien voulu affecter une salle spéciale à notre bibliothèque, placée à proximité de la salle des séances et possédant assez de rayons pour contenir nos collections. Le transfert fut effectué le 1^{er} juin 1873, dans le local de l'École, 16, rue Taranne. Le Secrétariat eut alors à s'occuper de classer ces livres et d'en établir le catalogue, afin d'en rendre facile la distribution aux membres désirant les consulter ainsi qu'aux élèves de l'École.

II — En 1878, la Bibliothèque est transférée, en même temps que le lieu des réunions, à la Société d'Horticulture. Cette solution fut à l'expérience assez décevante. Nous lisons, en effet, dans le rapport CHEYSSON (1) :

Cette pièce est trop exigue pour comporter un rangement soigné, de sorte que les livres sont gisants pêle-mêle, sans ordre, et ne rendent en fait presque aucun service.

La Commission a cherché plusieurs solutions : elle s'est d'abord adressée au Conservatoire des Arts et Métiers qui consentait à prêter momentanément un local pour nos séances, mais sans engager l'avenir, et à abriter définitivement nos livres, mais à condition qu'on lui en abandonnât définitivement la propriété.

La Société de Géographie, la Société d'Encouragement mettaient également leurs locaux à notre disposition pour nos séances, moyennant des conditions modérées, mais sans assurer l'installation de nos livres.

Finalement, la Commission propose la solution suivante, suggérée par le Président D. WILSON : accepter l'hospitalité gratuite du Cercle National, 1, rue Le Peletier, dont le Président est l'honorable Ministre des Postes et Télégraphes, M. COCHERY. Le Cercle autorise notre Société à se réunir dans une grande et belle salle et à y installer à nos frais un corps de bibliothèque, qui restera notre propriété, et dont un des employés fera le service moyennant une légère gratification, une fois qu'elle aura été classée et rangée par nos soins. Ce corps de bibliothèque doit être assez confortable pour ne pas déparer la salle et pourra coûter environ 2 000 F.

(1) *Journal*, mai 1882, p. 117.

Cette proposition ayant été adoptée, le transfert a lieu en juin 1882. Pour loger les ouvrages toujours plus nombreux, la Société doit acheter successivement deux corps de bibliothèque qui coûtèrent ensemble 3 900 F : ces corps avaient ensemble 6 m de long et 3 m de haut.

III — La Société ayant abandonné en 1884 le Cercle National pour revenir dans l'Hôtel de la Société d'Horticulture, la bibliothèque et les archives y sont transférées (salle n° 15) et le catalogue cesse d'être dressé.

Le Conseil envisage en 1886 de réunir la bibliothèque à celle du Conseil supérieur de Statistique, qui est en formation au ministère du Commerce et de l'Industrie et à laquelle l'administration a déjà assuré un local et un bibliothécaire. Cette combinaison permettrait pour la première fois aux membres de la Société « d'utiliser sur place ou à domicile les nombreux ouvrages qu'on se borne jusqu'ici à entasser dans des meubles toujours fermés ».

Une Commission spéciale chargée d'étudier cette question présente à la majorité un rapport favorable (1) sous la réserve absolue de conserver la propriété des ouvrages et de prévoir la liberté pour chacune des parties contractantes de mettre fin au contrat en prévenant l'autre un an à l'avance.

Les adversaires du projet, voyant là une sorte d'abdication entre les mains de l'État, auraient préféré la location par la Société d'un local avec création d'un emploi de bibliothécaire appointé par elle, solution qui aurait donné lieu à une dépense annuelle d'au moins 2 000 F.

Le projet de Convention est approuvé par l'Assemblée : il stipule que nos livres recevront une marque distinctive et seront inscrits et catalogués en partie double : un registre sera entre les mains du bibliothécaire du Conseil supérieur de Statistique; un autre registre, également tenu par lui et constatant les prises en charge, restera entre les mains du Trésorier de notre Société.

En novembre 1886, le Ministre du Commerce et de l'Industrie donne son approbation à la convention qui lui a été soumise : le Trésorier est donc invité à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du projet, de concert avec le bibliothécaire du ministère.

Mais les locaux n'étant pas encore aménagés, le transfert n'a lieu finalement qu'en 1889. La Bibliothèque, installée rue de Varenne à proximité de la bibliothèque du Ministère, est gérée par M. LAUGIER, bibliothécaire du Ministre. Elle est ouverte au public tous les jours de 12 h à 16 h. Dès 1895, la bibliothèque comprenant 3 000 volumes, le Conseil constate que le local qui lui est affecté est devenu insuffisant. Il se plaint, d'autre part, du mauvais état des livres brochés et de l'insuffisance du classement.

Les deux corps de bibliothèque n'étant plus utilisés, sont cédés à l'Hôtel des Sociétés Savantes, où la Société tient ses réunions depuis 1890, contre paiement de dix annuités de 200 F (soit 1 663 F + intérêt 3 1/2 %).

IV — En octobre 1901, le Ministre du Commerce demande que notre Bibliothèque soit transférée ailleurs. Le Conseil envisage d'installer la Bibliothèque à l'Hôtel des Sociétés Savantes où la Société tient déjà ses réunions. Les conditions proposées sont jugées trop onéreuses et le Conseil décide d'engager des pourparlers avec la Chambre de Commerce de Paris. Celle-ci exige l'abandon de propriété des ouvrages à son profit. Après de longues discussions, le Conseil accorde par 7 voix contre 2 la priorité d'étude au projet Sociétés Savantes. L'accord avec cet organisme est finalement réalisé en mars 1902. L'Hôtel met à notre dispo-

(1) Rapport DUCROCQ, *Journal*, août 1886, pp. 250 à 257.

sition non seulement les corps de bibliothèque que nous lui avons précédemment cédés, mais plusieurs autres. Les membres de la Société ont accès à la salle de lecture de l'Hôtel et aux bibliothèques tous les jours de 9 h à 22 h. Par contre, les membres des autres Sociétés abritées dans l'hôtel pourront consulter nos ouvrages. Le bibliothécaire de l'Hôtel s'engage à dresser, dans le délai d'une année, le catalogue par fiches des ouvrages appartenant à la Société de Statistique de Paris et à classer tous les mois les documents récemment parvenus.

Le travail d'établissement du catalogue de la bibliothèque commence en 1903. La rémunération de l'employé chargé de confectionner les étiquettes et le catalogue est fixée à 0,06 par volume. A mesure de sa confection, le catalogue est publié mensuellement en annexe au Journal sous forme de feuilles détachées de 1903 à 1907. En outre, le Journal publie chaque mois la liste des nouveaux ouvrages reçus avec leur indice de classement.

Un recensement effectué fin 1903 permet de connaître l'importance de la bibliothèque :

Documents officiels	7 523
Documents privés	1 200
Périodiques (comptés pour un par année)	1 500

En juin 1905, le total atteint 11 253.

En octobre 1905, L. MARCH chargé par le Conseil d'étudier le fonctionnement de la Bibliothèque, conclut que celle-ci manque de place. Constatant la carence de l'Hôtel des Sociétés Savantes pour assurer une bonne gestion, il demande que de nouvelles vitrines soient mises à notre disposition. Cette question est résolue par une convention avec l'Hôtel des Sociétés Savantes de février 1906. Le classement des ouvrages et la mise à jour des catalogues incombant désormais à la Société, celle-ci alloue au bibliothécaire, M. NOË, une rémunération annuelle de 200 F. Celle-ci sera portée à 300 F en 1914, puis à 400 F fin 1918 lorsque celui-ci, démobilisé, reprend ses fonctions. Lorsque la Bibliothèque sera transférée à la Faculté de Droit et que la Société cessera d'avoir recours à ses services, celle-ci lui versera une gratification de 1 000 F (octobre 1922).

V — Le bail avec l'Hôtel des Sociétés Savantes venant à expiration le 1^{er} avril 1912, le Conseil commence en mai 1910 à étudier les possibilités de transfert de la Bibliothèque. Son installation actuelle offre de nombreux inconvénients qui rendent les recherches fort difficiles. Plusieurs suggestions sont faites par les membres du Conseil et étudiées successivement : installation à la Banque de l'Union Parisienne, mais les planchers sont insuffisants pour supporter la garde de nos livres; construction d'un immeuble par la Société, mais les disponibilités financières sont insuffisantes; participation à un projet de construction étudié par le Collège libre des Sciences Sociales; transfert dans les locaux du ministère du Travail; cohabitation avec la Société académique de comptabilité.

Le bail approchant de son terme et aucune solution n'étant trouvée, le Conseil accepte la prorogation du bail actuel jusqu'au 1^{er} octobre 1914, puis d'année en année par tacite reconduction avec délai de dénonciation de 6 mois.

Les recherches se poursuivent en 1913 : Fernand FAURE indique qu'avec le Musée Social il serait possible d'entamer des pourparlers pour une location. L. MARCH signale que l'École des Hautes Études cherche aussi à s'agrandir. M. MALZAC pense que la Société d'Agriculture consentirait peut-être à surélever d'un étage son immeuble. Le Dr CHERVIN indique que l'Association Française pour l'Avancement des Sciences est très à l'étroit dans l'Hôtel des Sociétés Savantes. Un peu plus tard, L. MARCH suggère de joindre la bibliothèque de la Société de Statistique de Paris à celle de la Statistique Générale de la France dans les locaux

du quai d'Orsay; le Président CADOUX propose de s'engager dans cette voie et de faire des démarches auprès des autorités en vue du transfert à la S. G. F. : le Conseil prend une décision de principe favorable à ce transfert (novembre 1913).

Le mois suivant se produit un fait nouveau important : la Chambre de Commerce de Paris fait savoir qu'elle entreprend la construction d'un vaste hôtel dans lequel un espace considérable sera réservé à la Bibliothèque; elle propose à la Société de Statistique de Paris d'y déposer ses livres de la même manière que ceux de la Société d'Économie Politique, à savoir :

- a) les livres pourront être consultés par les membres de la Société qui recevront une carte permanente d'entrée;
- b) le fonds occupera une place à part dans le catalogue,
- c) les livres auront une reliure spéciale,
- d) les frais de reliure, d'assurance, d'entretien sont pris en charge par la Chambre de Commerce.

Le Conseil de la Société désire, en outre, conserver le droit de revendication de son fonds : pour engager les négociations, il désigne MM. BARRIOL, CADOUX et HUBER.

Les pourparlers avancent lentement : le Conseil de la Société pose comme condition que les livres soient marqués afin d'être repris en cas de mésentente future. Il demande en outre que la Chambre de Commerce donne gratuitement à la Société des locaux de réunion. La guerre survient avant qu'aucun accord ne soit en vue. La Chambre de Commerce ajourne son projet de reconstruction. Il est convenu que les pourparlers seront repris en temps opportun.

VI — En octobre 1919, la discussion est reprise au sein du Conseil au sujet de la Bibliothèque. E. BOREL ayant signalé que la Société Mathématique de France a fait don de sa Bibliothèque à l'Université, Fernand FAURE indique que la Faculté de Droit pourrait être intéressée et aurait la possibilité d'installer notre Bibliothèque dans une salle de travail qui pourrait servir de lieu de réunions. Le mois suivant, F. FAURE rend compte qu'il a fait une démarche officieuse auprès du Recteur : l'offre a été bien accueillie, mais est subordonnée à l'agrandissement prévu des locaux. Le Conseil, avant de se prononcer, décide de demander à la Chambre de Commerce de faire connaître ses intentions : cette démarche n'a aucun résultat positif et cette solution est abandonnée.

En mars 1920, après de nouvelles discussions, le Conseil décide d'entamer des pourparlers avec la Faculté de Droit. Le Doyen LARNAUDIE se montre favorable à un tel projet : il accepte les dépenses de transfert et la mise à disposition de la Société d'une salle de réunion; il exprime le désir de recevoir les collections d'ouvrages qui seront recueillies dans l'avenir par la Société. La Faculté établira le catalogue dès qu'elle le pourra. La lettre par laquelle le Doyen donne son accord est soumise au Conseil en mai 1920. Celui-ci accepte dans ces conditions la donation et décide de la soumettre à la ratification de l'Assemblée : le 16 juin 1920, l'Assemblée approuve à l'unanimité le principe de la Donation. Le même jour, le Conseil arrête le texte de la lettre à adresser au Doyen. Ce texte, daté du 22 juillet 1920, qui fait l'objet de l'annexe n° 3, est déposé le 18 octobre chez M^e BURTHE, notaire, 6, rue Royale.

Aux termes de cette lettre, notre Bibliothèque comprend alors 12 000 volumes. Comparé aux 11 253 volumes de juin 1905, ce chiffre laisse penser que pendant le séjour à l'Hôtel des Sociétés Savantes, de nombreux volumes ont été détruits, perdus ou détournés, à moins que le mode d'estimation des collections de périodiques n'ait pas été le même

L'Assemblée de la Société du 16 mars 1921 habilite le Président à consentir donation : peu après celle-ci est autorisée par le Conseil d'État.

Le transfert de la Bibliothèque s'effectue en mai 1921 : quatre pièces y sont affectées.

Mais les salles de la Faculté se prêtent peu aux réunions. On envisage de se réunir dans un amphithéâtre de la Sorbonne (Edgar Quinet, par exemple) après les dîners qui continueraient rue Danton. Le Recteur de l'Université accepterait volontiers. Ce projet est finalement abandonné. A partir d'octobre 1922, les séances ont lieu après dîner dans la salle du restaurant des Sociétés savantes.

En mai 1922, le Conseil se réunit à la Faculté de Droit en présence du Doyen LARNAUDIE. Les membres peuvent ainsi se rendre compte de l'aménagement de la Bibliothèque. On discute de la délivrance de cartes d'accès aux membres de la Société et de la possibilité d'emprunter des ouvrages.

En juin 1925, premiers incidents dans nos rapports avec la Faculté de Droit : aux termes du Procès-verbal, « celle-ci semble vouloir revenir sur l'offre qu'elle avait faite il y a deux ans à la Société ». Pas d'autres précisions : le litige a sans doute pour objet la fermeture des salles pendant la période des examens. Le Conseil examine la possibilité du transfert de la Bibliothèque à la Statistique Générale de la France, moyennant certaines garanties de reprise pour l'avenir et la libre consultation des ouvrages par les membres. La S. G. F. est prête à recevoir nos collections, à condition que les frais d'agencement ne lui incombent pas. Le Conseil de la Faculté, mis au courant de ce projet, fait savoir qu'elle verrait ce transfert avec le plus grand déplaisir. Il promet de faire tout son possible pour obvier aux inconvénients. L'incident est clos.

En 1934, nous apprenons que la Faculté a beaucoup tardé à faire dresser le catalogue. Grâce aux efforts de M^{lle} PAYEN, qui assume maintenant la gestion de la Bibliothèque, une partie importante du travail vient d'être faite. A ce moment, la Faculté décide d'installer la Bibliothèque dans de nouveaux locaux remis à neuf : le Conseil de la Société accepte de participer pour 2 500 F aux frais de réorganisation (aménagement des rayons).

M^{lle} PAYEN quittant son poste en 1942, est remplacée par M^{lle} DEJOBERT, puis, en 1945, par M^{lle} LEBLANC.

Fin 1945, nouvel incident : la Faculté créant un poste de directeur technique des salles d'Économie Politique et de Statistique, supprime le poste de M^{lle} LEBLANC, faute de crédits. Le Président de notre Société fait une démarche auprès du Doyen pour lui rappeler les engagements pris à notre égard par la Faculté et demander le maintien en fonction de M^{lle} LEBLANC avec un traitement convenable. Une solution est finalement trouvée : le C. N. R. S. accepte de prendre en charge le traitement de notre Bibliothécaire.

En octobre 1947 nous avons à nous plaindre à nouveau du mauvais fonctionnement des salles : le garçon de bureau, malade, n'a pas été remplacé. Le Secrétariat de la Faculté, faute de personnel ne vient pas prendre livraison des ouvrages reçus au siège de la Société. Celui-ci, manquant de place, se sert de la salle de lecture comme bureau. La bibliothécaire ayant dû de ce fait se dessaisir de ses clés ne peut plus répondre des ouvrages confiés à sa garde. A la suite d'une intervention énergique auprès du Doyen, tout rentre dans l'ordre.

D'après notre plus récente estimation la bibliothèque possède environ 15 000 volumes et reçoit chaque année 500 revues périodiques ou publications officielles annuelles. Compte tenu des revues ayant cessé de paraître et en considérant comme une unité l'ensemble des numéros annuels d'un périodique, notre bibliothèque doit renfermer près de 60 000 ouvrages.

X. LES EFFECTIFS

La liste des membres fondateurs, annexée au procès-verbal de la séance d'installation, comprend 157 noms : 86 membres demeurant à Paris et 71 en province ou à l'étranger. Ainsi s'affirme dès l'origine l'intention de la Société de ne pas limiter ses études et son rayonnement à la région parisienne.

Il est assez malaisé de suivre, pendant les 30 premières années d'existence de la Société, les variations de son effectif, le Journal ne publiant qu'à intervalles irréguliers la liste des membres en activité (1863, 1865, 1869, 1878, 1879, 1881).

Un premier annuaire est publié en 1882 et les listes des membres sont mises à jour en 1883 et 1884. De nouvelles listes sont publiées chaque année à partir de 1889. Ce n'est qu'en 1900 qu'est décidée la publication régulière d'un annuaire.

D'autre part, la publication mensuelle des procès-verbaux des séances permet de mesurer les nombres annuels d'admission de nouveaux membres; mais il semble que de 1861 à 1869, certaines admissions, prononcées sans doute par le Conseil, n'ont pas été signalées dans les procès-verbaux des séances.

A l'aide de ces données, on peut estimer l'évolution des effectifs de la Société : après avoir compté 175 membres titulaires au 1^{er} juillet 1861, la Société n'en a plus que 150 au 1^{er} janvier 1863 : 39 noms ont disparu de la liste d'origine (Paris 18, Province 21). On y trouve par contre 33 nouveaux noms (17 + 16) dont 14 entrés en 1861 et 1862. Ainsi, le nombre des admissions de juin à décembre 1860 aurait été de l'ordre d'une vingtaine. En outre, le Conseil prononce en 1861 l'admission de 38 membres honoraires associés étrangers.

Jusqu'en 1880, le recrutement est faible : en 20 ans on compte seulement 145 nouveaux membres titulaires et 12 membres correspondants étrangers, soit à peine 8 par an en moyenne. Ce recrutement est insuffisant pour compenser décès et démissions, si bien que l'effectif ne cesse de s'effriter. Au 1^{er} janvier 1881, la Société ne compte plus que 81 membres titulaires (Paris 61, Province 20), 3 membres correspondants et 29 membres honoraires associés. Parmi les 81 membres titulaires, 30 sont membres à vie. Des 157 fondateurs, 16 seulement demeurent sur les listes.

De 1881 à 1885, un très gros effort de recrutement et d'expansion est entrepris : les principaux instigateurs sont Daniel WILSON, Président en 1882, CHEYSSON et DE FOVILLE. Sur 283 membres admis en 1882 et 1883, à une époque où les candidats n'avaient le plus souvent qu'un seul parrain, 234 sont présentés par l'une de ces trois personnes soit conjointement par deux d'entre elles. WILSON figure parmi les parrains 204 fois, CHEYSSON 47 fois et DE FOVILLE 29 fois.

Au point de vue professionnel, on compte parmi ces nouveaux membres 37 % de fonctionnaires, 15 % de membres de professions libérales (surtout publicistes et avocats), 13 % de ministres et parlementaires et seulement 6 % d'ingénieurs et 6 % de commerçants (essentiellement banques) et d'industriels. Ces brillants résultats sont obtenus grâce aux relations que ces trois personnalités ont dans de nombreux milieux.

Nouveaux membres	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886
Titulaires	3	28	238	46	67	32	23
Honoraires associés	—	—	11	16	9	18	1

De ce fait, l'effectif de la Société atteint 487 membres fin 1884 (dont environ 75 membres honoraires associés). Le ralentissement du recrutement (17 par an en moyenne de 1886 à 1893) combiné avec des démissions assez nombreuses parmi les membres recrutés massivement sans peut-être une sélection suffisante ramène en 1894 l'effectif à 279 membres titulaires ou correspondants + 73 membres honoraires associés.

De 1894 à 1918, les effectifs de la Société varient entre $289 + 71$ et $382 + 51$: le recrutement annuel est alors le plus souvent faible sauf au cours de quelques années grâce à l'activité de collègues dévoués. Par contre nous verrons plus loin que la stabilité des membres s'accroît très nettement.

Pourtant, à deux reprises au moins, le Conseil et la Commission de propagande entreprennent des efforts particuliers de recrutement : en 1896-1897, envoi d'une circulaire et de l'ouvrage édité lors du 25^e anniversaire à plus de 200 membres de la Société d'Économie politique; en 1906, envoi d'une notice à tous les Présidents de Chambres de Commerce. Le Conseil a préalablement rejeté les propositions tendant à adresser une lettre personnelle à tous les fonctionnaires s'intéressant à la statistique, ou à organiser une séance solennelle annuelle.

	Nouveaux membres
1894.	42
1897.	56
1910.	36
1913.	41
21 autres années	5 à 28
	(15 par an en moyenne)
Moyenne générale	19

De 1919 à 1938, grâce à l'activité déployée par notre cher BARRIOL, les effectifs de la Société doublent : ils passent de $382 + 51 = 433$ en 1918 à $728 + 38 = 766$ en 1935.

Pendant cette période, le recrutement annuel moyen atteint 45 avec un chiffre record de 87 en 1928. Après un léger recul de 1939 à 1941 (recrutement réduit, décès, démissions ramènent l'effectif à $658 + 35$), la Société fait un nouveau bond : 150 nouveaux membres sont recrutés en 1942, principalement au Service National de Statistique. En même temps, le Centre d'Information Interprofessionnel accepte d'envoyer une circulaire aux Comités d'organisation : près de 50 d'entre eux donnent leur adhésion. A la fin de 1944, l'effectif de la Société culmine à 874.

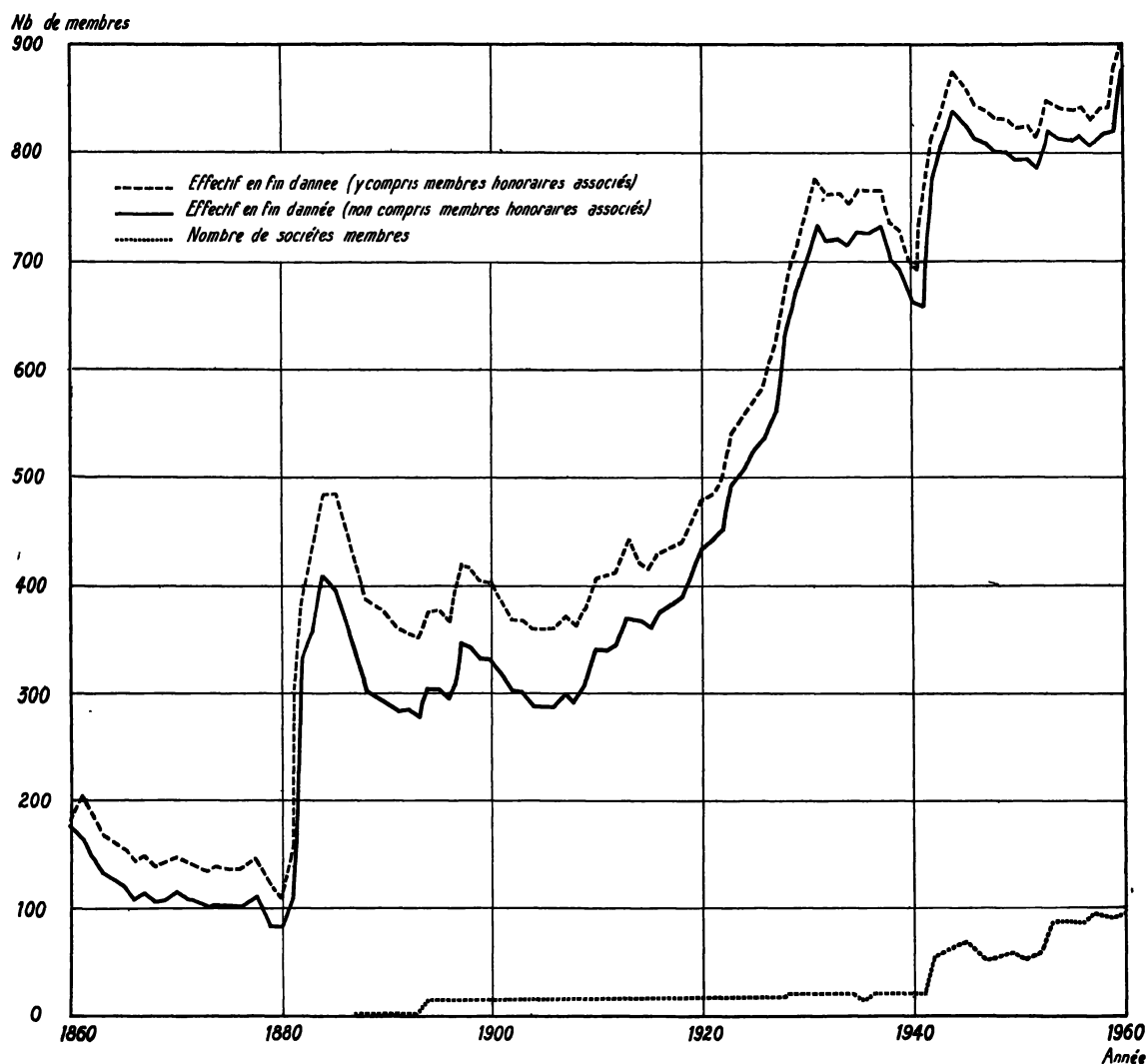
La dissolution des Comités d'Organisation, la démission de personnes leur appartenant, la mise à jour de nos listes après la libération ramènent l'effectif à $800 + 30 = 830$ en 1949. Depuis cette époque, un recrutement annuel moyen de 34 nouveaux membres a permis tout juste de stabiliser à ce chiffre l'effectif total. L'année 1960 fait exception avec un recrutement de 74 nouveaux membres.

Cependant, des tentatives ont été faites à plusieurs reprises pour intensifier le recrutement : en 1949, envoi d'une circulaire à tous les membres de la Société et d'une lettre à toutes les personnes et organismes signalés comme susceptibles de s'intéresser à nos travaux. En 1952, action auprès du C.N.P.F. et des Fédérations patronales pour faire adhérer les Groupements professionnels agréés pour établir leurs statistiques. D'autre part, envoi à un certain nombre de personnes choisies d'une note relative à l'objet et aux buts de notre Société et d'un exemplaire du Journal. Ce procédé a été employé à plusieurs reprises : les meilleurs résultats ont été obtenus en 1960, avec l'aide efficace de M. PENGLAOU : sur 85 professeurs de Faculté et économistes sollicités, 27 ont donné leur adhésion. Enfin, grâce aux efforts de M. CHEVRY, l'I.N.S.E.E. fournit des contingents réguliers de nouveaux membres.

Le tableau annexe n° 4 indique chaque année de 1860 à 1960 le nombre des admissions prononcées et l'effectif des membres de la Société.

GRAPHIQUE N° I

Effectif de la Société de 1860 à 1960.



Le nombre total des membres admis de 1860 à 1960 s'établit ainsi :

Membres titulaires et correspondants	: 3085
Sociétés et organismes collectifs	: 139
Membres honoraires associés	: 150

STABILITÉ DES MEMBRES

A l'aide des listes et des annuaires, nous avons dressé le tableau annexe 5 indiquant par groupe d'années d'admission, le nombre des membres titulaires et correspondants (non

compris Sociétés) encore en fonction à certaines dates. Le tableau ci-après résume les résultats observés.

On remarquera que les chiffres indiqués ici sont un peu différents de ceux du tableau annexe 4 qui étaient ceux des annuaires. En particulier pour les effectifs « survivants » des corrections ont été faites pour les décès connus avec retard. Nous avons essayé de déduire de ces chiffres des tables sommaires d'extinction des membres.

ANNÉES D'ADMISSION	NOMBRE d'admissions	SUR 100 MEMBRES ADMIS nombre de ceux encore adhérents après					LE NOMBRE DES MEMBRES admis est réduit de moitié après
		5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	
1860	177	52	31	24	12	8	5 ans
1861-1864.	33	56	37	25	18	15,5	5,5
1865-1888.	39	80	68	38,5	27	19	13
1869-1873.	32	75	31	20,5	16	12,5	8,5
1874-1877.	22	85	63	47	41,5	40	12,5
1878-1881.	47	76	48	37	29	22	9
1882	235	58	32	21,5	16	11	6
1883-1884.	113	58	39,5	29	22,5	19,5	7
1885-1888.	83	57	42	35	32	28	6,5
1889-1892.	75	78,5	60	51	41	31	15
1893-1896.	67	72	47	35,5	29	25,5	9,5
1897-1900.	96	69	49,5	38,5	30	22,5	10
1901-1905.	50	89	72	60	46	35	19
1906-1910.	108	85	74	64	48	37	19
1911-1915.	111	80	67	50	38	30	15
1916-1920.	120	93	81	66	50	38	20
1921-1925.	206	90	75	60	45	32	18
1926-1930.	278	86	60	42	33	26	12
1931-1935.	195	77	54	44	35	28	11,5
1936-1940.	188	74	55	45	38		12
1941-1945.	287	81	59	49			14,5
1946-1950.	198	85	69				
1951-1955.	152	92					

On voit que la stabilité des membres, très faible à l'origine (1860-1864) s'est sensiblement accrue pendant la période 1865-1881 de faible recrutement. Elle est retombée à un niveau très bas de 1882 à 1888, période de recrutement intensif. Puis elle s'est élevée à nouveau très fortement avec un maximum pour les membres recrutés de 1901 à 1925. Depuis cette époque, situation stabilisée : 50 % des membres admis sont encore en fonction après 12 ans.

Il est à noter que ces coefficients dépendent de la rapidité avec laquelle sont considérés comme démissionnaires les membres ayant cessé tout contact avec la Société et aussi de la proportion des membres rachetés, qui ne sont éliminés que par décès.

On voit, en conclusion, que la stabilité est la plus faible lorsque le recrutement est intense.

STABILITÉ DES SOCIÉTÉS — Elle est beaucoup plus grande.

Année d'admission	Nombre d'admissions	Sociétés encore membres au 1 ^{er} janvier 1961
1887-1897.	16	11
1910.	1	1
1923-1938	9	7
1942-1945	51	18 (disparition des Comités d'Organisation)
1947-1960	62	55
	139	92

STABILITÉ DES MEMBRES SELON LA PROFESSION

Nous l'avons examiné dans deux circonstances :

a) Proportion des membres fondateurs encore en fonction au 1.1.1869.

	Admissions 1860	Encore adhérents en 1869
Parlementaires	6	4
Diplomates étrangers	11	6
Médecins	19	8
Sans profession.	27	12
Professions libérales diverses.	15	5
Industrie, Commerce, Banque.	20	6
Fonctionnaires	38	7
Présidents de Commissions cantonales de statistique.	21	4

La proportion des membres encore adhérents atteint 50 % parmi les membres du Parlement, les diplomates, les médecins et les personnes sans profession. Elle est inférieure à 20 % parmi les fonctionnaires et les Présidents de commissions cantonales de statistique.

b) Membres recrutés en 1882-83.

En raison de l'importance de ce groupe de 292 têtes, nous avons examiné ce qu'il était devenu au 1.1.1893, soit au bout de 10 années.

Les résultats sont tout à fait différents des précédents et montrent l'importance que présente pour la stabilité de l'effectif la nature de la sélection faite à l'origine :

	Admissions 1882-1883	Encore adhérents en 1893	%
Banque, Commerce, Industrie	28	20	71
Fonctionnaires	110	45	41
Parlementaires	37	12	32
Ingénieurs	17	4	24
Professions libérales.	48	11	23
Sans profession.	52	8	15

MEMBRES AYANT EU PLUS DE 50 ANS DE SOCIÉTARIAT

Au 1^{er} janvier 1961, 27 membres ont atteint ce chiffre : en voici la liste.

Plus de 60 ans de sociétariat :

1898-1960 Louis MARIN

1894-1954 . . . DE CHASSELOUP-LAUBAT

50 à 59 ans de sociétariat :

1860-1915 A. RAPIN

1899-1956 . . . H. BRENIER

1860-entre 1916

1902-1959 . . . A. BARRIOL

et 1921 J. SERRET (a)

1905 E. DUBERN-BOISLANDRY

1868-1918 Ed. FLECHY

1905 E. LAFFARGUE

1869-1922 Ch. GOMEL

1906-1958 . . . R. RISSE

1873-1929 Ed. BERTRAND

1907-1959 . . . E. POTHMERT

1876-1928 M. LEMERCIER

1908 G. LANUSSE

1876-1928 Yves GUYOT

1909 H. BUNLE

1884-1940 G. HARTMANN

1909 L. DUGÉ DE BERNONVILLE

1884-1943 M. YVERNES

1910 E. MAYEN

1889-1944 M. HARBULOT

1910 Comte Fr. PILLET-WILL

1890-1942 P. ARNAUD

1910 R. PUPIN

1897-1948 E. DELIVET

1910 P. RICHARD

(a) A cessé de faire partie de la Société vers 1867, mais a été réintégré comme membre correspondant en 1873.

Depuis 1928, l'usage s'est établi de remettre une plaquette à l'occasion du 50^e anniversaire. Toutefois, en l'honneur du Président Yves GUYOT, une médaille a été frappée à son effigie.

PROFESSION DES MEMBRES

a) Profession des 157 fondateurs

	Paris	Province	Ensemble
Fonctionnaires	20	18	38
Présidents de Commissions cantonales de statistique (1)	—	21	21
			dont 14 juges de Paix
Médecins	12	7	19
Industrie. Transport. Commerce. Banque	8	12	20
Professions libérales diverses	10	2	12
Parlementaires	6	—	6
Enseignement	2	1	3
Diplomates étrangers	11	—	11
Sans profession ou sans indication	17	10	27
	86	71	157

b) Profession des membres recrutés de décembre 1881 à décembre 1883

En raison du recrutement intense et dirigé fait à cette époque, il est intéressant d'examiner comment les nouveaux membres se distribuaient par profession :

Fonctionnaires	110
Professions libérales (Publicistes, Avocats, Médecins)	48
Ministres et Parlementaires	37
Banque, Commerce, Industrie	28
Ingénieurs	17
Sans profession ou sans indication	52
	292

c) A. BARRIOL, dans l'allocution qu'il prononça en 1934 lorsque fut célébré le 25^e anniversaire de son entrée en fonction de Secrétaire général, a classé les membres actifs et correspondants de la Société fin 1909 et fin 1934 d'après leur profession principale (310 personnes en 1909 — 697 en 1934). Sur 100 membres, il y avait :

	Fin 1909	Fin 1934
Statisticiens et Actuares	7	11
Fonctionnaires	26	7
Banque	15	14
Assurance	2	13
Ingénieurs et chemins de fer	10	14
Industrie et Commerce	7	10
Économistes, Publicistes, Experts Comptables	9	10
Avocats, Docteurs en droit	5	9
Professeurs	6	7
Parlementaires	8	2
Médecins	4	2
Armée	1	1

M. BARRIOL faisait ainsi remarquer que le recrutement de la Société s'était ralenti parmi les fonctionnaires et que le nombre des médecins paraissait bien faible. Par contre, l'accroissement du nombre des statisticiens, des actuares et des assureurs professionnels est très intéressant.

(1) Instituées par décret du 1^{er} juillet 1852. Voir *Journal*, 1904, p. 211.

d) A trois reprises (1949, 1954 et 1961), nous avons publié dans le Journal ou l'Annuaire des répertoires professionnels des membres. Dans ces listes, les personnes ayant diverses fonctions figurent sous chacune des rubriques les concernant. Sous cette réserve, la comparaison des nombres obtenus est instructive.

	1949	1954	1960
Fonctions électives	5	7	9
INSEE	76	73	90
Autres administrations publiques . . .	107	111	110
Administrations étrangères et internationales	19	27	27
Enseignement	64	69	89
Professions libérales	140	139	140
dont Experts Comptables	21	21	21
Economistes	14	21	18
Publicistes	28	20	17
Médecins	17	19	20
Industrie	62	72	99
Transports	25	32	35
Commerce	17	18	23
Banque	40	56	52
Assurances	113	149	154
Groupements professionnels	22	30	30

Les résultats récents peuvent être comparés à ceux fournis par une enquête de la ROYAL STATISTICAL SOCIETY faite en 1957 auprès de ses 2197 membres.

1 211 ont renvoyé des questionnaires remplis. Le dépouillement de ceux-ci fournit les indications suivantes sur le classement des membres par catégories d'emplois :

Services civils	185
Gouvernements locaux et services publics	154
Recherches scientifiques, économiques ou médicales	137
Universités	163
Finances, Assurances et Commerce	198
Industries	313
Divers	23
Sans profession	14

Le classement suivant la nature du travail est le suivant :

Statistique	452
Scientifique ou technique	157
Économique	107
Enseignement autre que scientifique, statistique ou économique	45
Recherche opérationnelle et programmes	60
Actuariel et financier	143
Administratif et de direction	229
Divers	18

XI. LES RÉUNIONS — ASSIDUITÉ DES MEMBRES

LES LIEUX DE RÉUNION

La séance d'installation a lieu à l'Hôtel de Ville, salle de la Caisse d'Épargne. Les séances mensuelles continuent à se tenir à l'Hôtel de Ville jusqu'en 1865. Puis, de 1865 à 1883, la Société change fréquemment de domicile :

Novembre 1865	Mairie du 4 ^e arrondissement, 20, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.
Avril 1866	92, rue de Richelieu.
Novembre 1868	Mairie du 9 ^e arrondissement, 6, rue Drouot.
Mars 1872	Maison des Sociétés Savantes, 64, rue Neuve des Petits Champs.
Juin 1873	École libre des Sciences Politiques, 16, rue Taranne
Mai 1877	d ^e 15, rue des Saints-Pères.
Décembre 1878	Société d'Horticulture, 84, rue de Grenelle
Mai 1882	Cercle National, 1, rue Le Peletier.
Octobre 1884	A nouveau, Société d'Horticulture, 84, rue de Grenelle.

Les comptes de la Société, publiés régulièrement depuis 1879, nous apprennent que de 1879 à 1881, la Société payait à la Société d'Horticulture un loyer annuel de 600 F : elle disposait ainsi une fois par mois d'une salle de réunions et, d'une manière permanente, d'un petit local pour sa bibliothèque. Au Cercle National (1882-1884), la Société ne paie pas de loyer, mais a à supporter les frais de chauffage et d'éclairage ainsi que le versement de gratifications au personnel, soit au total 300 F par an.

De retour à la Société d'Horticulture, le loyer est porté à 1 000 F ; nous y disposons d'une grande salle pour les réunions mensuelles et, éventuellement, pour les conférences hebdomadaires, ainsi que d'une salle plus petite destinée à contenir la bibliothèque et les archives.

La charge du loyer étant fort lourde pour le budget de la Société, le Conseil est amené, en octobre 1890, à transférer le Secrétariat et les réunions à l'Hôtel des Sociétés Savantes, 28, rue Serpente (puis Danton après le percement de cette rue) : moyennant un loyer de 600 F (ce qui, avec en sus les frais de nettoyage et d'éclairage, représente une dépense annuelle totale de 630 à 650 F), la Société dispose en permanence d'une « pièce au 4^e étage, de 3 m sur 5m, donnant sur un couloir intérieur et éclairé par une fenêtre sur le derrière ». En outre, l'Hôtel met à la disposition de la Société pour ses séances la salle F au 1^{er} étage pouvant contenir 75 à 80 personnes. Le bail est établi pour 3 années et renouvelé en 1893.

En 1897, la Société abandonne le local du 4^e étage et obtient en échange la mise à disposition une fois par mois pour les réunions du Conseil de la salle E au 1^{er} étage pouvant contenir 15 à 20 personnes, ainsi qu'un emplacement pour les deux corps de bibliothèque qu'elle possède. Le loyer est ramené à 500 F. Le bail est établi pour 4-7-10 ans.

D'un commun accord, ce bail est annulé en 1902 et remplacé par un nouveau de 4-7-10 ans. Cette modification est motivée par le transfert de la bibliothèque à l'hôtel des Sociétés Savantes. Désormais, la Société dispose outre des salles E et F pour les réunions du Conseil et pour les séances, d'une série de corps de bibliothèque avec portes vitrées placées dans le couloir du 1^{er} étage. En outre, sont mis à la disposition de la Société les deux corps de biblio-

thèque précédemment cédés à l'Hôtel des Sociétés Savantes et placés dans l'annexe de la bibliothèque de l'Hôtel. Le loyer global est fixé à 1 000 F l'an, dont 100 F à titre de participation aux frais du bibliothécaire. Ce loyer restera inchangé jusqu'en 1922. En outre, la Société consent à l'Hôtel un prêt de 3 000 F destiné à couvrir les frais de construction et d'installation des corps de bibliothèque qui nous sont nécessaires. Ce prêt est remboursable en 10 ans par annuités de 360 F.

Les meubles de bibliothèque étant devenus insuffisants, une convention de février 1906 avec l'Hôtel des Sociétés Savantes stipule que, sans modification du loyer, celui-ci mettra à la disposition de la Société la partie restant libre dans l'annexe de la Bibliothèque. En contre-partie, l'employé de la bibliothèque n'a plus qu'à fournir les documents demandés : l'étiquetage des livres, la mise à jour du catalogue, le classement des livres nouvellement reçus et la confection des listes à publier dans le journal sont pris en compte par la Société.

En octobre 1922, le transfert de la Bibliothèque à la Faculté de Droit fait disparaître du budget de la Société le poste Loyer. En effet, il est décidé en même temps de tenir les réunions du Conseil à la Faculté de Droit et les séances dans la salle du restaurant des Sociétés Savantes.

Ce restaurant disparaît en avril 1938 : pendant quelques mois, les réunions ont lieu dans la salle de restaurant du Café Voltaire, place de l'Odéon, puis à partir de novembre 1938, à la Maison des X, 12, rue de Poitiers. La guerre contraint la Société à changer une nouvelle fois le lieu de ses réunions : à partir d'octobre 1939, A. BARRIOL met obligeamment les bureaux de la Foulurie, 27, rue de Mogador, à notre disposition : nos séances s'y tiendront à peu près régulièrement jusqu'en juin 1951 ; les seules exceptions sont les suivantes :

Février-mars 1943, avril 1944,	}	Maison des Mines, 270, rue St-Jacques.
juin 1944, avril 1945		
Avril-mai 1947		Centre national d'information économique, 16, rue de Monceau.
Décembre 1948		Séance commune avec l'AFNOR, 2, place de la Bourse.
Novembre 1948, janvier-février 1950	}	Maison des X, 12, rue de Poitiers.
février 1951, avril 1951, juin 1951		

Depuis octobre 1951, les réunions ont lieu le plus souvent dans les locaux de l'ancienne Chambre de Commerce de Paris, 2, place de la Bourse. Là, notre Société doit supporter à nouveau des frais de location de salle : 5 880 F en 1952, 8 400 F en 1953, 10 640 F en 1954, 18 000 F par an en moyenne de 1955 à 1960 ; Environ deux fois par an, les séances ont lieu à la Maison des X, à la suite d'un dîner.

DATES ET HEURES DES SÉANCES

1861	1 ^{er} mercredi
1862-1876	1 ^{er} samedi à 16 heures
1877-1882	2 ^e mercredi à 16 heures, afin de permettre au D ^r BERTILLON d'assister régulièrement aux séances
1882	4 ^e mercredi à 20 heures
De 1883 à 1939	3 ^e mercredi à 21 heures après le dîner.

Toutefois pendant la première guerre mondiale (déc. 1914 à janv. 1920) les séances ont lieu à 17 h 30 avant le dîner.

Depuis octobre 1939, les séances ont lieu à 17 heures, puis à 17 h 30 ; lorsqu'un dîner est organisé, elles ont lieu après celui-ci.

PÉRIODE DE VACANCES

Les mois pendant lesquels les réunions sont suspendues sont les suivants :

1861	Août-septembre
1862	Septembre-octobre
1863-1881	Août-septembre-octobre
1882	Août
1883-1907	Août-septembre
Depuis 1908	Juillet-août-septembre

LES DINERS — PRIX DES REPAS

L'usage d'organiser un dîner avant la réunion mensuelle remonte à 1883 : depuis cette date jusqu'en 1890, les dîners se tiennent à 18 h 30 au Café Riche, 1, rue Le Peletier.

Après le transfert à l'Hôtel des Sociétés Savantes, le dîner a lieu au Restaurant des Sociétés Savantes (1890-1909). Celui-ci est délaissé en octobre 1909 au profit du restaurant Lapérouse : les dîners auront lieu dans cet établissement jusqu'en 1918, avec une seule interruption de deux mois, en octobre et novembre 1914, en raison des événements. En avril 1918, le restaurant Lapérouse ferme par suite de manque de personnel et en raison des bombardements et de la rareté des convives : les dîners sont momentanément supprimés. Ils reprennent en janvier 1919 au restaurant Procope, 13, rue de l'ancienne Comédie. En février 1920, la Société revient au restaurant des Sociétés Savantes : elle y sera fidèle jusqu'à sa fermeture (avril 1938). Les dîners ont lieu alors au Café Voltaire, puis (novembre 1938) à la Maison des X. La tradition des dîners mensuels est interrompue par la guerre : ils n'auront lieu qu'occasionnellement de 1943 à 1949 :

1943-1945	Cinq déjeuners organisés le samedi à la Maison des Mines par le Président LEPRINCE-RINGUET (la convocation mentionne : prière d'apporter ses tickets d'alimentation ¹).
Avril-mai 1947	Deux dîners au restaurant du Centre national d'Information économique.
Novembre 1948	Dîner à la Maison des X.

Depuis 1950, deux dîners en moyenne sont organisés par an à la Maison des X.

Il nous a paru intéressant de rappeler dans le tableau ci-après le prix des repas dans les divers établissements successivement fréquentés : il montre l'évolution des prix, mais peut-être aussi l'amenuisement du pouvoir d'achat des membres de la Société : combien de nos collègues viendraient aujourd'hui régulièrement à un dîner organisé chaque mois au restaurant Lapérouse?

1883-1890	Café Riche	10
1890-1909	Restaurant des Sociétés Savantes	7,50
Oct. 1909-Déc. 1915	Restaurant Lapérouse	7,50
Janv. 1916-Mars 1917	—	8
Avril 1917-Déc. 1917	—	9
Janv. 1918-Mars 1918	—	10 serv. compris
Janv. 1919-Janv. 1920	Restaurant Procope	10 + service
Févr. 1920-Oct. 1920	Restaurant des Sociétés Savantes	10 + service 1 fr.
Nov. 1920-Nov. 1923	—	12 + service 1 fr.
Déc. 1923-Déc. 1924	—	14 serv. compris
Janv. 1925-Oct. 1925	—	16 —
Nov. 1925-Oct. 1926	—	16,50 —
Nov. 1926-Mai 1927	—	18 —

Juin 1927-Déc. 1928	Restaurant des Sociétés Savantes	20 serv. compris	
Janv. 1929-Janv. 1930	—	22	—
Févr. 1930-Mars 1932	—	25	—
Avril 1932-Nov. 1935	—	23	—
Déc. 1935-Mars 1937	—	22	—
Avril 1937-Oct. 1937	—	24	—
Nov. 1937-Mars 1938	—	25	—
Avril 1938-Oct. 1938	Café Voltaire	25	—
Nov. 1938-Fév. 1939	Maison des X	30	—
Mars 1939-Juin 1939	—	35	—
Févr.-Mars 1943	Maison des Mines	68	—
Avril-Mai 1947	Restaurant du C.N.I.E.	350	—
Nov. 1948	Maison des X	550	—
Janv.-Fév. 1950	—	600/650	—
Fév.-Juin 1951	—	700	—
Janv. 1952-Janv. 1953	—	900	—
Janv. 1954-Janv. 1956	—	1 000	—
Janv. 1956-Janv. 1957	—	1 100	—
1957-1958	—	1 200	—
1959-1960	—	1 300	—

ASSIDUITÉ AUX SÉANCES. — Grâce aux archives conservées par M. BARRIOL, nous avons réuni une collection à peu près complète des convocations depuis 1910 et connaissons ainsi, de 1910 à 1939, les nombres de membres présents au dîner et, depuis 1940, le nombre des présents aux séances.

Voici les moyennes annuelles des présences :

1910	26	1936	41
1911	27	1937	43
1912	23	1938	44
1913	34	1939	33
Janv.-Juin 1914	35	1940	26
Nov. 1914-Déc. 1915	13	1941	40
1916	21	1942	46
1917	25	1943	52
Janv.-Mars 1918	25	1944	55
1919	34	1945	46
1920	41	1946	44
1921	45	1947	46
1922	47	1948	47
1923	54	1949	35
1924	54	1950	33
1925	51	1951	34
1926	55	1952	41
1927	58	1953	38
1928	58	1954	36
1929	60 max.	1955	36
1930	57	1956	35
1931	54	1957	34
1932	46	1958	38
1933	41	1959	36
1934	51 (a)	1960	35
1935	43		

(a) 42 en excluant la séance exceptionnelle de novembre 1934.

De 25 en moyenne en 1910-1912, le nombre moyen des convives est monté à 35 en 1913 et 1^{er} semestre 1914. La guerre a ramené à 13 le nombre des présents en 1915; il s'est élevé à nouveau à 25 en 1917. Les dîners ont été interrompus d'avril à décembre 1918. Après la guerre, le nombre moyen des convives s'est élevé progressivement de 34 en 1919 à 60 en 1929, maximum qui depuis lors n'a plus été approché. De 1933 à 1938, ce nombre s'est stabilisé autour de 42 : à noter toutefois la séance de novembre 1934 où le chiffre exceptionnel de 119 présents a été observé : il s'agissait de manifester à M. BARRIOL la reconnaissance et la sympathie de chacun à l'occasion du 25^e anniversaire de son secrétariat. Tombé à 26 en 1940, le nombre moyen des présents a dépassé à nouveau 50 en 1943-1944 : sous l'occupation, les réunions de la Société étaient une occasion pour retrouver de bons amis. De 1945 à 1948, on a noté en moyenne 46 présents par séance, puis à partir de 1949, ce nombre est tombé à 35 et depuis cette date a varié entre 34 et 41.

Nous avons recherché sur la période de 50 années 1910-1959 pendant laquelle 443 réunions ont été tenues, quelle était l'assiduité moyenne suivant le mois de l'année. La moyenne générale étant de 43, nous avons trouvé :

Octobre	47	Février	39
Novembre	44	Mars	37
Décembre	41	Avril	38
Janvier	50	Mai	35
		Juin	39

On note un maximum en janvier, séance d'installation du Président : les autres mois à fréquentation élevée sont octobre (séance de rentrée), puis novembre et décembre.

Nous inspirant d'un récent dépouillement fait par le Président CHEVRY des listes de présence en 1959, nous avons recherché comment s'était modifiée au cours du temps la distribution des membres selon le nombre des séances auxquelles ils ont assisté. Nous nous sommes contenté d'examiner 6 années distantes l'une l'autre d'environ 10 ans.

NOMBRE DE MEMBRES ayant assisté dans l'année à au moins	1910	1920	1929	1938	1949	1959
1 séance	76	122	214	152	134	129 + 35 invitées
2 séances	43	76	118	91	69	67
3 séances	35	59	81	54	41	38
4 séances	24	37	47	38	28	25
5 séances	20	28	27	23	16	15
6 séances	15	18	22	17	13	8
7 séances	13	14	18	12	9	6
8 séances	9	8	11	6	6	2
Nombre moyen des présents par séance	26	41	60	44	35	36
Assiduité moyenne des membres venus au moins 1 fois	3,1	3,0	2,5	2,6	2,4	2,5
Proportion des membres (a) ayant assisté à au moins 7 séances sur 100 membres venus au moins 1 fois	15	10	7,5	6,5	5	3
Proportion des membres venus au moins 1 fois sur 100 membres titulaires	26	31	33	21	17	16

(a) A l'exclusion du Président en exercice et du Secrétaire Général.

De ces chiffres se dégagent deux conclusions :

a) Diminution de l'assiduité aux séances : sur 100 membres de la Société (y compris Organismes Collectifs), 26 venaient au moins une fois dans l'année à une séance en 1910 : ce taux s'est élevé à 33 en 1929 et est tombé ensuite au-dessous de 20.

b) Un noyau important de membres assistait jadis régulièrement aux séances. Ce noyau s'est très fortement réduit. L'activité de plus en plus intense réduit les possibilités de se libérer pour venir aux séances. D'autre part, le développement de la statistique dans tous les domaines et la spécialisation font que les membres viennent uniquement aux séances dont le sujet est de leur compétence. Les mathématiciens ne s'intéressent que peu aux sujets économiques. Les économistes et les chefs d'entreprise sont rarement aptes à suivre les communications à caractère purement scientifique. Plusieurs Sociétés spécialisées ont été créées (biologie, économétrie, recherche opérationnelle, etc...).

Au cours de la période 1943-1959, les séances accompagnées de dîner n'ont eu lieu en moyenne que deux fois par an et souvent à des dates irrégulières. Nous avons recherché quelle était l'influence d'un dîner sur le nombre des membres présents. Il nous a paru à cet égard nécessaire de séparer le mois de janvier des autres.

En 17 ans : 9 séances de janvier avec dîner ont eu en moyenne 48 présents;

8 séances de janvier sans dîner ont eu en moyenne 48 présents.

Ainsi en janvier, les membres paraissent attirés par la séance et les discours présidentiels et non par le dîner.

Par contre, dans les autres mois : 18 séances avec repas ont eu en moyenne 46 présents;

117 séances sans repas ont eu en moyenne 39 présents.

Les membres viennent plus nombreux aux séances accompagnées d'un dîner. Mais peut-on en conclure que si toutes les séances étaient accompagnées d'un dîner, l'assiduité serait plus grande? N'est-ce pas la rareté des dîners qui fait leur succès?

Pour préciser nos idées sur les désirs de nos collègues, nous avons fait en 1956 une enquête : les questions posées étaient les suivantes :

Si les réunions avaient lieu

a) le 2^e mercredi à la même heure

b) le 3^e mardi à la même heure

c) le 3^e mercredi à 21 h 30, les réunions étant précédées d'un dîner à 19 h 45.

Je viendrais : plus souvent; moins souvent; sans changement.

Les 96 réponses recueillies se distribuent ainsi :

	plus souvent	moins souvent	sans changement
a)	9	2	85
b).	19	7	70
c).	41	25	30

Nous avons pu conclure de ces chiffres que, lorsque les réunions sont fixées à 17 h 30, le jour choisi a peu d'influence sur l'assiduité des membres.

Par contre, l'opinion des membres est beaucoup plus nette pour ou contre les réunions du soir précédées d'un dîner.

La conclusion que nous avons cru pouvoir dégager de cette enquête est qu'il paraît souhaitable, pour faire venir aux réunions un plus grand nombre d'auditeurs, d'organiser plus souvent (par exemple trois fois par an) des réunions précédées d'un dîner.

Au lieu de mesurer l'assiduité, on peut apprécier l'attachement des membres à la Société par le nombre des votants aux élections annuelles.

	Nombre moyen de membres titulaires (a)	Nombre de votants	%
1876-1880	96	29	30
1883-1885	368	72	20
1886-1890	343	44	14
1891-1895	275	50	18
1896-1900	281	56	20
1901-1902	265	45	17
1903-1905	283	87	34
1906-1910	254	84	33
1911-1915	305	115	38
1916-1920	342	109	32
1921-1925	434	169	39
1926-1930	559	203	37
1931-1935	691	244	35
1936-1940	691	233	34
1941-1945	701	198	28
1946-1950	751	249	33
1951-1955	734	221	30
1956-1960	723	233	32

Les pourcentages de votants indiqués ci-dessus peuvent se résumer ainsi :

de 1883 à 1902.	moyenne 17 %
de 1903 à 1939	moyenne 35 %
de 1940 à 1945.	moyenne 28 %
de 1946 à 1960.	moyenne 32 %

Le changement de comportement en 1903 s'explique par l'envoi depuis cette époque, à tous les membres, de deux enveloppes pour favoriser le vote par correspondance.

(a) non compris Sociétés.

XII. LE JOURNAL (IMPORTANCE — SUJETS TRAITÉS)

1. PÉRIODICITÉ — NOMBRE DE PAGES

Le tableau ci-après et le graphique de la page 140 montrent l'évolution du nombre annuel de pages du Journal.

Années	Nombre annuel de numéros	Nombre annuel de pages	Nombre total de pages	
1860.	6	176	176	
1861-1865.	12	332 à 342	1 674	
1866-1870.	12	324 à 336	1 656	
1872-1876.	12	336 à 340	1 684	
1877-1882.	12	336	2 016	plus en 1882, rapport CHEYSSON de 45 p. publié en annexe
1883-1885.	12	476 à 496	1 460	en 1883, décision d'augmenter de 8 le nombre mensuel de pages du journal
1886-1891.	11 ou 12	384 à 424	2 468	
1892-1896.	12	440 à 488	2 336	en mars 1892, le Conseil autorise un accroissement du nombre de pages
1897-1900.	12	428 à 444	1 744	
1901-1905.	12	424 à 436	2 156	
1906-1908.	12	428 à 436	1 292	
1909-1912.	11 ou 12	500 à 596	2 228	A l'occasion du cinquantenaire, le numéro d'août 1909 a 156 p.
1913-1916.	10 ou 11	472 à 704	2 284	Le chiffre maximum de 704 pages est atteint en 1913
1917-1920.	10 ou 11	300 à 400	1 440	Réduction décidée à partir de 1917, d'abord dans un but patriotique, puis par mesure d'économie
1921-1925.	10	330 à 490	1 994	
1926-1930.	10	334 à 452	1 850	
1931-1935.	9 ou 10	348 à 462	1 954	
1936-1938.	10	360 à 476	1 252	
1939-1941.	8 ou 9	192 à 328	808	
1942-1946.	6	240 à 304	1 408	Composition en corps 8 plein au lieu de 10 interligné 2 (accroissement de matière par page : environ 50 %)
1947-1949.	6	468 à 528	1 476	
1950.	5	384	384	Réduction décidée en juin 1950 en raison de l'accroissement des charges
1951-1955.	4	304 à 328	1 568	
1956-1958.	4	296 à 304	904	
1959-1960.	4	304 à 308	612	En 1959, changement de format du journal (accroissement de matière par page à partir de juillet 1959 : 15 % environ)

La publication est mensuelle jusqu'en 1909. De 1910 à 1938, même principe, mais pendant la période des vacances, 2 ou 3 numéros sont groupés. Après la période troublée 1939-1941, la périodicité devient bimestrielle de 1942 à 1949, puis trimestrielle à partir du 2^e semestre 1950.

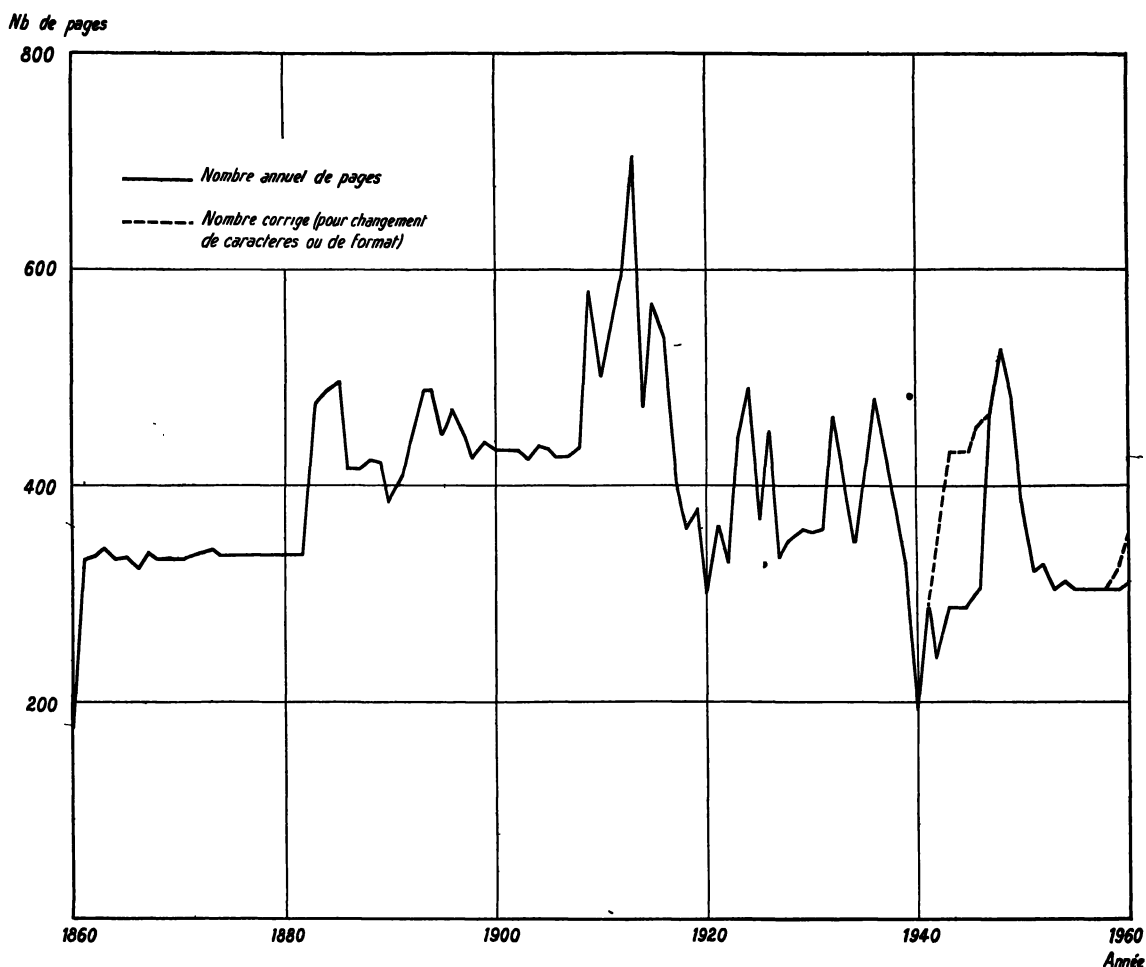
Le nombre total de pages du Journal de 1860 à 1960 atteint 38 824. Un fait assez remarquable, digne d'être signalé, est la continuité de parution du Journal depuis cent ans, en dépit des difficultés rencontrées à certaines époques. Une seule exception : le Journal n'a pas paru en 1871 : les 12^e et 13^e volumes ont été réunis en un seul. Si la guerre, l'occupation de Paris, le transfert de Berger-Levrault de Strasbourg à Nancy peuvent expliquer en partie cette lacune, il faut certainement se rappeler aussi que la Société traversait alors une grave crise interne. Après discussion, il a été décidé à la séance de mars 1872 de renoncer à la publi-

cation du Journal pour l'année 1871 : en contrepartie, les cotisations de 1871 n'ont pas été mises en recouvrement.

Dans les périodes difficiles, la publication a subi des retards, mais ceux-ci ont toujours pu être ensuite progressivement comblés.

GRAPHIQUE N° II

Nombre annuel de pages du Journal.



a) Dans le procès-verbal de la réunion de novembre 1870, le Secrétaire général s'excuse du retard dans la publication du Journal : fin juillet, avant que le siège ait été mis devant Strasbourg, le Secrétaire général avait envoyé à Berger-Levrault les manuscrits des numéros d'août à novembre. Aucune épreuve n'est parvenue depuis à Paris : ces numéros ne paraîtront que beaucoup plus tard.

b) En janvier 1916, le ministre de la Guerre appelle l'attention du ministre du Travail sur les dangers que peuvent présenter au point de vue de la Défense nationale la publication sans contrôle préalable de certains travaux des Sociétés Savantes. Il demande que la plus grande prudence soit recommandée à ces Sociétés et que leurs journaux et libelles soient soumis à la vérification de la Censure. Le ministère du Travail fait part de cette demande

à la Société et il lui en est immédiatement accusé réception. Le Secrétaire général insiste dans sa réponse sur le fait que la Société ne publie jamais de documents afférents à la Défense nationale. Une nouvelle lettre-circulaire du ministre de l'Instruction publique en date du 10 février 1916 est adressée à la Société pour renouveler les conseils de prudence dans le choix des articles insérés dans le Journal et pour lui annoncer que ses publications seraient soumises à la Censure. Dans ces conditions, le Secrétaire général est contraint, avant de donner le bon à tirer de chaque numéro, d'en adresser trois exemplaires à la Censure; bien que le contrôle soit aussi rapide que possible, les délais de publication augmentent.

c) Pendant la guerre 1939-1945, la Société a rencontré et surmonté des obstacles de tout genre.

Juin 1940 — Décret réduisant de 50 % format, nombre de pages ou périodicité des périodiques.

Août 1940 — Obligation imposée par les Allemands aux Associations de demander autorisation de fonctionner. Cette autorisation est obtenue en août 1941 (grâce aux démarches de Ed. MICHEL). A la même époque, institution d'une Censure allemande : chaque numéro du Journal doit obtenir un visa de la Propaganda Staffel (à Nancy d'abord, puis à Paris).

Mai 1941 — Une partie du discours de M. DE MARCE doit être supprimée. Les autorités allemandes censurent un article de M. FRÉCHET. Berger-Levrault nous écrit à ce propos :

Nous vous renvoyons l'épreuve du numéro de mai, censurée par les Autorités allemandes.

Vous verrez qu'elles interdisent la publication de l'article de M. FRÉCHET, sous prétexte que certains des documents qui lui ont servi de base concernent quatre pays qui n'existent plus « les armées allemandes les ayant complètement fait disparaître de la carte » (Tchécoslovaquie-Pologne-Yougoslavie-Autriche).

Nous leur avons fait observer que ces documents étaient anciens et n'avaient qu'une valeur de discussion. Malgré cela, la censure a maintenu ses objections qui concernent également les graphiques; nous ne savons pas si, en supprimant, ainsi que nous l'avons fait au crayon bleu sur l'épreuve ci-jointe, les mentions relatives à ces pays, l'article perdrait beaucoup de valeur.

Nous ajouterons que la censure nous a dit que l'article, d'ailleurs, n'était pas intéressant pour le public; nous nous sommes bornés à lui répondre que le *Journal de Statistique* s'adressait à des adeptes de cette Science, et nullement au grand public. Nous pensons que l'article serait accepté avec les suppressions indiquées.

Début 1942 — La Censure préalable est supprimée. L'avis officiel qui, sous un prétexte aimable, est lourd de menaces, mérite d'être publié :

AVIS AUX PÉRIODIQUES

La Propaganda-Staffel de Paris a décidé de lever la censure préalable pour toutes les publications techniques et professionnelles. En conséquence, elle délire dès aujourd'hui votre journal de la censure préalable.

Les services de la censure institués depuis plus d'un an se sont rapidement révélés comme une aide à la presse française, qui devait chercher de nouvelles possibilités d'existence dans des conditions différentes. A l'heure actuelle, le journal s'est annexé de nouveaux domaines; il est redevenu le conseiller des spécialistes, que ce soit dans l'industrie, l'économie ou la science.

La collaboration de la presse spécialisée et de la censure s'étant accomplie sans heurts, la Propaganda-Staffel fait confiance à ces publications et a résolu de supprimer la censure préalable. Elle attend d'elles en échange la même confiance et l'observation loyale des directives déjà fournies.

Cette mesure ne doit pas signifier un relâchement des contacts entre les journaux et le groupe de Presse. Au contraire, la collaboration doit devenir encore plus étroite dans ces nouvelles conditions.

L'état de guerre subsiste et il exige des réglementations spéciales.

Le groupe de presse de la Propaganda-Staffel de Paris est toujours prêt à aider les journaux et à les conseiller sur des questions déterminées. Elle se fie à leur conscience de ces réalités pour éviter toute communication qui soit de nature à léser les intérêts de la France et la considération dont jouissent les forces d'occupations.

Dr. EICH, Sdf. (K)
Gruppenleiter Presse

Toutefois, la parution du Journal est subordonnée à la délivrance d'une carte d'autorisation.

Après nombreuses démarches, intervention de l'O. C. R. P. I. et appui du Dr WERNER, chargé des questions statistiques auprès de l'État-Major du Commandant militaire en France, l'autorisation est obtenue en septembre 1942 : Carte d'autorisation S 164 donnant droit au tirage à 1 300 exemplaires de 12 numéros mensuels de 32 pages chacun.

Depuis mai 1942, le Journal n'avait pu paraître : les numéros de mai à septembre sont bloqués en un seul.

Avril 1943 — Nouveau retard dû aux difficultés d'obtenir du papier. Le Comité des Papiers de Presse donne finalement les moyens de constituer un stock de papier de 6 mois et de publier tous les deux mois un journal de 48 pages.

Octobre 1944 — Tous les journaux ayant paru sous l'occupation sont suspendus à la Libération : une ordonnance soumet à autorisation préalable une nouvelle parution. L'autorisation est obtenue du Ministre, M. TEITGEN en février 1945.

A partir d'août 1945, la Société reçoit un contingent mensuel de 105 kg de papier.

2. TIRAGE

Vers 1863, environ 600.

A partir d'une date inconnue et jusqu'en 1874, tirage ramené à 500.

1875, tirage porté à 600.

1883, tirage porté à 800.

1884, tirage porté à 900, tirage exceptionnel à 1 000 en janvier et février 1884.

Vers 1888, le tirage est réduit du fait de la diminution des effectifs.

1897, le tirage est alors de 725.

1898, tirage porté à 750.

Juin 1899, tirage porté à 800.

Octobre 1913, tirage porté à 850.

1921, tirage porté à 950.

Octobre 1923, tirage porté à 1 300.

1926, tirage ramené à 1 150 en raison de la hausse des tarifs.

Avril 1928, tirage porté à 1 300.

1943, tirage porté à 1 500, sans changement depuis.

3. PRÉSENTATION DU JOURNAL

Elle n'a subi que peu de modifications de 1860 à 1958. Rappelons seulement qu'à deux reprises, le Conseil a décidé d'alléger la présentation de la couverture :

Décembre 1933 — Suppression de l'indication des médailles et prix obtenus.

Novembre 1948 — Suppression du double filet d'encadrement. Dates et sujets de communications des prochaines séances sont retirés de la première page de couverture.

Par contre, en février 1959, le Conseil décide de moderniser la présentation du Journal :
Format 21 × 27.

Couverture cartée en deux couleurs.

Exemplaires rognés.

Sommaire en 1^{re} page de texte; sujets des principaux articles sur la couverture.

Sujet traité indiqué en tête de chaque page.

4. MATIÈRES DU JOURNAL

En 1918, au moment des discussions en vue de réduire les dépenses du Journal, A. BARRIOL établit une note sur la composition du Journal de 1911 à 1917. Nous avons cherché à donner les mêmes renseignements pour quatre autres périodes.

	NOMBRE ANNUEL MOYEN DE PAGES				
	1861-1865	1886-1890	1911-1917	1935-1939	1955-1959
Procès-verbaux des séances (a)	31	64	64	32	25
Rapports du Trésorier	—	4	13	7	7
Rapports sur les prix	—	2	2	1	—
Avis et listes d'ouvrages reçus	—	1	21	11	12
Comptes-rendus de Congrès de Statistique	3	4	7	6	2
Articles nécrologiques	2	2	9	6	3
Communications	230	218	200	222	112
Chroniques	—	—	51	10	46
Articles divers et variétés	66	92	142	51	74
Bibliographies	3	11	26	35	15
Listes des membres	—	4	—	—	—
Tables	2	2	12	13	8
	337	404	547	394	304

(a) Y compris discussions des communications jusqu'en 1929, discours des Présidents depuis 1882.

5. SUJETS TRAITÉS

Dans son discours de janvier 1939, M. DIVISIA a présenté un dépouillement par sujet des communications présentées de 1911 à 1935. Nous avons étendu son travail à l'ensemble de la période 1860-1960 en utilisant une classification un peu plus détaillée et en tenant compte à la fois des communications publiées et des articles de variété ayant une étendue d'au moins huit pages. Au total, le nombre des études incluses dans le Journal s'élève à 1 262.

	1860-1885	1886-1910	1911-1935	1936-1960
Statistique mathématique — Calcul des probabilités	2	3	7	34
Méthode statistique	6	11	10	12
Organisation de la statistique	6	3	11	14
Administration	—	3	3	3
Instruction — Littérature	9	8	4	9
Politique — Elections — Religion	6	12	12	3
Histoire	3	5	1	4
Démographie — Population	65	65	47	23
Hygiène — Médecine	12	9	12	12
Biologie — Biométrie	4	3	1	13
Psychologie	30	—	—	6
Questions sociales — Statistiques judiciaires	30	36	21	10
Agriculture	16	12	4	7
Structure et production industrielle	16	9	16	15
Applications de la statistique à l'industrie	—	—	1	12
Transports	15	19	12	4
Commerce	12	6	7	5
Finance et banque	15	38	37	14
Assurance privée et sociale	11	12	12	3
Finances publiques — Impôts	14	33	28	10
Richesse collective	7	15	14	7
Questions immobilières	5	11	9	13
Géographie économique — Monographies	32	13	9	4
Prix — Salaires — Coût de la vie	4	20	11	16
Conjoncture — Étude des crises — Recherche opérationnelle	—	5	12	9
Consommation	4	5	2	1
Autres sujets économiques	7	7	9	18
	301	363	312	236

On voit combien grande est la variété des sujets traités. Mais la distribution des études suivant les sujets traités s'est sensiblement modifiée au cours des temps.

	1860-1885	1886-1910	1911-1935	1936-1960
Théorie et organisation de la statistique	5	5	9	21
Sciences humaines	37	31	26	24
Industrie et Commerce	20	13	13	15
Questions financières	13	23	25	9
Questions économiques	20	21	21	24
Divers	5	7	6	7
	100	100	100	100

Les études touchant à la théorie et à l'organisation de la statistique ont pris une place importante depuis 20 ans. Par contre, la part occupée par les communications concernant la démographie et les questions sociales n'a cessé de décroître, bien que la statistique se soit développée dans de nouveaux domaines (biologie, biométrie, psychologie). Les travaux touchant à l'industrie et au commerce occupent toujours une place honorable, mais les études descriptives ont été en partie remplacées par des recherches sur les applications de la statistique à l'industrie. La part revenant aux études financières s'est fortement réduite au cours des 25 dernières années : cette diminution s'explique par la quasi-disparition des travaux relatifs aux valeurs mobilières, aux assurances sociales et aux impôts.

Enfin, la part des sujets économiques s'est régulièrement maintenue entre 20 et 25 % : mais alors que jadis le journal publiait de nombreuses monographies et d'analyses de résultats, aujourd'hui cette place est occupée par des recherches de conjoncture et par des études théoriques.

6. CHRONIQUES

La publication des chroniques a été décidée en 1893 : 12 ont été publiées en 1893 et 24 en 1894. Pour raison d'économie, le nombre des chroniques a été ramené à 17 en 1895 et à 12 en 1896. Maintenu à ce chiffre jusqu'en 1902, il a été porté à 14 de 1903 à 1910, puis à 18 de 1911 à 1914 (1). Pendant les années de guerre, le nombre des chroniques est tombé à 5. Il s'est élevé à 9/10 de 1921 à 1925 et n'a cessé de diminuer ensuite.

De 1940 à 1943, seule a paru la chronique de démographie. Au début de 1944, le Conseil a décidé de reprendre la publication de 6 chroniques annuelles : Démographie; Statistique économique et organisation professionnelle; Statistiques sociales; Statistique agricole; Statistique bancaire et des questions monétaires; Statistique des finances publiques. Ce plan a été suivi avec quelques aménagements.

— Statistique des banques, change et métaux précieux (plus tard, banque et questions monétaires)

1893-1905 P. DES ESSARDS (trimestrielle).
 1906-1914 ROULLEAU (trimestrielle).
 et 1920-1923
 1924-1936 RICARD (trimestrielle jusqu'en 1928 — semestrielle ensuite).
 Depuis 1944 CAUBOUÉ (annuelle).

— Statistique des questions ouvrières et des assurances sur la vie

1893-1919 BELLOM (semestrielle jusqu'en 1902, trimestrielle de 1902 à 1919).
 1919-1930 DUGÉ de BERNONVILLE (semestrielle, puis annuelle).

(1) Ces nombres peuvent faire illusion : le nombre des chroniqueurs en fonction simultanément n'a jamais dépassé 6; mais leurs chroniques étaient souvent trimestrielles ou semestrielles.

- Transformée en 1944 en chronique des salaires (annuelle).
1945-1948 LEHOULIER.
1949 DELAGRANGE.
1954-1956 MAUFROY.
- Statistique des transports
1893-1894 BEAURIN-GRESSIER (trimestrielle).
1895-1914 HERTEL (trimestrielle).
1923-1926 BARINCOU (annuelle).
- Statistique judiciaire
1893-1899 E. YVERNES (semestrielle).
1900-1914 M. YVERNES (semestrielle).
et 1919
- Statistique des finances publiques
1893 Deux chroniques de F. DESJARDINS.
1945 BLOT.
1947 à 1950 JOLIVOT ou de PORTZAMPARC.
- Statistique générale
1893 Deux chroniques trimestrielles de D. BELLET et A. LIEGEARD.
- Statistique coloniale
1894 Trois chroniques de Ch. CENSIER.
- Statistique démographique
1894-1895 TURQUAN (une chronique chaque année).
1910-1923 M. HUBER (trimestrielle jusqu'en 1914, puis en moyenne 2 par an).
1924-1937 H. BUNLE.
1938-1941 P. DEPOID.
1943-1954 P. GASC.
Depuis 1955 CROZE.
- Statistique agricole
1914 de VILLE CHABROLLE (1 ou 2 par an).
1921-1925
1944-1951 AUGE LARIBE.
1952-1954 CEPEDÉ.
Depuis 1956 GONTAN.
- Statistique de production industrielle
1946 MARCHAND.
1949-1950 REMERY.
1951-1956 VIENNOT.
Depuis 1957 SERMAGE.

7. TABLES DU JOURNAL

Elles ont été publiées régulièrement :

15 premières années (1875) établies par le Dr ROUYER;
25 et 30 premières années (1885 et 1889) établies par M. MICHAUT;
40 et 50 premières années (1900 et 1910) établies par M. SALEFRANQUE;
Période 1911-1935 établies par M. BARRIOL;
Période 1936-1960 en cours de préparation.

8. FRAIS DE RÉDACTION

A partir de 1883, les auteurs sont rémunérés à raison de 6 F par page d'article original, de 3 F par page de traduction ou d'analyse. Ce régime s'avère rapidement assez onéreux. Vers 1886 le Conseil décide de fixer chaque année le montant global des frais de rédaction en laissant le soin à la Commission des publications d'en faire la répartition au prorata du nombre des pages publiées.

En 1889, la page est payée 4 F pour un article, 2 F pour une traduction, avec maximum de rémunération sur 8 pages (Cette limitation est supprimée à partir de 1892).

L'indemnité par page a été fixée à 2,50 F en 1893-1894, à 3 F en 1895.

Lors de l'institution des chroniques, les honoraires ont été fixés à 25 F par chronique. Après la guerre de 1914-1918, la situation financière de la Société n'a pas permis de revaloriser ces honoraires à mesure que les salaires augmentaient. En pouvoir d'achat, ces honoraires sont devenus très minimes et peu à peu ont cessé d'être réclamés. Depuis 1935, plus rien n'a été versé aux auteurs d'articles et de chroniques.

XIII. L'ANNUAIRE

De 1860 à 1880, le Journal publie à intervalles irréguliers la liste des membres.

1882 — Publication du premier *Annuaire*. Il s'agit d'un petit ouvrage relié, renfermant, outre la liste des membres en activité, un historique de la Société avec énumération de tous les faits notables survenus pendant les vingt premières années de la Société, la liste des articles parus dans le Journal, la liste des membres décédés.

1883 et 1884 — Publication de deux petits fascicules renfermant uniquement la liste des membres.

1897 — Un nouvel Annuaire paraît suivi de fascicules modificatifs en 1898 et 1899.

De 1900 à 1947 — Édition régulière d'un Annuaire comprenant renseignements généraux, Statuts et Règlement Intérieur, listes des membres par ordre alphabétique et par année d'admission.

Aucune interruption, même pendant les années de guerre : en 1941 le Comité d'Organisation du Livre autorise la publication des Annales ayant paru au moins trois fois au cours des cinq années précédentes.

En 1948, pour raisons d'économie, l'Annuaire complet a été remplacé par un fascicule broché renfermant les listes des nouveaux membres et des personnes ayant cessé de faire partie de la Société, ainsi que les changements d'adresses.

Depuis 1949, l'Annuaire complet ne paraît plus que tous les trois ans : deux fascicules complémentaires sont édités dans l'intervalle.

En 1961, l'Annuaire comprend pour la première fois une liste des membres par profession.

Tirage

Nous n'avons que peu de renseignement précis pour les années anciennes : nous savons seulement que le tirage était de 700 en 1900, de 450 en 1909; 500 à 550 de 1910 à 1915, ramené à 450 en 1916-1918.

De 1934 à 1942, le tirage a varié entre 850 et 950. Il a été porté à 1 000 en 1943 et à 1 100 en 1961.

XIV. DONS ET LEGS

Depuis 1869, la Société étant reconnue d'utilité publique, a pu recevoir des dons et legs faits généralement par ses membres et anciens membres.

1 — Le D^r BOURDIN, président de la Société en 1881, décédé en 1888, lègue à la Société un capital de 997 F, net de frais, fournissant une rente perpétuelle de 36 F : les arrérages cumulés de cette rente devaient être employés tous les trois ans à l'acquisition d'une médaille d'or : celle-ci devait être décernée par le Conseil de la Société à l'auteur du travail le plus intéressant publié dans le Journal pendant les trois dernières années écoulées.

La volonté du légateur a été régulièrement respectée par le Conseil : toutefois, en raison de la dépréciation de la monnaie, il n'a plus été possible depuis 1925 de remettre une médaille d'or. Celle-ci a été remplacée par une médaille de vermeil, puis par une médaille de bronze. La frappe d'une telle médaille au nom du lauréat a coûté en 1958 2 382 F. L'insuffisance des arrérages a été prise en charge par la Société.

2 — H. GIFFARD, ingénieur civil, décédé en 1882, institue l'État pour son légataire universel, à la charge d'employer la portion de sa fortune qui restera disponible après le paiement des legs particuliers à des fondations utiles, prix, encouragements et récompenses.

En mars 1896, Fernand FAURE suggère au Conseil de demander au ministre des Finances une allocation de 25 000 F sur les fonds de la succession GIFFARD. Cette demande est favorablement accueillie et, lors de la répartition des fonds disponibles (décret du 7 juillet 1899) la Société se voit attribuer une somme de 22 000 F. Ce résultat est obtenu grâce aux efficaces interventions de F. FAURE et E. BOUTIN.

3 — Adolphe COSTE, Président de la Société en 1893, décédé en 1901, lègue à la Société une somme de 50 000 F. Aux termes de son testament, A. COSTE « souhaitait, sans en faire une condition de son legs, que la Société de Statistique publiât tous les 2, 3 ou 5 ans une évaluation détaillée de la fortune publique et privée de la France, tant en capital qu'en revenu, en suivant, s'il est possible, les variations de cette fortune dans les divers départements. Ce serait un grand service à rendre aux hommes d'étude et aux hommes d'État ». Un arrêté préfectoral du 4 avril 1902 autorise la Société de Statistique de Paris à accepter ce legs. Déduction faite des droits, le montant encaissé est de 41 934,75 F. Il est placé en rente 3 % amortissable.

Une Commission spéciale nommée par le Conseil décide que les revenus disponibles de ce legs feront l'objet d'un compte spécial.

4 — M. BRESSON, membre depuis 1899, décédé en 1907, lègue à la Société le capital (805 F) nécessaire à l'acquisition d'une rente de 25 F destinée à représenter sa cotisation annuelle de membre titulaire. Un arrêté préfectoral du 31 janvier 1908 autorise la Société à accepter ce legs.

Le Conseil décide que les intérêts de ce capital seront considérés comme libres et joints aux cotisations.

5 — Toussaint LOUA, ancien Secrétaire général de la Société, décédé en 1907, lègue

à la Société 2 000 F. Mais le testament n'était pas daté. En raison du vice de forme et de la réclamation des héritiers naturels, la Société renonce à ce legs.

6 — Peu de temps après, Émile MERCET, président en 1902, décède et lègue à la Société une somme de 10 000 F qui « devra être placée par les soins du Conseil de façon que les intérêts cumulés soient employés tous les trois ans à distribuer un prix qui portera son nom et qui sera attribué au meilleur mémoire sur une question mise au concours de préférence sur des sujets de statistique financière, budgétaire, douanière; toutefois sans exclusion aucune de sujet. Ce prix sera représenté par une médaille d'or d'une valeur de 300 F et par une soule en espèces ».

L'autorisation préfectorale ayant été obtenue le 30 mars 1909, la somme de 10 000 F, déduction faite de 1 540 F de frais, soit 8 460 F, a été encaissée le 17 janvier 1910. Il en a été fait emploi par achat de 19 Foncières 3 %, dont les arrérages ont été portés à un compte spécial.

Compte tenu des imputations successives effectuées, la situation des comptes relatifs aux legs COSTE et MERCET à destination spéciale s'établit ainsi à diverses époques :

	Legs COSTE			Legs MERCET		
	Capital	Revenus réservés	Prélèvements	Capital	Revenus réservés	Prélèvements
Capital initial	41 935		11 465 a	8 460		
Situation						prix 1913
fin 1920		10 286			2 207	
fin 1940		38 089			7 859	
fin 1950		52 119			4 891	prix 1944 et 1950
fin 1960		76 842			855	prix 1955

(a) Les prélèvements faits sur le capital ont été :

en 1909 1 265 pour contribution aux frais du cinquantenaire

en 1914 2 000 pour contribution à la fondation du Bureau permanent de l'Institut International de Statistique

en 1918 3 465 pour couverture du déficit du compte général

Lorsque les revenus ont été suffisants, le capital initial a été reconstitué par prélèvement sur les revenus

7 — En 1905, FLÉCHEY, Secrétaire général, rend compte au Conseil qu'il a retrouvé dans les papiers de son prédécesseur T. LOUA une lettre non décachetée envoyée par Ch. HANCOCK, membre de nationalité britannique, en 1887. Celui-ci faisait part de son intention de léguer à la Société une somme de 2 000 F payable à son décès.

Yves GUYOT, ancien président, veut bien se charger de rendre visite à Londres à Ch. HANCOCK pour lui présenter des excuses.

Charles HANCOCK meurt en mars 1909 en faisant à notre Société un legs de 3 000 F sans affectation spéciale. La Société est autorisée à l'accepter par arrêté préfectoral du 28 février 1910.

8 — Émile LEVASSEUR, Président de la Société en 1877 et 1900, décédé en juillet 1911, fait à la Société un legs de 1 000 F. Un arrêté préfectoral du 31 mai 1912 autorise la Société à accepter ce legs sans affectation spéciale.

9 — Michel HUBER, président en 1914, fait en 1945 don à la Société d'une somme de 20 000 F. Selon la volonté du donateur, les intérêts cumulés doivent être employés tous les 3 ans à récompenser la meilleure collaboration aux travaux de la Société fournie par un membre de la Société pourvu du diplôme de Statisticien de l'Institut de Statistique de l'Université de Paris.

Michel HUBER étant décédé en 1947, une clause de son testament stipule :

J'institue comme légataire universelle en usufruit, sous les réserves ci-après,
Madame X.

.....
Au décès de Madame X..., mes droits d'auteur seront attribués à la Société de Statistique de Paris, reconnue d'utilité publique.

10 — Edmond MICHEL, Président en 1935, fait en 1947 un don à notre Société de 20 000 F (autorisation préfectorale du 30 septembre 1947). Les intérêts cumulés de cette somme doivent être employés tous les cinq ans à récompenser la meilleure communication à la Société sur les questions immobilières (urbaines, rurales, agricoles) ou sur la question des régions naturelles, tant au point de vue valeur qu'au point de vue statistique.

XV. LES PRIX DÉCERNÉS

1 — Les finances de la Société étant devenues prospères, le Conseil de la Société décide en 1883 sur le rapport d'A. LEVASSEUR d'instituer, sur ses fonds propres, un prix annuel de statistique et en arrête le règlement.

1883 — Prix de 1 500 F. Sujet : Étude des moyennes.

Deux mémoires seulement sont reçus : ils sont jugés insuffisants et le prix est remis en concours.

1884 — Prix de 2 000 F. Sujet : Recensement des professions.

Un seul mémoire reçu : le prix n'est pas décerné, mais une récompense de 1 000 F est attribuée à A. ROULLIET, auteur du mémoire.

1885 — Prix de 2 500 F. Sujet : Influence des prix sur la consommation.

Un seul mémoire reçu. Le Conseil décide encore de ne pas attribuer le prix, mais de récompenser TURQUAN, auteur du mémoire, en lui attribuant une somme de 1 000 F.

1887 — Prix de 2 500 F. Sujets au choix :

- Finances locales.
- Mesure de la richesse et des revenus publics.
- Influence des prix sur la consommation.

A la suite des réunions organisées à l'occasion du 25^e anniversaire de la Société, le prix devient international : les mémoires peuvent être rédigés en français, anglais, allemand ou italien. Le jury est composé de dix délégués étrangers et de cinq délégués français.

Faute de candidats, aucun prix n'a été décerné.

2 — En 1889, le Conseil de la Société charge une Commission spéciale d'étudier les mérites des membres susceptibles de recevoir le prix Bourdin et de faire des propositions au Conseil.

Les lauréats successifs de la Médaille Bourdin ont été :

1889	Alfred NEYMARCK	Trois communications sur des sujets financiers.
1892	Émile BOUTIN	Évaluation des propriétés bâties.
1895	Pierre des ESSARS	Cinq communications sur des sujets financiers.
1898	Léon SALEFRANQUE	Deux communications sur les finances publiques.

1901	Gustave BIENAYMÉ	Coût de la vie à Paris à diverses époques.
	Maurice BELLOM	Assurances ouvrières à la fin du XIX ^e siècle.
1904	Toussaint LOUA	Ensemble de ses travaux.
1907	Paul MEURIOT	Huit études de caractère démographique.
1910	Maurice YVERNES	Huit études de statistique judiciaire.
1913	Gaston ROULLEAU	Mouvements internationaux des métaux précieux.
1916	Paul MATRAT	Ensemble de ses travaux.
1919	Alfred BARRIOL	Ensemble de ses travaux.
1922	Edmond MICHEL	Valeur immobilière du territoire français envahi.
1925	Baron Ch. MOURRE	Quatre communications sur des sujets économiques.
1928	Marcel MOINE	Deux études de caractère démographique.
1931	Jean BOURDON	Résultats électoraux probables du suffrage familial.
1934	René THERY	Rendement des valeurs à revenu variable à la Bourse de Paris de 1922 à 1931.
1937	Alfred SAUVY	Cinq communications sur des sujets économiques.
1940	Jean DUFRENOY	Signification de la liberté en biologie.
1943	Charles PENGLAOU	Statistique de l'évolution de la lettre de change en France et à l'étranger.
1946	Lucien AMY	Probabilités, groupes sanguins et paternité.
1949	Lucien FLAUS	La destruction d'immeubles d'habitations et d'usines en France au cours de la Guerre 1939-1945.
1952	Pierre DEPOID	Résultats de l'étude statistique du risque R.C. Automobile.
1955	Paul VINCENT	Statistique et vaccination.
1958	Edmond MALINVAUD	Relations entre la composition de la famille et le taux de masculinité.

Rappelons que le prix ne peut être attribué à un ancien lauréat. En ce qui concerne les membres du Conseil, les règles adoptées ont varié dans le cours du temps. A certains moments l'usage était d'éliminer tous les membres du Conseil, actuels et anciens, ce qui était excessif et regrettable. Depuis 1949, retour aux règles en vigueur jusqu'en 1938 : exclusion des anciens Présidents et membre du Conseil en fonction au moment de l'attribution du Prix.

3 — RAFFALOVICH propose, pour un prix à décerner en 1897, le sujet suivant : Biographie de Léon SAY, exposé de ses doctrines économiques et financières. Le prix est d'une valeur de 500 F.

Le jury est composé de Frédéric PASSY, Yves GUYOT et Arthur RAFFALOVICH.

Toute personne, quelle que soit sa nationalité, est admise à concourir.

Nous croyons que, faute de candidats, ce prix n'a pu être décerné.

4 — Le Conseil décide en 1902 d'ouvrir un concours pour attribuer le legs Coste.

Une Commission comprenant LEVASSEUR, Président, D^r BERTILLON, CHEYSSON, DE FOVILLE, NEYMARCK, SCHELLE, MARCH et Fernand FAURE, prend, le 29 novembre 1902, les résolutions suivantes :

1^o Un concours préliminaire sera ouvert en 1903 pour dresser les cadres d'une évaluation détaillée de la fortune publique et privée de la France. Le prix est de 500 F.

2^o Les ressources disponibles provenant du legs Coste seront affectées :

a) au prix de 500 F.

b) à un supplément si plusieurs mémoires méritent une récompense.

c) à une indemnité à donner, s'il y a lieu, au rapporteur.

d) à la publication des mémoires couronnés.

3^o Le souvenir de la donation de A. COSTE sera perpétué dans le Journal ou dans l'Annuaire de la Société.

Ces résolutions ayant été adoptées par le Conseil, le Journal publie en mars 1903 un avis annonçant le concours. Des annonces analogues sont faites dans de nombreux journaux et revues.

Aucun mémoire n'ayant été présenté, le Conseil, décide en 1904 sans plus de succès de porter le prix à 3 000 F et de reporter la limite à fin 1905.

En 1911, le Conseil, après nouvel examen, décide de maintenir la spécialisation des fonds du legs COSTE. Il décide en mai 1912 d'ouvrir un nouveau concours et adopte le texte d'un avis à diffuser.

Le sujet se rattache à l'évaluation de la fortune publique et privée de la France, tant en capital qu'en revenu, ou susceptible d'apporter à cette évaluation une contribution utile, même partielle et limitée.

Le concours est ouvert à tous : il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Seuls en sont exclus les membres du Conseil.

Aucun candidat ne s'étant manifesté, le délai primitivement fixé à juin 1914 est reporté à décembre 1915, puis à un an après la fin des hostilités.

Le procès-verbal du Conseil de janvier 1920 fait mention de la réception d'un manuscrit : néanmoins, le prix n'est pas décerné.

En 1921, le Conseil décide de porter le prix à 3 000 F, sans plus de succès.

En 1944, le Conseil examine à nouveau la question de l'emploi des arrérages. Il délimite à nouveau le sujet « aux études sur le montant des revenus en France et sur l'évaluation de la fortune publique et privée de la France ».

5 — Le Conseil fixe en 1910 et 1911 les conditions d'attribution du prix MERCET.

Le prix consiste en une médaille d'or d'une valeur de 300 F et en une somme de 500 F en espèces. Un concours est ouvert entre les membres de la Société ne faisant pas partie du Conseil et les personnes étrangères. Pour la période 1910-1912 le sujet choisi est le suivant :

Étude statistique sur les effets de commerce (nombre, répartition par valeur nominale, durée, circulation, taux d'escompte, frais d'encaissement, etc...).

Sur rapport de Fernand FAURE, le prix est attribué à G. ROULLEAU pour son ouvrage sur les règlements par effets de commerce en France et à l'étranger; l'édition de cet important travail est couverte par un versement gracieux de la Banque de France.

Un nouveau concours est ouvert en 1915. Il porte sur le sujet suivant :

Étude sur les variations comparées depuis 1850 du loyer des capitaux placés, soit en rentes et obligations, soit en escompte, pensions, reports et prêts sur titres. Rechercher notamment sous l'influence de quelles causes se sont produites ces variations, soit en France, soit à l'étranger.

Le délai limite de fourniture des manuscrits est prorogé à diverses reprises : aucun candidat ne se manifeste.

En 1921, le Conseil décide de porter le prix à 1 000 F + Médaille et de limiter le sujet à la période 1850-1914, sans plus de succès.

En 1944, après nouvel examen de la situation, il est décidé, en raison de l'importance des arrérages cumulés, de porter le prix à 3 000 F en espèces et de le décerner tous les trois ans à un ouvrage publié en France et faisant application des méthodes statistiques à l'étude de questions économiques et financières.

Dans ces conditions, le prix a pu être décerné :

- | | | |
|------|------------------|---|
| 1944 | Jean MARCHAL | Rendements fiscaux et conjoncture — Contribution à la théorie de la sensibilité des impôts. |
| 1950 | Jean FOURASTIE | Le grand espoir du XX ^e siècle. |
| 1955 | Joseph KLATZMANN | La localisation des cultures et des productions animales en France. |

6 — Le prix Michel HUBER, institué en 1945, d'un montant de 2 000 F a été décerné :

- | | | |
|------|-----------------|--|
| 1950 | Félix ROSENFELD | Les variations des prix et de la circulation monétaire en Syrie et au Liban au cours de la deuxième Guerre mondiale. |
| 1955 | Pierre GORRA | Le contrôle statistique des parités monétaires. |

En 1959, le Conseil a décidé de remplacer le versement en espèces par l'attribution d'une médaille. Celle-ci a été décernée à :

Pierre DELAPORTE. — Les courants de circulation automobile en France.

7 — Le prix Edmond MICHEL d'un montant de 3 000 F a été attribué pour la première fois en 1955 à M. Maurice HERMITTE pour sa communication : Application des méthodes statistiques aux problèmes de la gestion des patrimoines immobiliers.

XVI. LES RECETTES

Nous savons fort peu de choses sur les comptes de la Société de 1860 à 1878 : des procès-verbaux de séances mentionnent que son actif était de 8 174 F en juillet 1865 et de 11 553 F au 1^{er} janvier 1867. A la veille de la guerre de 1870 la fortune libre de la Société était d'environ 9 000 F. Les comptes de Recettes et Dépenses n'ont été publiés qu'à partir de 1879 et le 1^{er} bilan détaillé est celui de 1882. Depuis cette époque, les données ont été régulièrement publiées (sauf en 1885-1886 où le rapport présenté en séance n'est qu'un résumé succinct du rapport détaillé soumis au Conseil et non publié). Mais leur présentation a été modifiée à plusieurs reprises, ce qui crée quelques difficultés pour effectuer certaines comparaisons. Indiquons en outre qu'un rapport annuel détaillé sur la situation financière est publié depuis 1892.

Les Recettes peuvent être divisées en :

- Cotisations
- Abonnements
- Subventions
- Recettes diverses normales (libres ou réservées)
- Recettes exceptionnelles.

Les Dépenses sont classées en :

- Administration
- Journal
- Annuaire
- Dépenses diverses normales
- Dépenses exceptionnelles

Nous étudierons successivement ces différents postes.

A — COTISATIONS

En 1860, le montant de la cotisation annuelle des membres titulaires est fixé à 25 F. Cette cotisation peut être rachetée par un versement unique de 250 F. Les membres honoraires associés sont dispensés de cotisation. Quant aux membres correspondants, ils sont depuis 1893 astreints à souscrire l'abonnement au Journal. A partir de 1927, leur cotisation a été mise à parité avec celle des membres titulaires.

Le montant de la cotisation annuelle n'a subi aucune modification jusqu'en 1924. Depuis cette date, la cotisation a été relevée à plusieurs reprises, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après. D'autre part, le Conseil a institué (mai 1942) une cotisation spéciale majorée pour les Sociétés et Organismes collectifs : cette cotisation donne droit à l'inscription d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Pendant la période de stabilité des cotisations annuelles, la cotisation de rachat a été modifiée à plusieurs reprises :

1882 — Possibilité de remplacer le versement unique de 250 F par cinq annuités de 50 F.

1885 — Jusqu'alors, le rachat de 250 F étant réduit de 10 F par année de Sociétariat : suppression de cet abattement.

1893 — Cotisation de rachat portée à 300 F.

1897 — Cette somme pourra être payée en 5 termes égaux de 60 F, exigibles au début de chaque année.

1912 — Les membres correspondants peuvent désormais remplacer le paiement annuel de l'abonnement par un versement unique de 200 F.

1920 — Cotisation de rachat portée à 400 F.

Possibilité d'acquitter le rachat en cinq versements annuels successifs de 80 F.

Outre les majorations successives appliquées depuis 1924 à la cotisation de rachat en même temps qu'à la cotisation des membres titulaires, nous devons indiquer qu'en 1944,

Montant des cotisations

	Membres titulaires		Rachat	
	A titre personnel	Sociétés		
1860-1892	25		250 (ou 5 × 50)	
1893-1919	25		300 (ou 5 × 60)	
1920-1924	25		400 (ou 5 × 80)	
Avril 1924-1927 . . .	36		450 (ou 5 × 95)	Décision prise le 20 février 1924 Possibilité de régler à l'ancien prix avant le 1 ^{er} avril 1924
Avril 1927-1936 . . .	45		575 (ou 5 × 120)	Décision prise le 16 février 1927 Même faculté que ci-dessus
1937-1942	60		750 (ou 5 × 160)	
Juin 1942-1943 . . .	60	300	750 (ou 5 × 160)	
1944-1945	120	300	1 800 (ou 5 × 400)	
1946	200	500	3 000 (ou 5 × 650)	
1947	300	800	5 000 (ou 5 × 1 100)	
1948-1949	500	1 200	Rachat suspendu	
1950	600	1 500		
1951	800	2 000		
1952-1954	1 000	2 500		
1955-1956	1 200	3 000		
1957-1959	1 500	4 000		
1960	18 NF	50 NF		

le Secrétaire général demande que la cotisation de rachat soit portée à 15 fois la cotisation annuelle (au lieu de 12,5) en raison de la baisse du taux d'intérêt et de l'accroissement de la

longévité. Renvoyée à l'étude de la Commission des Fonds et Archives, cette proposition est adoptée. D'autre part, en janvier 1947, on convient de réduire de 40 % la cotisation de rachat (ou 3 versements annuels au lieu de 5) des membres âgés de plus de 50 ans. Peu de temps après (17 décembre 1947) l'Assemblée décide de suspendre les dispositions relatives au rachat des cotisations, en raison de l'évolution rapide des prix.

Indiquons enfin qu'à partir de 1897 il était fait don d'une collection à peu près complète du Journal aux membres rachetant leur cotisation. Cette pratique, interrompue en 1904 à la suite de l'incendie, fut reprise à partir de 1911 pour les journaux parus depuis 1907.

L'établissement du compte des cotisations encaissées suscite les remarques suivantes :

1^o En fin d'année, des cotisations de membres titulaires sont reçues par avance au titre de l'exercice suivant : leur montant varie d'une année à l'autre, dans de très larges limites. Il ne doit pas être pris en compte dans l'exercice : il convient de le reporter à l'exercice suivant.

2^o Le montant des cotisations en retard, impayées en fin d'exercice, varie lui aussi sensiblement d'une année à l'autre en fonction de la négligence des membres et de l'activité du Trésorier. Ce montant n'est jamais provisionné, mais ses fluctuations d'une année à l'autre ont une incidence souvent très marquée sur le volume des encaissements.

Le premier rapport du Trésorier (juillet 1863) signale que pendant les trois premières années d'existence de la Société, 311 cotisations ont été encaissées, pour un montant de 7 775 F (plus 2 cotisations de rachat à 250 F), soit 2 592 F par an en moyenne.

On compte alors 115 cotisations en retard pour un montant de 2 875 F, soit :

1860	7
1861	20
1862	88

En 1882, année de recrutement massif, l'arriéré n'était que de 816 F pour 5 371 F d'encaissement (soit 15 %). Trois ans plus tard (1885), pour un encaissement de 6 500 F, l'arriéré atteignait 4 125 F (64 %).

Plus récemment, le Trésorier rend compte dans son rapport de 1930 du résultat du rappel adressé par lui pour le paiement des cotisations. La Société compte alors environ 550 membres titulaires non rachetés : sur 330 quittances émises, 217 sont encaissées. Les motifs de non-encaissement indiqués par les services postaux sont les suivants :

Décès.	3
Refus.	31
Débiteur absent	20
Non réclamé.	5
Sans motif indiqué	16
Parti sans adresse	6
Inconnu à l'adresse.	3
Parti au soleil (!)	1
Immeuble en construction (?)	1
	86

3^o Les cotisations des membres correspondants, incluses dans le compte Abonnements jusqu'en 1892, font l'objet d'un compte à part depuis ce moment. Nous les avons laissées de côté ici.

4^o Les cotisations de rachat sont chaque année mises en réserve et ne comptent pas en recettes ordinaires. Par contre, les versements libérés par le décès de membres à vie constituent une recette d'ordre et sont virés au capital libre.

5° En raison de la disproportion entre la cotisation de rachat versée à une époque ancienne et les charges de la Société en période d'inflation, les membres à vie ont, à partir de 1924, versé des contributions volontaires ou des compléments de cotisations de rachat. Ce mouvement s'est intensifié depuis 1948 sur invitation du Trésorier. En 1960 notamment, un appel fait à l'occasion du Centenaire a produit 3 020 NF versés par 56 membres. Les sommes recueillies ont été les suivantes :

1924-1926.	3 927 dont 1 000 par M. WATELET
1928-1929.	6 047 dont 5 000 par G. M. HAMON
1939-1941.	3 253
1948.	117 855
1949-1959.	159 573 dont 20 000 par R. Goy
1960.	3 311 NF

Le tableau ci-dessous indique les montants annuels moyens de cotisations encaissées, ainsi que les contributions volontaires, les cotisations des membres à vie décédés virées au capital libre, et le montant des cotisations de rachat mises en réserve. Depuis 1923, les périodes considérées correspondent aux tarifs successifs des cotisations.

Montant annuel moyen de cotisations encaissées (en francs)

	Cotisations encaissées (a)	Contributions volontaires	Cotisations libérées des membres à vie décédés	Cotisations de rachat	Capital réservé en fin de période
1879-1881	1 160		?	393	5 000 env.
1882-1886	5 878		276	4 060	23 935
1887-1890	3 985		362	1 787	28 071
1891-1895	3 455		717	1 466	31 282
1896-1900	3 968		785	704	31 288
1901-1905	3 415		1 078	278	27 289
1906-1910	3 770		1 049	924	26 663
1911-1915	4 580		848	1 132	30 588
1916-1920	5 222		825	1 320	33 060
1921-1923	7 616		1 320	2 100	35 400
1924-1926	13 070	1 309	1 610	2 102	36 875
1927-1931	19 913	(b) 1 210	873	6 476	64 890
1932-1936	21 371	—	1 687	3 915	76 045
1937-1941	24 638	dont Sociétés : 651	1 442	3 446	86 065
1942-1943	40 135	—	5 437	9 220	98 680
1944-1945	75 825	—	2 125	25 572	140 525
1946	132 460	—	7 075	37 100	170 550
1947	171 980	—	3 135	77 000	244 415
1948-1949	290 670	(c) 72 060	5 597	8 900	251 030
1950	323 140	15 800	—	6 200	257 230
1951	498 400	(d) 6 500	3 175	3 300	257 355
1952-1954	664 500	10 600	2 033	—	250 255
1955-1956	807 300	19 400	7 962	—	234 330
1957-1959	1 020 200	13 500	4 867	—	219 730
1960	18 874,70 NF	3 857 NF	(d) 3 311 NF	19,50 NF	2 177,80 NF

a) Non compris membres correspondants (voir abonnements).

b) Dont une contribution bénévole de 5 000 F de G. M. HAMON en 1929.

c) Dont 117 855 en 1948 en réponse à une circulaire du Trésorier.

d) Dont 3 020 NF en réponse à une circulaire du Trésorier.

e) Après prélèvement de 1 400 F pour équilibrer les comptes.

En partant du tableau des effectifs, nous avons déterminé pour chaque période le nombre moyen des membres en activité non rachetés (en laissant de côté les membres d'honneur et les membres honoraires associés qui sont dispensés de cotisation). En appliquant à ces nombres le taux des cotisations en vigueur, nous obtenons le montant des cotisations annuelles théoriques. En rapprochant ce montant des cotisations encaissées, nous mesurons le décalage existant : celui-ci varie généralement entre 10 et 20 %. Il dépend de la diligence du Trésorier, de la rapidité d'éviction des membres en retard, de l'importance de l'arriéré (encaissable à l'ancien tarif) en période de variation du taux des cotisations. Il est particulièrement élevé dans les périodes de guerre, où les cotisations des mobilisés et des personnes éloignées de la Métropole sont temporairement ou définitivement irrécouvrables.

	Nombre moyen des membres non rachetés	Cotisations annuelles théoriques	Cotisations encaissées Cotisations théoriques
1879-1881	56	1 400	0,83
1882-1886	266	6 650	0,93
1887-1890	165	4 125	0,96
1891-1895	145	3 625	0,95
1896-1900	168	4 200	0,96
1901-1905	148	3 700	0,92
1906-1910	174	4 350	0,86
1911-1915	225	5 625	0,81
1916-1920	272	6 800	0,77
1921-1923	338	8 450	0,90
1924-1926	401	14 436	0,91
1927-1931	516	23 220	0,86
1932-1936	567	25 515	0,84
1937-1941	522	31 320	0,79
1942-1943	563 + 55 Stés	50 280	0,80
1944-1945	581 + 66 —	89 520	0,85
1946	558 + 58 —	140 600	0,94
1947	554 + 52 —	207 800	0,83
1948-1949	551 + 53 —	339 100	0,86
1950	544 + 53 —	405 900	0,80
1951	552 + 52 —	545 600	0,91
1952-1954	548 + 76 —	738 000	0,90
1955-1956	557 + 87 —	929 400	0,87
1957-1959	561 + 93 —	1 213 500	0,84
1960	627 + 92 —	15 886 NF	0,87

Une cotisation spéciale pour Sociétés et organismes collectifs ayant été instituée en 1942, le produit de ces cotisations a représenté environ 25 % de l'ensemble de 1943 à 1946, en raison du recrutement abondant de l'année 1942. Cette proportion est tombée aux environs de 20 % de 1947 à 1952. Après le nouvel effort de recrutement de 1953, elle s'est stabilisée depuis 1954 à 30 %.

Les cotisations de rachat ont été versées à des taux variés selon les époques. Fin 1947, les sommes mises en réserve au titre des rachats se distribuaient ainsi :

50 à 300 F	15 000 F
4 à 450	1 800
2 à 475	950
27 à 575	15 525
29 à 600	17 400
30 à 750	22 500
16 à 800	12 800
29 à 1 800	52 200
1 à 2 000	2 000
14 à 3 000	42 000
1 à 3 250	3 250
8 à 5 000	40 000
1 à 5 750	5 750
<u>212</u>	<u>231 175</u>

La cotisation moyenne était de 1 140 F; elle s'est élevée en 1959 à 1 400 F du fait du décès des membres les plus anciens.

Ce chiffre très bas fait apparaître un profond déséquilibre entre le revenu des cotisations rachetées et la cotisation des membres titulaires. Examinons cette question d'un peu plus près : le capital des cotisations rachetées était, au milieu de 1960, de 218 750 F.

Le portefeuille procurant un revenu moyen de 4,50 %, le revenu de ce capital était de :

$$218\,750 \times \frac{4,50}{100} = 9\,844 \text{ F.}$$

On peut y ajouter le montant, revenant au capital libre des cotisations des membres à vie décédés.

Moyenne 1957-1960 : 4 138 F.

Au total 13 982 F pour 155 membres à vie en activité, soit un revenu moyen de 90 F par membre. Or, la cotisation actuelle des membres titulaires, vingt fois plus élevée, suffit à peine pour équilibrer le budget. Cette situation justifie les appels périodiques du Trésorier aux membres rachetés.

B — ABONNEMENTS

Nombre des abonnements. — Ce nombre n'est pas publié régulièrement, sauf de 1880 à 1895. Pour les années antérieures, nous possédons quelques indications. Pour les années plus récentes, nous devons nous contenter d'estimations en partant des recettes d'abonnement passées en comptabilité. Cette méthode permet d'ailleurs d'éviter une erreur possible. Nous verrons plus loin que certaines subventions étaient attribuées jadis en échange d'un certain nombre d'exemplaires du Journal : lorsque des nombres d'abonnements sont publiés, ces services sont souvent comptés.

Voici les indications que nous possédons :

1861	104 abonnements dont 30 pour Administrations françaises. La plupart des autres sont souscrits pour l'étranger.
1863	215 abonnements dont 137 pour Administrations françaises, et 78 pour des particuliers ou souscrits pour l'étranger par des librairies.
1865	267 abonnements, chiffre maximum qui ne sera plus jamais atteint.
1879	200 abonnements dont 84 pour Administrations françaises.
1881-1885	157 abonnements.
1886-1890	159 abonnements.
1891-1895	154 abonnements.

La réduction du nombre des abonnements de 1879 à 1880 provient de certains Ministères, notamment celui du Commerce.

En laissant de côté les membres correspondants (40 en 1897) le nombre moyen des abonnements était de 125 en 1896-1900. Il s'est stabilisé autour de ce chiffre et paraît avoir peu varié jusqu'en 1939. Nous possédons la liste des 135 abonnements de 1913 (en laissant de côté les 30 exemplaires servis au ministère du Travail en contre-partie de subvention).

	Paris	Province	Étranger
Administrations publiques.	15 (a)	7	15
Sociétés et établissements privés	6	2	3
Particuliers	17	1	4
Librairies	57 (b)	1	7

a) Notamment Statistique générale de la France et Direction des Assurances privées.

b) La plupart pour l'étranger.

Après une forte chute des abonnements de 1940 à 1942 (60 en moyenne), net redressement en 1943 grâce à 30 abonnements souscrits par le Service National des Statistiques. De 1950 à 1957, le nombre des abonnements oscille entre 125 et 150. Il s'élève nettement au cours des années récentes : 168 en 1958, 172 en 1959 et 174 en 1960.

Prix de l'abonnement

	France	Étranger
1860-1919	12	15
1920-1923	20	25
1924	30	35
1925-1926	36	40
1927-1936	45	50-55
1937	60	65-70
1938	70	75-80
1939-1943	75	80-90
1944	150	160-180
1945-1946	200 NF	280-300 NF

	France	Étranger
1947.	300	360-400
1948.	500	600
1949.	500	700
1950.	750	1 000
1951.	1 000	1 250
1952-1954	1 500	2 000
1955-1956	1 800	2 300
1957-1958	2 250	3 000
1959.	2 500	3 300
1960.	30 NF	38 NF

Jusqu'en 1924, le prix de l'abonnement a été maintenu très bas. A cette époque, il a été porté au niveau de la cotisation de membre titulaire. Il est devenu supérieur à ce montant à partir de 1950.

La commission de Berger-Levrault, fixée initialement à 2 F par abonnement, a été portée à 5 F en 1948, à 1 % du produit des abonnements en 1950, à 5 % en 1952.

Produit des abonnements. — Le tableau ci-après résume depuis 1879 le produit des abonnements.

De 1896 à 1931, nous avons pu décompter à part les cotisations des membres correspondants qui depuis 1893 ont obligation de s'abonner au Journal.

De 1901 à 1945, abonnements, vente de collections anciennes et de numéros isolés et vente de publications diverses sont groupés sous la même rubrique. Les chiffres des années antérieures montrent que ces recettes accessoires sont faibles. En outre, de 1927 à 1939, les recettes de publicité sont également comprises sous cette rubrique : elles se sont élevées à 1 100 F en 1927 et ont dû dépasser 2 000 F en 1928 : nous n'avons aucune indication sur leur montant exact.

	Nombre moyen d'abonne- ments	Cotisations membres correspondants	Abonnements	Vente de journaux
1879-1880	184		2 064	138
1881-1885	157		1 756	510 (a)
1886-1890	159		1 798	257
1891-1895	154		1 751	121
1896-1900	125	457	1 407	140
1901-1905	117	382	1 315	
1906-1910	121	383	1 363	
1911-1915	130	348	1 453	
1916-1920	136	162	1 522	
1921-1923	130	257	2 562	
1924-1926	118	176	4 038	
1927-1931	192	184	8 300	
1932-1936	160		5 900	
1937.	130		7 349	
1938.	123		8 081	
1939-1943	79		5 562	
1944-1945	134		19 012	
1946.	83		16 634	6 943
1947.	95		26 079	4 957
1948-1949	136		67 338	5 729
1950.	139		103 208	6 867
1951.	128		126 720	10 773
1952-1954	128		182 750	12 350
1955-1956	137		235 120	15 130
1957-1958	160		340 930	9 870
1959.	172		379 763	64 937
1960.	174		4 511,55 NF	623,61 NF

a) Quelques nouveaux membres ont profité de la faculté d'acheter pour 170 F la collection du Journal 1860-1875.

Services et échanges gratuits. — Nous devons rappeler ici qu'outre les abonnements à titre onéreux, le service du Journal est assuré gratuitement par la Société à de nombreuses administrations et bibliothèques françaises, ainsi qu'à divers organismes étrangers.

	Services gratuits	Échanges	
		France	Étranger
1880	—	—	10
1913	57	—	74
1948	70	60	100
1960	85	50	188

Les services assurés à titre d'échange permettent de recevoir pour notre bibliothèque de très nombreuses publications statistiques. Actuellement nous recevons en moyenne chaque année :

- 30 ouvrages originaux;
- 350 publications officielles annuelles ou irrégulières;
- 250 périodiques, non compris les hebdomadaires.

C — SUBVENTIONS

1. — SUBVENTIONS AYANT UN CARACTÈRE RÉGULIER

1 — *Instruction publique* — Les procès-verbaux des réunions mentionnent pour la première fois en février 1876 l'attribution d'une subvention de 300 F par arrêté du ministre de l'Instruction publique. Renouvelée chaque année, il est précisé depuis 1878 qu'elle est accordée en échange de 20 exemplaires du Journal. Son montant reste inchangé jusqu'en 1929. Augmentée pendant les années suivantes, elle sera accordée pour la dernière fois en 1940.

2 — *Conseil Municipal de Paris* — Celui-ci accorde pour la première fois en 1878. à notre Société une subvention de 1 000 F. Renouvelée chaque année jusqu'en 1885, elle sera supprimée de 1886 à 1889. Grâce aux interventions de M. DONNAT, cette subvention est rétablie en 1890. Elle sera accordée désormais régulièrement jusqu'en 1935, à trois exceptions près : notons en particulier la protestation du Conseil de notre Société en 1926 qui s'étonne de la suppression de notre subvention alors qu'était maintenue celle du Groupement « Le Pêcheur à la ligne ».

3 — *Agriculture* — Fixée à 1 200 F depuis 1883, elle est demeurée à ce chiffre jusqu'en 1925, sauf quelques abattements pour insuffisance de crédits de 1902 à 1909. Réduite depuis 1926, cette subvention n'est plus que de 500 F de 1936 à 1941 en échange de 5 services gratuits. La subvention est supprimée en 1942, faute de crédits, mais le nombre des abonnements du ministère de l'Agriculture est porté à 8.

4 — *Conseil Général de la Seine* — Il nous accorde 200 F en 1900 et 500 F en 1901. Cette subvention sera à peu près régulièrement renouvelée jusqu'en 1932. Nous obtiendrons encore deux subventions en 1934 et 1937, plus rien depuis cette époque.

5 — *Travail* — Ce Ministère nous accorde une subvention correspondant au montant de 20 abonnements en 1908, de 25 abonnements de 1909 à 1912, de 30 abonnements de 1913



à 1920. Réduite à 10 abonnements de 1921 à 1923, le Ministère a porté à nouveau sa subvention à 15 abonnements de 1924 à 1933.

6 — *Centre National de la Recherche Scientifique* — Depuis 1946, le C. N. R. S. contribue régulièrement à nos dépenses, mais le montant de cette subvention ne suit que de très loin la hausse des prix.

7 — *Compagnie des Agents de Change de Paris* — Elle veut bien nous allouer régulièrement depuis 1940 une subvention, qui s'est élevée progressivement de 500 à 15 000 F.

8 — *Institut National d'Études Démographiques* — Grâce à son Directeur, M. SAUVY, cet Institut nous alloue depuis 1947 une subvention annuelle variant entre 40 000 et 75 000 F.

2 — SUBVENTIONS AYANT UN CARACTÈRE EXCEPTIONNEL

1 — En 1892, le ministre de l'Instruction publique a accordé à la Société une subvention exceptionnelle supplémentaire de 500 F, en vue de la participation de la Société au Congrès International d'Anvers sur la législation douanière et la réglementation du Travail.

2 — Travaux publics — Le Ministre Yves GUYOT, membre de notre Société depuis 1876, nous alloue une subvention de 500 F en 1890 et 1891.

3 — Affaires étrangères — Nous accorde une subvention de 1 000 F en 1938 en reconnaissance de notre action à l'étranger.

4 — Centre National de la Recherche Scientifique — Une subvention de 10 000 F est obtenue en 1940 pour couvrir les frais de publication de thèses d'élèves de l'I. S. U. P. : cette tâche n'a pu être remplie en raison des événements et de la pénurie de papier.

3 — DEMANDES DE SUBVENTIONS NON SATISFAITES

En mars 1904 le Conseil, constatant le faible nombre et le montant minime des subventions accordées, décide d'adresser une lettre-circulaire aux Ministères et à diverses administrations publiques, leur demandant soit l'octroi d'une subvention, soit la souscription d'un certain nombre d'abonnements : cette entreprise est à peu près infructueuse. En particulier, le ministère de la Guerre répond par un refus et le ministère des Finances fait savoir qu'il souscrit déjà 5 abonnements.

*
* *

Le tableau annexe n° 6 indique le montant des subventions reçues chaque année : leur total a varié autour de 3 000 F de 1890 à 1932; tombé à presque rien pendant la dernière guerre, il dépasse régulièrement 200 000 F depuis 1950, grâce essentiellement au C. N. R. S.

Nous avons cherché à estimer les variations en pouvoir d'achat du montant des subventions : nous nous sommes référés aux indices des prix de détail publiés par l'I. N. S. E. E. (base 1911-1915); après un maximum atteint de 1890 à 1914, la baisse a été continue jusqu'en 1941-1944. Le niveau atteint au cours des dix dernières années est inférieur de plus de moitié à celui de la période 1890-1914.

D — RECETTES DIVERSES

1 — RECETTES NORMALES

Nous avons traité

- avec les cotisations, des capitaux de rachat libérés par décès,
- avec les abonnements, des ventes de collections et de journaux isolés.

Les seuls postes qui nous restent à examiner sont ceux des revenus libres et des revenus réservés des legs avec affectation spéciale.

a) *Revenus libres* : ils proviennent du capital libre et des capitaux de rachat : de 1880 à 1913, ils ont été multipliés par 7. Au cours de la période 1913-1960, ils n'ont été multipliés que par 20.

Revenus annuels			Revenus annuels		
	Libres	Réservés		Libres	Réservés
1879-1880 . . .	508	—	1921-1925 . . .	3 820	1 655
1881-1885 . . .	446		1926-1930 . . .	5 789	1 502
1886-1890 . . .	936	36 (a)	1931-1935 . . .	8 390	1 548
1891-1895 . . .	1 258	36	1936-1940 . . .	7 892	2 110
1896-1900 . . .	1 382	36 (b)	1941-1945 . . .	10 293	2 291
1901-1905 . . .	2 223	1 306 (c)	1946-1950 . . .	11 964	2 646
1906-1910 . . .	2 684	1 466	1951-1955 . . .	39 220	4 529
1911-1915 . . .	3 463	1 869	1956-1960 . . .	68 184	3 860
1916-1920 . . .	3 558	1 964			

a) A partir de 1889.

b) De 1896 à 1902.

c) De 1903 à 1905.

b) *Revenus réservés*

Ce poste apparaît en 1889 à la suite du legs BOURDIN (997 F) : il est de 36 F de 1889 à 1902. Rappelons que les autres dons et legs à affectation spéciale sont :

1902 — legs COSTE	41 935
1910 — legs MERCET	8 460
1945 — don HUBER	20 000
1947 — don MICHEL	20 000
Ensemble.	91 392 F

2 — RECETTES EXCEPTIONNELLES

A) En 1897, notre Société cède à l'Hôtel des Sociétés Savantes les deux corps de bibliothèque qui sont sa propriété contre paiement de dix annuités de 200 F. D'autre part, en 1902, la Société fait à l'Hôtel des Sociétés Savantes un prêt de 3 000 F (pour aménagement des locaux de la Bibliothèque) remboursable en dix annuités de 360 F.

Les annuités encaissées figurent en compte de la manière suivante :

1897	150
1898-1901.	200
1902	470 (200 + 270)
1903-1906.	560 (200 + 360)
1907	410 (50 + 360)
1908-1911.	360
1912	90

B) Dons et legs sans affectation spéciale

a) en 1899, le ministère des Finances attribue 22 000 F à notre Société sur les fonds du legs GIFFARD;

- b) en 1908, legs par M. BRESSON d'un capital de 805 F (25 F de rente);
- c) en 1910, legs HANCOCK de 3 000 F;
- d) en 1912, legs LEVASSEUR de 1 000 F;
- e) en 1941, remise d'une somme de 2 000 F en souvenir de Ch. LAURENT, Ambassadeur de France;

C) Cotisations libérées des membres à vie décédés. Elles figurent dans le tableau de la page 155.

D) En janvier 1907, un incendie détruit à Nancy un dépôt de Berger-Levrault dans lequel se trouvent les collections du Journal de 1860 à 1904. 94 collections, soit 40 800 numéros, sont détruites et la Société ne possède plus que deux collections complètes.

Le montant des pertes est estimé

d'après le prix de revient, à 27 000 F (0,662 par numéro);

d'après le prix de l'abonnement, à 41 000 F;

d'après le coût de réimpression, à 117 800 F.

Finalement nous obtenons des assureurs une indemnité de 20 500 F. En outre, Berger-Levrault nous accorde, sous forme de crédit d'impression, une somme de 7 000 F à titre de préjudice moral. Ce crédit contribuera à couvrir les frais du Cinquantenaire.

E) Remboursement de frais exceptionnels — Sont à classer sous cette rubrique :

a) Institut international de Statistique 1909 — Allocation de 8 000 F à titre de participation aux frais de réception des membres de l'Institut et des autres invités

b) Centre national de la Recherche scientifique — En 1938 notre Président G. DARMOIS peut obtenir de cet organisme une allocation spéciale de 10 000 F pour permettre l'édition de la table des matières 1911-1935.

c) Institut de Statistique de l'Université de Paris — Cet Institut nous verse, en 1938, une subvention de 4 500 F pour l'impression de deux thèses.

d) Fédération des Sociétés philosophiques, historiques et juridiques — Elle nous accorde en 1943 une subvention de 6 000 F pour établir un répertoire sur fiches des statistiques alors publiées en France. Ce fichier est placé dans les salles de Statistique de la Faculté de Droit.

La Société a reçu en outre :

4 337 F de l'I. S. U. P. et de l'ambassade de Roumanie en 1928, en remboursement des frais d'impression de deux thèses.

2 000 F de l'I. S. U. P. en 1930 à titre de remboursement partiel des frais d'impression d'une thèse.

139 940 F en 1958 à titre de remboursement de frais exceptionnels. La plus grande partie de cette somme concerne 16 cartogrammes hors-texte en couleurs annexés à la communication de M. P. DELAPORTE. Le surplus provient de tirages supplémentaires du Journal demandés par deux auteurs de communications.

Nous ferons intervenir ces trois dernières sommes en réduction des frais d'impression du Journal.

F) De 1934 à 1952, les comptes comportent une rubrique « Recettes diverses de Trésorerie »

1934-1935	3 307
1936-1940	2 857
1941-1945	4 847
1946-1950	10 197
1951-1952	263

G) Notons également quelques « recettes exceptionnelles » :

1942	3 610	reliquat de la souscription BARRIOL
1945	403	
1950	2 250	
1953	2 806	
1954	4 050	
1960	72 NF	

H) En 1960, le Secrétaire général a demandé, à titre exceptionnel, aux dirigeants des Sociétés et organismes collectifs membres de contribuer aux frais du Centenaire et d'édition de l'ouvrage préparé à cette occasion. 75 ont répondu favorablement et ont ensemble versé 25 500 NF. Cette somme a été placée dans un compte spécial.

I) Enfin la Société a enregistré à plusieurs reprises des différences importantes résultant d'arbitrages.

1887-1888 Arbitrage	+	536	
1891 Arbitrage rente 3 % contre obligations foncières 1883	+	3 361	
1894 Conversion des rentes 4 1/2 % en rentes 3 1/2 %			— 668
1903-1916 Remboursements par tirages	+	473	
1918 Vente de rentes 1915, 1916 et 1917	+	273	
1920-1926 Remboursements par tirages	+	1 077	
1927 Arbitrage			— 29 755
1928-1929 Remboursements par tirages	+	528	
1930 Arbitrage	+	27 520	
1932-1937 Remboursements par tirages	+	6 178	
1938 Arbitrage			— 61 923
1942 Conversion rente 4 1/2 1937 en 3 1/2 1942	+	51 136	
1943 Arbitrage	+	6 010	
1948 Remboursement par tirage	+	2 450	
1950 Estimation du portefeuille au cours du 31.12.1950			— 150 634
1951 Remboursement par tirage	+	645	
1953 Arbitrage rente 3 1/2 1952 contre parts E. D. F.		plus-value non compta- bilisée	
1957 Amortissement par tirage	+	2 000	

L'examen de ces chiffres suscite les commentaires suivants :

Après la guerre de 1914, le portefeuille titres, composé uniquement de rentes et d'obligations, présente une importante moins-value.

	Fin 1919	Fin 1923	Fin 1924	Fin 1926	Fin 1927
Valeur d'achat	162 829	171 327	171 905	173 579	147 752
Cours au 31 décembre	115 835	106 742	87 277	96 800	118 400
	— 29 %	— 38 %	— 49 %	— 44 %	— 20 %

Un arbitrage effectué en 1927 entraîne un amortissement de 29 755 F.

Un nouvel arbitrage en 1930 donne une plus-value de 27 520 : le Conseil en profite pour évaluer le portefeuille au plus bas cours de 1930 et amortit ainsi une moins-value de 17 564 F.

Juin 1938 — Le Conseil décide de remplacer la plupart des titres par de la rente 4 1/2 % 1937. La moins-value est de 61 923. Mais les cours subissant une forte hausse pendant le 2^e semestre, le portefeuille est évalué fin 1938 au cours du moment : la perte comptabilisée est ainsi ramenée à 23 363.

Récapitulation des recettes exceptionnelles

	Montant annuel moyen		Rembour- sement de valeurs	Dons et legs libres	Versement pour un objet déterminé	Arbitrages
	Cotisations membres à vie décédés	Rembourse- ment annuités Sociétés savantes				
1882-1886	276					1887-1888 + 586
1887-1890	362					
1891-1895	717					1891 + 3 361
						1894 — 668
1896-1900	785	150		1899 22 000 Giffard		
1901-1905	1 078	470	43			
1906-1910	1 049	410	—	1908 805 Bresson	1907 20 500 Incendie + 7 000 Crédit Imprimerie	
				1910 3 000 Hancock	1909 8 000 I.L.St.	
1911-1915	348	90	20	1912 1 000 Levasseur		1918 + 273
1916-1920	825		58			
1921-1923	1 320		136	1921 1 000 Neymarck		
1924-1926	1 610		180			
1927-1931	873		106			1927 — 29 755
						1930 + 9 956
1932-1936	1 687		436			
1937-1941	1 442		800	1941 2 000 Ch. Laurent	1938 10 000 CNRS 4 500 ISUP	1938 — 23 363
					1943 6 000 FSPHJ	1942 + 51 136
1942-1943	5 437		—			1943 + 6 010
1944-1945	2 125		—			
1946	7 075		—			
1947	3 135		—			
1948-1949	5 597		1 225			
1950	—		—			
1951	3 175		645			1950 — 150 684
1952-1954	2 083		—			
1955-1956	7 962		—			
1957-1959	4 867		667			
1960	19,50 NF		—		1960 25 500 NF Contribution centenaire	

XVII. LES DÉPENSES**A — JOURNAL**

Les frais d'édition du Journal ont de tout temps constitué le poste principal des dépenses de notre Société. Les premiers comptes publiés (juillet 1863) font apparaître, pour la période du 1^{er} juillet 1860 au 31 décembre 1862, 7 220 F de frais d'édition du Journal (Impression, Papier, Tirage, Brochage et envoi) sur 10 739 F de dépenses totales. Ces frais représentent un prix de revient par feuille de 137 F. Le tirage devait être alors de 600.

Le rapport CHEYSSON présenté en 1882 au nom de la Commission des Réformes donne des indications précises sur les frais du Journal de 1873 à 1881.

Dépense annuelle moyenne

Frais d'impression	1 104
Surcharges de composition	437
Corrections d'auteurs	172
Tirage et papier (600 exempl.) 12 numéros à 91,30	1 096
Expédition et affranchissement	232
	3 041 soit 145 F par feuille

Ce prix de revient paraissant alors élevé, E. CHEYSSON écrivait :

La Commission, après avoir analysé cette dépense, s'est mise en rapport d'abord avec

MM. Berger-Levrault pour leur demander de modérer leurs prix; puis avec d'autres imprimeries de Paris et de la province, pour provoquer des offres concurrentes.

La Maison Berger-Levrault a répondu qu'elle avait déjà consenti des prix de faveur et ne pouvait y apporter aucune réduction. Tout au plus, si l'on voulait se contenter d'un papier de moindre qualité, pourrait-on obtenir une économie annuelle de 96 à 120 F.

De son côté, la Maison Arrault de Tours a offert une réduction de 13,80 par numéro, soit de 165,60 par an, ou environ de 5 % sur les prix de la Maison Berger-Levrault.

Enfin, M. Chaix a déclaré qu'il lui était impossible, eu égard à la cherté de la main-d'œuvre à Paris, d'accepter les conditions de la Maison Berger-Levrault et que, si des convenances spéciales nous amenaient à faire imprimer notre Journal à Paris, il ne pourrait s'en charger que moyennant une plus value de 10 %.

Ainsi l'impression à Paris coûterait 10 % de plus, et à Tours 5 % de moins qu'à Nancy. En présence de ces résultats, on ne saurait hésiter à rester fidèle à la Maison Berger-Levrault, dont les prix sont modérés et qui, pour les statisticiens, a l'inappréciable avantage de s'entendre parfaitement à l'impression des chiffres.

La situation financière s'étant améliorée du fait de l'accroissement des effectifs, le volume du Journal a été accru à partir de 1883 (en principe 40 pages par numéro au lieu de 32). Le coût annuel de celui-ci a atteint 5 000 F de 1884 à 1887. Après une nouvelle période d'austérité de 1888 à 1892, le nombre de pages a été de nouveau accru. Entre 1893 et 1908 la dépense annuelle varie entre 4 000 et 4 800. Les années 1909 à 1915 marquent l'extension maxima du Journal qui atteint, en 1913, 704 pages.

Nous possédons des données très détaillées sur les prix d'édition du Journal en 1913.

Tirage moyen	817	Nombre de feuilles	44
Nombre de numéros	11	Nombre de feuilles à 100 ex.	361,3
Composition			2 024
Surcharges composition			2 107,17
Corrections d'auteurs			303,02
Tirage			739,60
Satinage			108,20
Papier			1 168,80
Brochage			331,90
Couverture			295,30
Adresses — Mise sous bande (708 ex.)			155,74
Affranchissement			533,33
Frais divers (clichés — tables)			277,70
			8 044,76
— Ristourne			500
			7 544,76
+ Tirés à part			161

Il est intéressant de comparer ces chiffres à ceux fournis ci-dessus pour la période 1873-1881.

D'une époque à l'autre, le tirage s'est accru de 35 % et le nombre de feuilles a sensiblement doublé. Compte tenu de ces variations, l'augmentation des charges paraît normal et laisse penser que les barèmes unitaires n'ont pas varié dans l'intervalle. A noter toutefois une exception : la hausse très forte des surcharges de composition qui en 1913 double le prix de composition : elle est due sans doute à la complexité plus grande des textes et des tableaux en 1913.

Compte tenu de la ristourne accordée, les tarifs effectivement appliqués s'établissent ainsi :

Coût global	par feuille	171
Composition	par feuille	42,94
Surcharges de composition	par feuille	44,71

Corrections d'auteurs	par heure	0,79	
Durée des corrections	par feuille		8,1 heures
Papier	par feuille à 100 ex.	3,02	
Tirage	—	1,91	
Satinage	—	0,28	
Brochage	—	0,86	
Couverture : composition		9,80	
+ par 100 ex.		1,87	
Adresses, mise sous bande	par 100 ex. expédiés	1,87	
Affranchissement	par exemplaire	0,07	

La hausse générale des prix s'est répercutée sur nos dépenses à partir de 1916 : après une première majoration de 25 % des tarifs d'imprimerie, de nouvelles augmentations ont été appliquées en 1917, 1918, juin 1919 et juillet 1920. De 1921 à 1923 les prix ont été sensiblement atténués : le coût d'une feuille de 16 pages est passé de 530 F fin 1920 (tirage à 850 exemplaires) à 440 F en 1925 (avec un tirage à 950 exemplaires). Le prix a été porté à 450 F en avril 1926, puis à 540 F en janvier 1927 (ramené à 520 F après discussion) : on se retrouvait ainsi sensiblement au tarif de 1920.

Après une majoration de 10 % des tarifs en 1930, Berger-Levrault accordait une diminution d'environ 5 % des frais d'impression en mars 1935.

A partir de 1936, renversement de la tendance : augmentation d'environ 23 % des prix de composition en décembre 1936, de 25 % en décembre 1937, de 14 % en décembre 1938.

Après une légère réduction (environ 5 %) accordée en 1942-1943, les tarifs ont constamment augmenté depuis 1944. Il convient toutefois de remarquer que les majorations appliquées de 1944 à 1950 ont certainement été inférieures à celles des charges supportées par l'éditeur : grâce à la compréhension des dirigeants de la Maison Berger-Levrault, le retard pris à cette époque n'a été résorbé que progressivement. Le tableau annexe n° VII indique depuis 1914 les tarifs de base successivement appliqués. Le tableau ci-après résume les dépenses d'édition du Journal de 1879 à 1960. Jusqu'en 1915, le prix moyen par feuille s'est élevé de 150 F à 190 F : les variations enregistrées proviennent de l'importance du tirage, des surcharges de composition et des frais d'établissement des graphiques et cartogrammes. Certaines années ces derniers frais sont comptabilisés à part : nous les avons réintégrés dans les prix d'édition.

	Nombre d'années	Nombre total		Prix total	Prix moyen annuel	Prix moyen par feuille	Tirage moyen
		de pages	de feuilles				
1879-1882	4	1 344	84	12 617	3 154	150	600
1883-1885	3	1 460	91 1/4	15 387	5 129	169	870
1886-1891	6	2 468	154 1/4	27 210	4 535	176	800
1892-1896	5	2 336	146	23 827	4 765	163	725
1897-1900	4	1 744	109	16 872	4 218	155	760
1901-1905	5	2 156	134 1/4	23 005	4 601	170	800
1906-1908	3	1 292	80 3/4	14 461	4 820	180	800
1909-1912	4	2 228	139 1/4	27 016	6 754	194	800
1913-1915	3	1 748	109 1/4	20 591	6 864	189	840
1916-1920	5	1 976	123 1/2	46 115	9 223	373	850
1921-1925	5	1 994	124 1/2	86 508	17 301	695	1 110
1926-1930	5	1 850	115 1/2	117 317	23 463	1 016	1 230
1931-1935	5	1 954	122	141 677	28 335	1 161	1 300
1936-1938	3	1 252	78 1/4	106 481	35 494	1 361	1 300
1939-1941	3	808	50 1/2	79 997	26 666	1 584	1 300
1942-1943	2	528	33	57 443	28 722	1 740	1 430
1944-1946	3	880	55	355 477	118 492	6 463	1 500
1947-1949	3	1 472	92	1 009 216	336 405	10 970	1 545
1950-1952	3	1 032	64 1/2	1 922 617	640 872	29 808	1 520
1953-1955	3	920	57 1/2	2 622 605	874 202	45 610	1 640
1956-1958	3	904	56 1/2	3 275 118	1 091 706	57 967	1 540
1959-1960	2	612	38 1/4	3 259 951	1 629 975	85 227	1 560

De 1914 à 1939, le prix moyen de la feuille s'est élevé de 189 F à 1 584 F, ce qui montre un coefficient de hausse de 7,8. Depuis 1939, la hausse a été beaucoup plus rapide puisque le prix de revient de la feuille de 16 pages s'établit aujourd'hui à 865 NF. Mais la comparaison brutale des chiffres ne donne qu'une vue imparfaite. Pour mieux apprécier l'évolution, il y a lieu d'examiner les frais du Journal poste par poste : nous possédons les données détaillées des années 1936, 1937 et 1939 et nous avons conservé tous les éléments nécessaires depuis 1942. Nous les avons résumés dans le tableau ci-après.

	Compo- sition	Façon- nage	Mise sous bande	Couver- ture	Sur- charges	Correc- tions	Clichés	Tables	Divers	Expé- ditions	Total
<i>Coût annuel moyen (en milliers de francs)</i>											
1936-1939	19,3	1,00	0,88	1,37	3,75	0,83	2,10			2,09	30,8
1942-1943	16,4	0,98	0,22	1,13	6,27		1,45	0,37	0,60	1,20	28,7
1944-1946	62,2	1,09	4,76		33,3		9,63	1,80	0,61	4,14	118,5
1947-1949	105,6	1,73	1,92	7,69	93,9		45,4	2,78	0,26	17,22	336,4
1950-1952	318,0	7,27	12,39	16,24	141,1	48,4	62,6	6,49	—	28,2	640,9
1953-1955	471,9	11,45	14,51	26,3	205,6	60,9	50,4	10,53	—	22,7	874,2
1956-1958	595,0	14,4	25,6	32,0	199,3	121,1	56,2	13,29	—	34,8	1 091,7
1959-1960	897,7	100,1	26,0	116,0	152,6	139,2	129,8	20,1	—	48,5	1 630,0
<i>Distribution par poste (pour 1 000)</i>											
1913	500	41	19	36	61	38	34			71	1 000
1936-1939	626	32	12	45	121	27	69			68	1 000
1942-1943	572	34	8	39	218		50	14	21	45	1 000
1944-1946	525	9	9	40	281		81	15	5	35	1 000
1947-1949	493	5	6	23	279		134	8	1	51	1 000
1950-1952	497	11	19	25	221	75	98	10	—	44	1 000
1953-1955	539	13	17	30	236	70	58	12	—	26	1 000
1956-1958	545	13	23	29	183	111	51	12	—	32	1 000
1959-1960	551	61	16	71	94	85	80	12	—	30	1 000

On notera que les frais de composition normale, papier et tirage ne représentent guère plus de la moitié des dépenses : surcharges de composition, corrections et clichés ont une part variant le plus souvent de 30 à 40 %. Les frais d'expédition sont en réduction relative, les hausses des tarifs postaux étant modérées.

En 1959, la très forte hausse sur couverture et façonnage résulte de la nouvelle présentation. L'augmentation des frais de composition provient en partie de la hausse des tarifs appliquée et pour partie (pendant le 2^e semestre) du nouveau format contenant environ 15 % de plus de caractères par page.

Il nous a paru particulièrement intéressant de comparer les dépenses de 1913, 1939 et 1958, dernière année ayant une présentation comparable. Pour cela nous avons pris comme éléments de comparaison :

- a) 1913 Nombre annuel moyen de journaux, de feuilles et d'heures de surcharges en 1911-1915
Tarif 1913. Tirages 850, 1 300 et 1 500.
- b) 1939 Nombre annuel moyen de journaux, de feuilles et d'heures de surcharges en 1936-1939.
Tarif 1939. Tirages 1 300 et 1 500.
- c) 1958 4 journaux — 19 feuilles — Nombre d'heures de surcharges en 1956-1958.
Tarif 1958. Tirage 1 500.

Nous avons laissé de côté, clichés, tables et affranchissement.

Prix unitaire	Composition par feuille	Surcharges et corrections		Façonnage par numéro	Mise sous bande par numéro	Couverture par numéro
		Par heure	Par feuille			
1913	850 ex.	0,79	51,1	29,2	13,25	25,7
	1 300 ex.			44,7	20,3	34,1
	1 500 ex.			51,6	23,4	37,85
1939	1 300 ex.	17,25	270	148	435	188
	1 500 ex.			171	500	205
1958	1 500 ex.	713	18 400	3 605	6 772	8 200
<i>Rapports</i>	1939 } 1 300 ex.	21,9	5,3	3,3	21,4	5,5
	1913 }					
	1958 }					
	1939 }					
	1 500 ex.					
1958 }	1 500 ex.	905	380	70	289	217

Pour la composition, les coefficients de majoration sont de 267 par rapport à 1913 et 30,6 par rapport à 1939. La hausse est beaucoup plus forte pour l'heure de correction ou de travail exceptionnel (905 et 41,3). La hausse appliquée au façonnage est anormalement faible. (ceci a été corrigé à partir de 1959). Sur les bases indiquées ci-dessus, voici comment s'établissent les dépenses annuelles.

1911-1915	11 numéros 26 feuilles	850 ex.	5 830
		1 300 ex.	7 075
		1 500 ex.	7 500
1936-1939	10 numéros 25 feuilles	1 300 ex.	43 870
		1 500 ex.	46 000
	11 numéros 36 feuilles	1 300 ex.	60 550
1956-1958	4 numéros 19 feuilles 11 numéros 36 feuilles 10 numéros 25 feuilles	1 500 ex.	1 039 400
		1 500 ex.	2 033 100
		1 500 ex.	1 455 700

De 1913 à 1939, le coefficient moyen de hausse ressort à 12,5 en tablant sur le volume des surcharges et corrections de 1913, et à 10,5 en partant du volume correspondant de 1939; la moyenne de ces deux taux est 11,5. Le même calcul nous donne pour la période 1939-1959 : 31,4 comme coefficient moyen de hausse. De 1913 à 1939, l'indice global de majoration est 371.

Pour les trois périodes considérées, les indices de l'augmentation effective des dépenses sont respectivement :

7,5, 23,7 et 178.

Nous avons recherché quelle avait été l'influence respective de l'augmentation du tirage, de la réduction du nombre des feuilles et des numéros et des variations du volume des surcharges et corrections pour obtenir les coefficients indiqués ci-dessus.

	Période 1913-1939		Période 1939-1958		Période 1913-1958	
Augmentation moyenne des tarifs.		11,5		31,4		371
Augmentation du tirage	+ 21 %	1,21	+ 5	1,05	+ 28	1,28
Réduction nombre feuilles . . .	— 26 %		— 22		— 42	
Réduction nombre numéros . . .	— 1,5 %	0,725	— 7	0,71	— 7	0,51
Variation volume surcharges . .	— 26 %	0,74	+ 1	1,01	— 27	0,73
Ensemble		0,65		0,75		0,48
Augmentation effective des dépenses		7,5		23,7		178

La diminution importante du volume des surcharges de 1913 à 1939 provient du fait qu'en 1913 les procès-verbaux, variétés, chroniques, bibliographies étaient composés avec des caractères plus petits et plus serrés que les textes de communications. Aussi depuis cette époque la réduction du texte imprimé est plus grande que celle du nombre de feuilles.

En conclusion, par suite de la hausse des frais d'impression et de l'augmentation du tirage corrélatif à celle des effectifs, l'équilibre budgétaire n'a pu être maintenu de 1913 à 1958 qu'en réduisant de plus de moitié le volume des textes imprimés.

*
* *

Aux frais d'édition du Journal s'ajoutent, de 1883 à 1939, les frais de rédaction.

Voici les montants annuels moyens des paiements effectués à ce titre :

1883-1885	1 300	
1886-1892	650	réduction décidée par le Conseil
1893-1900	1 250	augmentation due aux chroniques
1901-1910	1 300	
1911-1915	1 400	maximum du nombre de pages du journal
1916-1920	900	
1921-1925	830	
1926-1930	700	
1931-1934	630	

B — ANNUAIRE

L'Annuaire 1882 qui comprenait 270 pages a coûté la somme importante pour l'époque de 1 740 F. Les listes de 1883 et 1884 ont coûté respectivement 170 F et 201 F.

1897-1899 — Les frais d'établissement, de tirage et d'expédition de l'Annuaire 1897 s'élevant à 300 F n'ont pas été mis à la charge de la Société (1); les dépenses de 1898-1899 concernent des frais de modifications, d'impression et d'expédition.

Le coût de l'Annuaire 1900 a été de 293 F. Sa composition ayant été conservée, le prix de revient des années suivantes a été sensiblement abaissé.

Annuaire	Nombre moyen de pages	Coût moyen	Un annuaire plus 2 suppléments	Coût moyen annuel (en 1 000 F)
1901-1905	64	229	1947	26,1
1906-1910	64	206	1948-1950	37,2
1911-1915	74	282	1951-1953	69,5
1916-1920	78	540	1954-1956	74,3
1921-1925	94	1 105	1957-1959	95,9 (a)
1926-1930	114	1 430	1960-1962	130,8 (b)
1931-1935	130	2 045	a) Composition refaite en 1958.	
1936-1940	136	2 760	b) L'annuaire 1961 comporte 176 pages et une liste	
1941-1945	144	7 575	des membres par profession. Le coût du supplément	
1946	152	21 000	1962 a été estimé.	

Pour donner une idée approximative de l'ordre de grandeur des variations de prix, on peut mettre en parallèle l'Annuaire composé en 1900, qui comprenait 60 pages et qui a eu un tirage de 700 exemplaires, avec l'Annuaire 1958 de 148 pages, tiré à 1 000 exemplaires et dont la composition a été entièrement refaite.

(1) L'Annuaire 1897 porte sur la 1^{re} page la mention : offert à leurs confrères par le Secrétaire général et le Trésorier. Que peut-on en conclure?

1900	293 F
1958	247 200 F

Le coefficient d'augmentation est de 843 : après correction du nombre de pages, il est de 340.

Nous avons retrouvé dans les archives de A. BARRIOL le détail de facturation de l'Annuaire pour les années 1913 et 1934 à 1939.

	1913	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1945	1946 (b)
Nombre d'exemplaires	500	850	850	850	900	950	900	1 000	1 000
Nombre de pages	76	132	132	136	136	136	136	152	152
Mise à jour, papier, impression . .	151,50	1 750	1 500	1 375	1 800	2 185	2 505	11 500	17 700
Conservation formes	29,75	40	40	40	55	75	85	155	240
Corrections (par heure)	(0,85)	(10)	(10)	(9)	(12)	(15)	(15)		
Corrections coût	(a) 62,90	40	75	41	72	128	150		
Emballage	7,05	40	40	40	60	95	112	248	381
Expédition	25,20	215	217	212	215	287	472	1 628	2 679
TOTAL	276,40	2 085	1 872	1 798	2 202	2 770	3 324	13 531	21 000
Coût unitaire	0,55	2,45	2,2	2,0	2,45	2,9	3,7	13,5	21,0

a) Y compris frais de mise à jour.
b) Depuis 1947 le prix est forfaitaire.

C — DÉPENSES D'ADMINISTRATION

Elles se composent essentiellement de trois postes :

Dépenses du Secrétaire général : indemnité, frais de bureau et de correspondance.

Dépenses du Trésorier : indemnité, frais de recouvrement, droits de garde.

Impression et envoi des convocations. Impressions diverses.

1 — Dès la fondation de la Société, le Secrétaire général reçoit une indemnité annuelle de 1 200 F pour s'occuper de la rédaction et de la préparation du Journal. Ceci apparaît déjà dans les comptes de 1862.

En raison des difficultés budgétaires, cette indemnité est ramenée provisoirement à 1 100 F en 1889 et 1890. Rétablie en 1892 à 1 200 F, elle semble être demeurée sans changement jusqu'en 1930 : précisons même qu'en 1920, A. BARRIOL propose de réduire son indemnité de 600 F en raison des difficultés de trésorerie : cette proposition est repoussée par le Conseil.

Lorsque fin 1930, A. BARRIOL prend sa retraite, le Secrétariat est transféré 27, rue de Mogador. L'indemnité du Secrétaire général est alors supprimée et remplacée par le versement d'une rétribution annuelle de 2 400 F de la Secrétaire faisant le travail en heures supplémentaires. Ces frais de secrétariat ont subi ultérieurement, du fait des circonstances, diverses fluctuations. Depuis 1954, le Secrétariat est assumé sans frais par le personnel de la Compagnie d'Assurances La Prévoyance.

2 — Jusqu'en 1882, les fonctions du Trésorier sont gratuites. Une indemnité de 600 F lui est allouée en 1883 et portée à 1 200 F de 1884 à 1887. La crise financière a eu sur cette indemnité les incidences suivantes :

1888	1 000
1889-1890	900
1891-1895	1 100

Après le décès de M. ROBYNS, l'indemnité du trésorier est ramenée en 1896 à 600 F.

La situation financière étant bonne, elle est portée à 900 F en 1908. Cette somme est complétée en 1918 par une allocation annuelle spéciale de 300 F. En 1933, l'indemnité du Trésorier est portée à 2 400 F, l'accroissement du travail nécessité par le recouvrement des cotisations ayant amené le Trésorier à faire appel à des concours extérieurs à la Société. Nous pensons que cette indemnité a cessé d'être versée en 1940 : depuis cette époque, le Trésorier se fait seulement rembourser ses frais.

3 — Convocations — Jusqu'en 1882, elles étaient faites par lettres adressées directement par le Secrétariat. Depuis cette date, elles sont imprimées et mentionnent l'ordre du jour, ainsi que le nom de l'orateur.

Sur le coût des convocations, nous n'avons d'indication que depuis 1901 : compte tenu du fait que seuls sont convoqués les membres habitant dans la région parisienne, on peut dire que les frais annuels de convocation, expédition comprise, étaient d'environ 1 F par membre dans les années d'avant-guerre. C'est ainsi qu'en 1913, chaque convocation était tirée à 300 exemplaires et coûtait 24 F; les frais d'affranchissement s'élevaient en moyenne à 14,40 F par mois, d'où une dépense totale de 38,40 F par mois et de 346 F par an.

De 1913 à 1960, le coût des convocations a été multiplié par 310, sous la double influence de la hausse des prix et des frais postaux et de l'accroissement du nombre des membres.

Dépenses mensuelles en 1960 :

Impression 700 convocations	NF 50
Fourniture 700 enveloppes	NF 13,30
Affranchissement	NF 70
	NF 133,30
soit, par an	$\times 9 = 1\,200$
+ 700 avis du Trésorier	50
+ 700 bulletins de vote et enveloppes	170
	NF 1 420

	Secrétariat		Trésorier		Convocations	Ensemble
	Indemnités	Autres frais	Indemnités	Autres frais		
1879-1881	1 200	116	—	—	—	1 316
1882-1886	1 200	546	840	—	—	2 586
1887-1890	1 150	271	1 000	86	—	2 507
1891-1895	1 200	592	1 100	118	—	3 010
1896-1900	1 200	644	645	106	—	2 595
1901-1905	1 200	425	600	113	389	2 727
1906-1910	1 200	526	780	160	359	3 025
1911-1915	1 200	709	900	242	355	3 406
1916-1920	1 200	723	1 080	432	632	4 068
1921-1923	1 200	898	1 200	158	1 246	4 702
1924-1926	1 200	1 230	1 200	292	1 709	5 631
1927-1931	1 440	1 468	1 191	—	2 365	6 465
1932-1936	4 161	—	2 725	—	2 245	9 131
1937-1941	2 658	—	2 466	—	3 538	8 662
1942-1943	3 422	—	4 084	—	4 847	12 353
1944-1945	4 438	—	4 860	—	6 911	16 209
1946	9 300	—	7 952	—	21 373	38 025
1947	14 889	—	10 087	—	26 794	51 750
1948-1949	24 545	—	16 389	—	42 730	83 664
1950	32 600	—	15 339	—	69 379	117 318
1951	25 130	—	29 989	—	81 247	136 366
1952-1954	28 500	—	20 925	—	73 579	123 004
1955-1956	7 610	—	16 488	—	84 144	108 192
1957-1959	17 950	—	10 818	—	129 020	157 788
1960	625,40 NF	—	413,52 NF	—	1 326,25 NF	2 365,17 NF

Il ressort de ce tableau que de 1882 à 1910 les frais administratifs ont varié entre 2 500 et 3 000 F, dont au moins les 2/3 provenant des indemnités de fonctions du Secrétaire général et du Trésorier. Pendant et après la 1^{re} guerre mondiale, ces indemnités n'ont pas été majorées : ainsi les frais d'administration ont progressé beaucoup moins vite que le niveau des prix. Pendant la 2^e guerre mondiale, Secrétaire général et Trésorier ayant cessé de percevoir toute indemnité, le poste « Convocations » est devenu prépondérant. En 1960, les frais de secrétariat comportent des frais élevés de correspondance et le coût de quatre plaquettes offertes à des membres ayant 50 ans de secrétariat. Parmi les frais de trésorerie, figure pour 254 NF l'achat de matériel de comptabilité.

D — DÉPENSES DIVERSES

1 — DÉPENSES NORMALES

Elles comprennent essentiellement :

a) *Loyer* — Nous avons indiqué au chapitre « réunions » comment ont varié les dépenses de loyer.

b) *Bibliothèque* — Elles comprennent :

en 1882-1883	l'achat de deux corps de bibliothèque (3 900 F) et des frais d'installation et de classement (926 F),
de 1891 à 1922	une indemnité au Bibliothécaire (jusqu'en 1902) puis à la personne chargée de la mise à jour du catalogue,
de 1902 à 1906	des frais de déménagement et d'établissement du catalogue,
de 1885 à 1918	des frais divers de reliure, brochage, etc.,
en 1934	un versement de 2 500 F à la Faculté de Droit pour achat de rayonnages supplémentaires.

c) Depuis 1952, date de l'affiliation de la Société à l'Institut International de Statistique, versement d'une cotisation annuelle équivalant à 100 francs suisses.

2 — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

a) Frais exposés à l'occasion de diverses expositions internationales.

1879	Impression des comptes rendus des Conférences Internationales de Statistique tenues à Paris à l'occasion de l'Exposition de 1878	291
1889	Exposition de Paris	377
1893	Exposition de Chicago	173
1897	Exposition de Bruxelles	66
1900	Exposition de Paris	1 242
1903	Exposition de Saint-Louis	96
1905	Exposition de Liège	126
1913	Exposition de Gand	175
1914	Exposition de Lyon	12

b) Impression des tables du Journal

1860-1900	1 449
1860-1910	1 289 (tirage 1 200 ex.)
1911-1935	9 030 (tirage 1 000 ex.) (1)

(1) Les tables 1911-1935 ont été mises à la disposition des membres en faisant appel à leur générosité. Elles ont été vendues aux abonnés et envoyées sur demande aux services d'échange.

c) Frais divers d'impression

1882 Réimpression des journaux de janvier à avril en raison de l'accroissement des effectifs	699
Impression de 1 000 diplômes	200
Édition d'une brochure tendant à la création d'un Conseil Supérieur de la Statistique	352
1883-1886 Impression des conférences de Statistique	1 848

d) Dépenses de propagande

1896-1897	328
---------------------	-----

e) Participation à diverses souscriptions

1903 Cadeau à E. LEVASSEUR	1 768
1905 Souscription pour monument TARDE	100
1914 Fondation du Bureau Permanent de l'Institut International de Statistique	2 000
Médaille de FOVILLE	100
1932 Souscription A. FONTAINE	500

f) Divers

1896 Participation aux frais d'obsèques du Trésorier ROBYNS	335
1948 Motif non indiqué	8 375
1959 Voyage à Londres du Président (125 ^e anniversaire de la Royal Statistical Society)	25 400

g) Attribution de prix (voir chapitre dons et legs)

h) en 1902

Prêt à l'Hôtel des Sociétés Savantes	3 000
--	-------

i) Dépenses exceptionnelles du 25^e et du 50^e Anniversaires.

Pour le 25^e anniversaire — édition d'un ouvrage : impression, gravure, reliure et emballage ont coûté au total 4 897 F.

Cette dépense a été couverte ainsi :

Produit de la vente	2 164
Prélèvement sur le capital libre	1 325
Prélèvement sur les annuités de rachat	1 408

Le tirage a été excessif : en 1896, il reste 604 invendus.

Pour le 50^e anniversaire, les frais exposés ont été les suivants :

Dîner et réception du 7 juillet 1909	6 340
Cartes d'invitation, menus et programmes	534
Correspondance, sténographie et déplacements	249
Gratifications	100
Frais d'impression de rapports	3 242
	10 465

En outre, l'édition de l'ouvrage *Notes sur Paris*, de 18 feuilles in-8^o raisin, tiré à 1 000 exemplaires, a coûté 3 123,50 F

Composition, tirage, papier	}	1 960
Brochage 800 ex. sous couverture imprimée		
Surcharges de composition		
Corrections d'auteur 430 h à 1 F		430
Tirage de 40 épreuves complètes		75
Croquis et cliché du monogramme		8,50
Reliure : 200 ex. à 2,75		550
Emballage et port		100
		3 123,50

Les ressources correspondantes ont été :

102 cotisations pour le dîner	1 020
Allocation du Comité d'Organisation de l'Institut International de Statistique à titre de participation à la réception des membres de l'Institut et des invités	8 000
	<u>9 020</u>

Le déficit a été passé en dépenses exceptionnelles.

D'autre part, un crédit d'impression de 7 000 F accordé par Berger-Levrault à la suite de l'incendie de nos collections a été ainsi utilisé :

Impression du volume du Cinquantenaire	3 124
Impression journal Août 1909	2 482
Impression catalogue de la Bibliothèque	1 394

j) Une première dépense de 500 NF a été faite en 1960 pour la préparation de l'ouvrage du Centenaire. Cette somme a été prélevée sur la réserve constituée à cet effet.

Montant total des dépenses diverses

	Dépenses normales				Dépenses exceptionnelles
	Loyer	Bibliothèque		Autres menues dépenses	
		Indemnités	Divers		
1879-1881.	1 800	—	—	—	291
1882-1886.	2 867	—	5 476	—	7 996 Voir § c et i
1887-1890.	3 956	—	100	20	377
1891-1895.	3 205	1 250	232	165	173
1896-1900.	2 770	1 250	246	122	1 971 Voir notamment § a
1901-1905.	4 375	650	1 116	335	6 539 Voir notamment § b, c et h
1906-1910.	5 000	1 020	340	599	13 589 Voir § i
1911-1915.	5 001	1 290	136	173	3 576 Voir notamment § b et e
1916-1920.	5 009	1 500	373	810	—
1921-1922.	2 004	1 000	—	235	—
1923-1951.	—	—	2 500	7 501	17 905 Voir notamment § b et f
1952-1960.	130 980	—	—	10 841	25 400 Voir § f — 500 NF Voir § j
				+ 98 958 (I.I.St)	

XVIII. LES COMPTES

A — DISTRIBUTION DES RECETTES PAR ORIGINE

Le tableau ci-après rassemble les données relatives aux diverses sources de recettes précédemment analysées.

Distribution des recettes par origine

	Cotisations encaissées	Contributions volontaires	Abonnements (a)	Subventions (b)	Revenus libres	Recettes diverses (c)	Recettes totales	Répartition (pour 100)				Indices prix de détail	Recettes corrigées
								Cot.	Ab.	Sub.	Rev. libres		
1879-1881. . .	1 160		2 137	1 300	447		5 044	23	42,5	26	8,9	0,92	5 480
1882-1886. . .	5 873		2 337	2 060	549		10 819	54	21,5	19	6,1	0,86	12 580
1887-1890. . .	3 985		1 982	1 875	985		8 827	45	22,5	21,5	11	0,84	10 510
1891-1895. . .	3 455		1 872	2 700	1 258		9 285	37	20	29	13,5	0,86	10 800
1896-1900. . .	3 968		2 004	2 540	1 382		9 894	40	20	26	14	0,84	11 780
1901-1905. . .	3 415		1 697	2 930	2 238		10 265	33	16,5	23,5	21,5	0,84	12 220
1906-1910. . .	3 770		1 746	3 048	2 684		11 248	33,5	15,5	27	24	0,87	12 930
1911-1915. . .	4 580		1 801	3 276	3 463		13 120	35	14	25	26,5	1	13 120
1916-1920. . .	5 222		1 684	3 208	3 558		13 672	38	12,5	23,5	26	2,25	6 080
1921-1923. . .	7 616		2 819	3 787	3 638		17 840	42,5	16	21	20,5	3,15	5 680
1924-1928. . .	13 070	1 309	4 214	2 943	4 076		25 612	56	16,5	11,5	16	4,4	5 820
1927-1931. . .	19 913	1 210	8 484	3 610	6 553		39 770	53	21	9	16,5	5,7	6 980
1932-1936. . .	21 371	—	5 900	2 538	8 215	772	38 024	56	15,5	6,7	21,5	4,8	7 920
1937-1941. . .	24 633	651	6 304	3 610	8 352	605	44 155	57	14	8,2	19	7,7	5 730
1942-1943. . .	40 135	—	5 860	500	9 217	2 583	58 295	69	10	0,9	16	13,4	4 350
1944-1945. . .	75 825	—	19 012	1 000	11 871	1 488	109 196	69	17,5	0,9	11	22,6	4 832
1946.	132 460	—	23 577	77 500	9 176	138	242 851	54,5	9,7	32	3,8	41,2	5 890
1947.	171 960	—	31 036	128 000	5 752	34	336 782	51	9,2	38	1,7	61,5	5 480
1948-1949. . .	290 670	72 060	73 067	135 500	13 182	4 977	589 456	61,5	12,5	23	2,2	104	5 620
1950.	323 140	15 800	110 075	203 000	18 529	2 321	672 865	50,5	16,5	30	2,8	121	5 560
1951.	498 400	6 500	137 493	204 000	18 383	245	865 016	53,5	16	24	2,1	141	6 130
1952-1954. . .	664 500	10 800	195 100	221 700	40 414	2 291	1 134 805	59,5	17	19,5	3,5	156	7 270
1955-1956. . .	807 300	19 400	250 250	220 000	52 647	—	1 349 597	61	18,5	16	3,9	157	8 600
1957-1959. . .	1 020 200	13 500	382 100	235 000	70 990	—	1 721 790	60	22	13,6	4,1	188	9 150
1960 (en NF)	13 874,70	291 (d)	5 135,16	2 900	791,28	72	23 064,14	61	22	12,5	3,4	2,15	10 700

a) Y compris vente de journaux et cotisations des membres correspondants.

b) Non compris les subventions pour un objet déterminé.

c) Recettes énumérées aux paragraphes f) et g) des pages 162-163.

d) Non compris le produit de l'appel aux membres rachetés et aux sociétés à l'occasion du centenaire.

Dans l'ensemble des recettes, la part des *cotisations* est de 23 % vers 1880; elle monte à 57 % en 1882 (recrutement), descend à 32 en 1903 (hausse des subventions et des revenus, monte à 72 en 1943 (pas de subvention — abonnements réduits), descend à 50 en 1950 (subventions nouvelles) et dépasse 60 depuis 1956 (baisse relative des subventions).

La part des *abonnements*, de 45 % en 1879, tombe à 6 en 1916, remonte à 22 en 1928-1931 (grâce aux revenus de publicité), redescend à 10 en 1942-1947, pour atteindre 22 en 1960.

La part des *subventions* atteint 32 % en 1891-1892, tombe à presque rien de 1941 à 1954, remonte à 38 % en 1947 pour descendre progressivement à 12 en 1959-1960.

La part des *revenus libres* s'élève de moins de 5 % en 1882 à 26 en 1911-1920, redescend à moins de 2 en 1947, puis remonte légèrement à 4 %.

Recettes corrigées — Depuis 1915, nous avons corrigé les chiffres bruts en leur appliquant l'indice des prix de détail (base 1911-1915).

De 5 500 vers 1880, les recettes se sont élevées peu à peu, grâce au recrutement, pour dépasser 13 000 F de 1911 à 1914, puis elles se sont abaissées en dessous de 5 000 (1916-1925). Nouvelle progression ensuite, grâce à l'accroissement de l'effectif et à la déflation (7 900 de 1932 à 1936). Nouvelle baisse ensuite, à moins de 4 500 pendant la guerre, puis palier entre 5 500 et 6 000 de 1946 à 1951. Enfin, progression jusqu'à 10 700 en 1960.

B — DISTRIBUTION DES DÉPENSES PAR NATURE

Le tableau ci-après rassemble les données précédemment analysées relatives aux dépenses.

Distribution des dépenses par nature

	Administration	Journal (a)	Annuaire	Dépenses diverses	Dépenses exceptionnelles	Dépenses totales	Répartition (pour 100)			
							Ad.	Jour.	An.	Div.
1860-1862. . . .	1 420	2 900	—	—	—	4 320	33	67	—	—
1879-1881. . . .	1 816	3 039	—	600	97	5 052	26	60	—	14
1882-1886. . . .	2 596	5 625	422	1 669	620	10 922	24	51	4	21
1887-1890. . . .	2 507	5 160	—	1 019	1 818	10 004	25	52	—	23
1891-1895. . . .	3 010	5 673	—	970	35	9 688	31	59	—	10
1896-1900. . . .	2 595	5 620	87	877	394	9 573	27	59	1	13
1901-1905. . . .	2 727	5 901	229	1 295	708 (c)	10 860	25	54	2	19
1906-1910. . . .	3 025	6 803 (b)	206	1 392	2 718	14 144	21	48	1,5	29
1911-1915. . . .	3 406	8 321	282	1 320	715	14 044	24	59	2	15
1916-1920. . . .	4 068	10 230	540	1 533	—	16 376	25	62,5	3	9,5
1921-1923. . . .	4 702	17 092	1 045	1 143	—	23 937	20	71	4	5
1924-1926. . . .	5 631	20 824	1 183	1 67	—	27 785	20	75	4	1
1927-1931. . . .	6 461	23 949	1 566	65	—	32 045	20	75	5	—
1932-1936. . . .	9 131	29 796	2 014	500	100	41 541	22	72	5	1,5
1937-1941. . . .	8 662	30 860	3 201	78	1 806	44 607	19,5	69	7	4,5
1942-1943. . . .	12 353	31 000	6 015	—	—	49 368	25	63	12	—
1944-1945. . . .	16 209	102 800	10 960	137	—	130 106	12,5	79	8,5	—
1946.	38 625	172 600	21 000	—	—	232 225	16,5	74,5	9	—
1947.	51 750	269 500	26 107	750	—	348 107	15	77,5	7,5	—
1948-1949. . . .	83 664	384 850	37 163	3 615	4 188	513 480	16,5	75	7	1,5
1950.	117 818	484 230	37 163	10 019	—	648 730	18	75	5,5	1,5
1951.	136 366	607 355	69 471	10 240	—	823 432	16,5	74	8,5	1
1952-1954. . . .	123 004	781 019	71 078	16 861	—	991 962	12,5	79	7	1,5
1955-1956. . . .	108 192	1 057 979	74 293	29 241	—	1 269 705	19,5	83	6	2,5
1957-1959. . . .	157 783	1 292 515	95 898	23 627	8 467	1 578 290	10	82	6	2
1960 (en NF) . .	2 365,17	17 177	1 308 (d)	284,05	—	21 134	11	81	6	1,8

a) Y compris frais de rédaction de 1883 à 1934.

b) Y compris le numéro spécial d'août 1909.

c) Non compris prêt de 3 000 F.

d) Un tiers du total estimé des dépenses 1960 + 1961 + 1962.

La part des *frais d'administration* est comprise entre 24 et 31 % de 1879 à 1920 (dont convocations 3 à 4 %). D'environ 22 % de 1921 à 1941, elle diminue ensuite pour n'être plus que de 10 % depuis 1955 (dont convocation 7 à 8 %). La part des frais exposés par le Secrétaire général et par le Trésorier est ainsi tombée de 25 à 2 %.

La part du *Journal* est de 50 à 60 % entre 1879 et 1915. Depuis 1921, elle dépasse 70 % (sauf pendant les années de guerre 1939-1943) et elle atteint 82 % depuis 1955.

Il est à noter que dans ces chiffres, la part revenant aux frais de rédaction est de 6 à 10 % de 1883 à 1895, de 12 à 13 entre 1896 et 1905, de 10 entre 1906 et 1915 et diminue ensuite pour tomber à zéro en 1935.

La part de l'*annuaire* augmente progressivement de 1 % en 1898-1900 à 12 en 1942-1943. Elle diminue ensuite jusqu'à 6 (annuaire triennal plus 2 suppléments).

C — ÉQUILIBRE DES COMPTES — CAPITAL LIBRE

Dans le tableau ci-après, les colonnes (3) et (4) font apparaître le solde annuel moyen des comptes de recettes et dépenses normales. Il est à noter que depuis 1940, nos chiffres ne sont pas exactement ceux des comptes publiés chaque année : nous avons tenu compte des dépenses réelles afférentes à chaque exercice et non des provisions faites lorsque le Journal paraissait avec retard.

Les colonnes (5) et (6), solde total, sont déduites des deux précédentes, compte tenu du nombre d'années comprises dans chaque période.

Les colonnes (7) et (8) concernent respectivement les recettes ou dépenses exceptionnelles et le montant des cotisations des membres à vie rendues libres par le décès de ceux-ci.

La colonne (9) fait apparaître le solde net, compte tenu du jeu des deux éléments précédents.

La colonne (10) indique les bénéfices ou pertes provenant du portefeuille titres : remboursements par tirage, produits des arbitrages, amortissement de moins-values.

La colonne (11) enfin fait apparaître les variations du capital libre.

	Recettes	Dépenses	Solde annuel moyen		Solde total des recettes et dépenses normales		Recettes ou dépenses exceptionnelles	Cotisations des membres à vie décédés	Solde net	Remboursements et arbitrages	Capital libre en fin de période
			Bénéfice	Perte	Bénéfice	Perte					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
1870-1881..	5 044	5 052	—	8	—	24	—	—	—	24	—
1882-1886..	10 819	10 922	—	103	—	515	1 380	865	—	—	618
1887-1890..	8 827	10 004	—	1 177	—	4 708	1 450	—	3 258	536	2 121
1891-1895..	9 285	9 688	—	403	—	2 015	3 585	1 570	(d) 2 098	—	8 640
1896-1900..	9 894	9 573	321	—	1 605	—	3 025	28 230	—	—	37 035
1901-1905..	10 265	10 860	—	595	—	2 975	5 390	1 785	—	215	39 505
1906-1910..	11 248	14 144	—	2 896	—	14 480	5 245	32 120	—	—	72 176
1911-1915..	13 120	14 044	—	924	—	4 620	1 740	—	1 430	98	71 774
1916-1920..	13 672	16 376	—	2 704	—	13 520	4 125	—	9 395	564	70 590
1921-1923..	17 840	23 987	—	6 147	—	18 441	3 960	—	13 481	407	56 019
1924-1926..	25 612	27 785	—	2 173	—	6 519	1 000	—	1 689	540	55 333
1927-1931..	39 770	32 045	7 725	—	38 625	—	4 365	42 990	—	—	78 366
1932-1936..	38 024	41 541	—	3 517	—	17 585	8 435	—	9 130	2 180	73 522
1937-1941..	44 155	44 607	—	452	—	2 260	7 210	21 450	—	—	75 600
1942-1943..	58 295	49 368	8 927	—	17 854	—	6 000	10 875	34 729	57 146	167 500
1944-1945..	109 196	130 106	—	20 910	—	41 820	4 250	—	37 570	—	130 000
1946..	242 851	232 225	10 626	—	10 626	—	7 075	17 701	—	—	147 700
1947..	336 782	348 107	—	11 325	—	11 325	3 135	—	8 190	—	139 300
1948-1949..	589 456	513 480	75 976	—	151 952	—	11 195	163 147	2 450	—	313 300
1950..	672 865	648 730	24 135	—	24 135	—	—	24 135	—	—	186 800
1951..	865 016	823 432	41 584	—	41 584	—	3 175	44 759	645	—	232 200
1952-1954..	1 134 605	991 962	142 643	—	427 929	—	6 100	434 029	—	—	656 000
1955-1956..	1 349 597	1 269 705	79 892	—	159 784	—	15 925	175 709	—	—	828 000
1957-1959..	1 721 790	1 578 290	143 500	—	430 500	—	14 600	445 100	2 000	—	1 214 500
1960 (en NF)	23 064,14	21 134	1 930	—	1 930	—	28 020	19,50	29 970	—	42 018

a) Dont legs Giffard 22 000 F.

b) Dont prêt de 3 000 F.

c) Dont indemnité Incendie 20 500 F., crédit d'impression de Berger-Tevrault 7 000 F. et participation de l'I.I.S. 8 000 F.

d) Équilibre obtenu par prélèvement de 1 408 F sur les annuités de rachat en 1888.

a) Dans ses premières années d'existence, la Société a prospéré lentement : la preuve de cette prospérité relative est dans le fait qu'elle avait réalisé avant la guerre de 1870 une économie de 9 000 F (déclaration LEGOYR, procès-verbal mars 1872) : ce chiffre comprend sans doute les cotisations de rachat. A la même séance, le Docteur LUNIER fait remarquer que la situation financière de la Société n'est rien moins que désespérée, puisqu'elle a des réserves dont l'aliénation lui permet d'acquitter ses dettes et d'attendre la rentrée des cotisations et abonnements arriérés. Il importe seulement que cette rentrée s'opère avec toute l'activité possible.

Les années suivantes sont difficiles, et jusqu'en 1890, l'équilibre est difficilement obtenu. La Société n'a pas de réserves libres. Pour couvrir les frais de l'ouvrage du 25^e anniversaire, il est nécessaire de prélever sur le capital des versements de rachat. Dans les bilans de l'époque, le capital libre comprend essentiellement le montant des cotisations et des abonnements arriérés. Le bilan est gonflé par un poste matériel qui comprend les deux corps de bibliothèque et les journaux en stock (à 50 % de leur valeur jusqu'en 1886).

	En caisse	Cotisations et abonnements arriérés	Placements libres	Imprimés	Bibliothèque
Fin 1882	152	816	—	10 000	1 950
1883	23	1 504	—	10 000	3 900
1884	9	2 516	—	10 000	4 120
1885	92	3 125	—	10 000	4 000
1886	618	3 073	—	10 000	3 600
1887	577	2 866	450	1 000	3 230
1888	72	1 895	86	1 000	2 870
1889	152	1 910	—	950	2 550
1890	2 121	1 572	—	900	2 000
1891	2 582	2 088	4 825	800	1 500
1892	2 866	1 750	4 883	600	1 000
1893	1 966	1 191	6 444	500	500
1894	1 753	885	6 311	400	—
1895	1 762	550	6 878	300	—

b) La situation s'améliore en 1891, du fait d'un arbitrage sur la rente 3 % qui produit 3 361 F. Dans les années suivantes, la libération des cotisations de membres à vie décédés et de légers excédents de recettes sur les dépenses permettent d'accroître peu à peu le capital libre : 9 000 F fin 1896, 14 700 F fin 1899.

c) Le versement du legs GIFFARD porte ce capital à 37 000 F fin 1900. La Société devient riche : ce capital représente alors plus de trois années de dépenses. Il varie peu jusqu'à fin 1906 (39 900).

d) L'octroi d'une indemnité de 20 500 F pour les collections incendiées et le versement de trois legs permettent de porter le capital libre à 67 200 F fin 1907 et à 72 400 F fin 1912.

e) Pendant et après la 1^{re} guerre mondiale, le budget de la Société est le plus souvent en déficit. Le capital libre se réduit à 55 300 F fin 1926.

En 1927, un arbitrage constate la dépréciation du portefeuille titres ; fin 1927, le capital libre n'est plus que de 28 800 F, en réduction de 60 % sur celui de 1912, alors que le niveau des prix est multiplié par 5. Ce capital libre ne représente plus qu'une année de dépenses.

f) Grâce à quelques exercices favorables, le capital libre remonte à 78 400 F en 1931. Jusqu'en 1937, il oscille entre 72 000 et 80 000 F. Un nouvel arbitrage en 1938 ramène le capital libre à 53 000 F.

g) A la suite de recettes exceptionnelles, d'économies forcées sur le journal en 1942-1943, et d'un arbitrage favorable, le capital libre s'élève à 167 500 F fin 1943.

De 1944 à 1947, il oscille entre 130 000 et 150 000 F. L'équilibre des comptes est péniblement atteint.

h) Après deux exercices favorables, 1948-1949, le Conseil décide d'amortir les moins-values sur le portefeuille et le capital libre retombe à 140 000 F.

i) Depuis 1951, nous avons réussi à faire chaque année quelques économies, si bien qu'à fin 1959, le capital libre atteint 1 215 000 F.

Calculé de la même manière, il atteint fin 1960 du fait de recettes exceptionnelles 42 018 NF. Mais ce chiffre mérite quelques commentaires :

Au bilan de la Société fin 1960, l'actif s'élève à 52 210 NF. Il lui correspond les postes suivants :

1) Capital réservé comprenant :

— Dotation (300 NF + 10 % du montant des revenus libres de 1958 à 1960 + Cotisations des membres rachetés)	3 684
— Revenus réservés des dons et legs	827
— Cotisations reçues d'avance	254
— Dettes diverses	427
Ensemble	5 192 NF

2) Provision pour frais de commémoration du Centenaire :

— Prélèvements sur les comptes de PP des exercices 1954 à 1960	6 280
— Produit de l'appel 1960 aux membres rachetés	3 020
— Produit des contributions exceptionnelles des organismes membres	25 500
	34 800
à déduire : frais déjà exposés en 1960	500
Total net	34 300 NF

3) Dépenses engagées ou devant l'être prochainement :

— Provision pour Journal 4 ^e trimestre 1960	5 000 NF
--	----------

La dépense réelle s'est élevée à 4 523 NF. La différence, soit 477 NF, vient en augmentation du capital libre.

— Provision pour annuaire	1 700 NF
-------------------------------------	----------

L'annuaire étant triennal, cette provision augmentée des frais exposés en 1959 et 1960 doit correspondre aux 2/3 de la dépense des trois années 1959 à 1961. Or nous connaissons maintenant le coût de l'annuaire 1961. La provision fait apparaître une insuffisance de 389 NF à retrancher du capital libre.

	Dépense	Provision
1959	230 NF	750 NF
1960	250 NF	950 NF
1961	3 374 NF	
	3 854 NF	1 700 NF
dont 2/3	2 569	— 480 = 2 089 NF
Insuffisance de provision		— 389 NF

4) Le C. N. R. S. nous a versé en 1961 au titre de 1960 un complément de subvention de	500 NF
--	--------

5) Capital réellement libre	6 018 NF
---------------------------------------	----------

auquel s'ajoutent :

Boni sur prévision dépenses Journal	477
Insuffisance de provision dépenses Annuaire	— 389
Complément de subvention	500
Ensemble	6 606 NF

En somme, le capital réellement libre s'élève aujourd'hui à 6606 NF. On peut y ajouter la provision pour frais de commémoration du Centenaire : mais la plus grande partie de celle-ci a pour origine les versements spéciaux faits par nos membres en 1960. En ajoutant au capital libre déterminé ci-dessus, les excédents enregistrés dans nos Comptes de 1954 à 1960 et mis en réserve pour le Centenaire, nous obtenons un montant de capital libre de

$$6\ 606 + 6\ 280 = 12\ 886\ \text{NF}$$

qui peut être comparé aux chiffres antérieurs.

En résumé l'évolution du capital libre a été la suivante (en milliers de francs) :

Fin 1889	0,2	+	72,2
Fin 1914	72,4	{	— 20,2
Fin 1939	52,2		
Fin 1960	1 288,6	+	1 236,4

Déduction faite des prélèvements effectués à trois reprises sur les fonds du legs Coste, l'enrichissement de la période 1890-1914 se ramène à 68 900 F et l'appauvrissement de la période 1915-1939 atteint 23 700 F.

Les variations constatées ci-dessus ont été obtenues de la façon suivante :

	1890-1914	1915-1939	1940-1960
Dons, legs et indemnités	54,3	1	2
Arbitrages et remboursements	3,0	— 35	— 88
Cotisations de membres à vie décédés	20,7	29	82
Balance des comptes	— 9,0	— 19	1 294
	68,9	— 23,7	1 290
A déduire versements à la dotation			— 54
			1 236

Avant 1914, la plus grande partie des ressources libres provient du legs Giffard (22 000) et de l'indemnité Incendie (20 500).

Entre les deux guerres, la perte vient essentiellement des moins-values constatées sur le portefeuille.

Depuis 1940, nous avons réussi, après une période d'équilibre précaire, à économiser 1 290 000 F. Des pertes ont encore été constatées sur le portefeuille, mais elles sont largement compensées à fin 1960 par des plus-values non comptabilisées (7 308 NF).

P. DEPOID

Annexe I — Statuts adoptés le 5 juin 1860

CHAPITRE I

BUT ET TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

ART. 1^{er} — Il est fondé à Paris une société savante ayant pour titre : SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS, et se proposant, par ses travaux et ses publications, de populariser les recherches statistiques.

ART. 2 — La Société publie, sous le titre de Journal de la Société de Statistique de Paris, un bulletin mensuel divisé en deux parties, la première consacrée à l'insertion des communications des membres et à l'analyse des débats dont elles ont été l'objet; la deuxième à la reproduction ou à l'analyse de tous les faits statistiques publiés officiellement tant en France qu'à l'étranger.

Le recueil de la Société est adressé gratuitement à tous ses membres.

ART. 3 — La Société se propose, en outre, de fonder une chaire de statistique comparée, enseignement entièrement nouveau en France, et qu'elle considère comme indispensable au succès de sa mission.

ART. 4 — Elle encourage les études statistiques, en distribuant, chaque année, sur le rapport d'une commission spéciale, des médailles d'honneur aux personnes qui lui ont adressé les meilleurs travaux, imprimés ou manuscrits, ou qui ont le mieux résolu les questions qu'elle a mises au concours.

Les membres de la commission d'examen sont exclus de ce concours.

ART. 5 — Aucune lecture ne peut être faite sans communication préalable du manuscrit au bureau, au moins quinze jours avant la séance dans laquelle elle doit avoir lieu.

ART. 6 — Est interdite toute lecture qui contiendrait une appréciation quelconque des actes politiques du gouvernement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ou une attaque contre l'un des cultes reconnus par l'État.

ART. 7 — La Société a le droit d'insérer dans son recueil, si elle le juge convenable, toute communication qui lui aura été faite.

CHAPITRE II

CONDITIONS D'ADMISSION ET ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

ART. 8 — Le nombre des membres de la Société est illimité. Ils se divisent en membres titulaires et membres correspondants français ou étrangers. Les premiers reçoivent seuls le recueil de la Société. Les membres correspondants qui se trouvent accidentellement à Paris peuvent assister aux séances de la Société.

ART. 9 — La cotisation des membres titulaires est fixée à 25 F par année, payables en une seule fois dans les premiers jours de janvier de chaque année. La cotisation annuelle peut être convertie en une somme une fois payée de 250 F. Tout membre en retard pendant une année de payer sa cotisation, peut être considéré comme démissionnaire et rayé du tableau par une simple décision du bureau. Cette décision est rapportée, si le sociétaire justifie d'une absence ou de toute autre circonstance considérée par le bureau comme une excuse suffisante.

ART. 10 — Aucun membre nouveau, soit titulaire, soit correspondant, ne peut être admis que sur la présentation de deux sociétaires au moins et à la majorité absolue des membres présents. L'élection n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

ART. 11 — Le Bureau de la Société se compose d'un président d'honneur, d'un président, de quatre vice-présidents, d'un secrétaire perpétuel, de deux secrétaires adjoints et d'un trésorier. Ses membres, moins le président d'honneur et le secrétaire perpétuel, sont réélus tous les ans, à la majorité absolue des voix. Ils sont indéfiniment rééligibles.

ART. 12 — Le Président signe la correspondance de la Société. Il peut, toutefois, pour les affaires ordinaires, ou en cas d'absence, déléguer la signature au secrétaire perpétuel. Les diplômes d'admission, ainsi que les procès-verbaux des séances, sont nécessairement signés par lui.

En cas d'absence du président, les vice-présidents sont appelés au fauteuil par rang d'âge. Ils ont, dans ce cas, les mêmes droits et devoirs que le Président. En cas d'absence des vice-présidents, l'assemblée appelle un de ses membres au fauteuil à la simple majorité des voix.

En cas de partage, le président a voix prépondérante. Il représente la Société dans ses rapports avec l'autorité et le public.

ART. 13 — L'administration de la Société et la direction de son journal sont confiées au Bureau. Le secrétaire perpétuel rend compte, dans la première séance de chaque année, de la situation de la Société pendant l'année précédente. Ce compte est écrit et déposé, avec les pièces à l'appui, dans la salle des séances où il peut en être pris connaissance, pendant un mois, par les sociétaires. Il est arrêté et approuvé par l'assemblée dans la séance suivante.

ART. 14 — Le Président, après avoir pris l'avis du bureau, peut soumettre l'étude de questions spéciales à l'examen de commissions dont il choisit les membres.

ART. 15 — La Société se réunit une fois par mois. Ses réunions mensuelles sont indépendantes de celles qui pourraient être provoquées extraordinairement, soit spontanément par le bureau, soit sur une demande signée par dix membres au moins de la Société.

En outre des réunions ordinaires, la Société tient tous les ans une séance publique, dans laquelle elle décerne les prix qu'elle a institués.

ART. 16 — Aucune rétribution ou traitement ne peut être accordé aux membres du Bureau.

ART. 17 — La liste des membres de la Société, avec l'indication de leur adresse, est publiée tous les ans, dans le numéro de janvier du Recueil de la Société.

ART. 18 — Les présents statuts ne pourront être modifiés qu'à la suite d'une convocation spéciale et seulement à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

Annexe II — Statuts adoptés le 4 mai 1872 et approuvés par le Conseil d'État le 30 janvier 1873

CHAPITRE 1^{er}

BUT ET ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

ART. I — La Société de Statistique de Paris se propose de populariser les recherches statistiques par ses travaux et ses publications.

ART. II — Le nombre des membres de la Société est illimité. Ils se divisent en membres honoraires, membres titulaires et membres correspondants français et étrangers.

ART. III — La cotisation des membres titulaires est fixée par le règlement intérieur. Tout membre, en retard pendant une année de payer sa cotisation, peut être considéré comme démissionnaire et rayé du tableau par une simple décision du Conseil; cette décision est rapportée, si le sociétaire justifie d'une absence ou de toute autre circonstance considérée par le Conseil comme une excuse suffisante.

ART. IV — Aucun membre nouveau, soit titulaire, soit correspondant, ne peut être admis qu'après en avoir fait la demande par lettre adressée au président, ou sur la présentation de deux sociétaires. L'élection n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la réception de la lettre ou de la présentation.

ART. V — Un Conseil choisi parmi les membres titulaires résidant dans les départements de la Seine, de la Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne, est chargé de veiller aux intérêts matériels, moraux et scientifiques de la Société.

ART. VI — Le Conseil se compose du Président de la Société, de trois vice-présidents, du secrétaire général, du trésorier archiviste et de six membres, parmi lesquels le Conseil choisit lui-même, chaque année, le secrétaire des séances.

ART. VII — Le Président est élu pour un an, le secrétaire général et le trésorier archiviste pour trois ans. Les vice-présidents et les autres membres du conseil sont renouvelés chaque année par tiers à tour de rôle. Les premières années le sort désigne le vice-président et les conseillers qui doivent sortir.

ART. VIII — Aucun des membres du Conseil, à l'exception du secrétaire général et du trésorier archiviste, n'est immédiatement rééligible. Toutefois le président et le vice-président à élire chaque année peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou parmi les membres sortants.

Les anciens présidents de la Société font de droit partie du conseil.

CHAPITRE II

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

ART. IX — La Société se réunit une fois par mois. Ses réunions mensuelles sont indépendantes de celles qui pourraient être provoquées extraordinairement, soit spontanément par le Conseil, soit sur une demande signée par dix membres au moins de la Société.

ART. X — Aucune lecture ne peut être faite sans communication préalable du manuscrit au Président, huit jours au moins avant la séance dans laquelle elle doit avoir lieu.

ART. XI — Est interdite toute lecture qui contiendrait une appréciation quelconque des actes politiques du Gouvernement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ou une attaque quelconque contre l'un des cultes reconnus par l'État.

ART. XII — Les présents statuts ne pourront être modifiés qu'à la suite d'une convocation spéciale, et seulement à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

Annexe III — Donation de la bibliothèque de la Société à la Faculté de Droit

Paris, le vingt-deux juillet mil neuf cent vingt.

Monsieur le Doyen,

Comme suite aux conversations et échanges de vues qui ont eu lieu entre nous, j'ai l'honneur de vous indiquer ci-après, les conditions auxquelles pourrait avoir lieu la donation de notre bibliothèque à la Faculté de Droit de Paris.

1 — Notre don manuel comprend, sans aucune restriction ou réserve, tous les ouvrages de quelque nature qu'ils soient, livres, collections ou revues, qui se trouvent dans le local où nous tenons actuellement nos réunions, et que nous estimons à douze mille volumes environ.

2 — L'entrée en jouissance aura lieu lorsque la bibliothèque de la Faculté de Droit aura reçu les agrandissements projetés. Dès à présent nous consentons à ce qu'il soit pris possession des ouvrages qu'il vous serait possible de placer dans la bibliothèque de la Faculté.

3 — En attendant la prise de possession complète et définitive de notre bibliothèque par la Faculté, nous en gardons, à nos frais, la gestion.

4 — Dès que la bibliothèque sera rentrée définitivement dans celle de la Faculté, le catalogue des livres qui seront acquis sera tenu à jour par vos soins.

5 — Tous les livres provenant de notre don seront frappés d'un timbre rappelant leur origine.

6 — Ces livres seront traités comme les ouvrages existant déjà dans la bibliothèque de la Faculté. Leur déplacement sera toujours possible, suivant les besoins du service.

7 — A partir du jour où le décret d'autorisation aura été rendu, il sera mis à la disposition des membres de la Société, sur demande du Secrétaire Général de ladite Société, des cartes spéciales d'entrée à la bibliothèque de la Faculté de Droit.

8 — Il sera mis aussi à la disposition de la Société, une salle de réunion pour les séances de son Comité et une salle plus grande pour ses séances spéciales, sans que le nombre de ces séances puisse dépasser dix par an.

Tous frais de chauffage, éclairage et gardiennage seront à la charge de la Faculté.

9 — Les jours et heures de la réunion seront annoncés au Secrétaire de la Faculté, au moins huit jours à l'avance.

10 — Les frais de convocations restent à la charge de la Société.

11 — La Faculté et la Société se réservent d'établir plus tard des liens intellectuels entre elles. Dès à présent, il est convenu que les Professeurs et les candidats à l'agrégation pourront assister à nos séances générales.

D'un autre côté, il sera possible, pour la Société, de déléguer tels ou tels de ses membres pour faire des conférences à la Faculté sur les questions qui ressortissent à son objet et sous réserve de l'approbation de l'autorité supérieure.

Je serais heureux, Monsieur le Doyen, d'arriver avec vous à un accord qui, en établissant des relations étroites entre la Faculté et la Société, permettra un échange de documentation, de travaux et d'enseignement susceptible d'avoir la plus heureuse influence sur le développement de la science économique et de la statistique.

Veuillez agréer, Monsieur le Doyen, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président de la Société de Statistique,

G. DELAMOTTE

Annexe IV — Admission de nouveaux membres. Effectif de la Société de 1860 à 1960

	Admissions			Effectif de la Société (en fin d'année)							
	Membres titulaires et correspondants français (a)	Sociétés	Membres honoraires associés (a)	Membres d'honneur	Membres titulaires (a)	Membres correspondants	Sociétés	Ensemble (a)	Membres honoraires associés (a)	Total général (a)	Membres titulaires à vie (a)
1860. . . .	177		—		175			175	—	175	
1861. . . .	11		38					(167)	(38)	(205)	
1862. . . .	3		—		150			150	38	188	
1863. . . .	3		1					(133)	(37)	(170)	2
1864. . . .	13		—		126			126	35	161	
1865. . . .	8		—					(120)	35	(155)	
1866. . . .	3		—					(108)	35	(143)	
1867. . . .	17		—					(114)	35	(149)	
1868. . . .	4		—		106			106	35	141	
1869. . . .	8		—					(109)	35	(144)	
1870. . . .	10		—					(114)	(34)	(148)	
1871. . . .	—		—					(109)	(33)	(142)	
1872. . . .	3		—					(107)	(32)	(139)	
1873. . . .	2		3					(102)	(34)	(136)	
1874. . . .	4		2					(103)	(35)	(138)	
1875. . . .	4		1					(102)	(35)	(137)	
1876. . . .	4		1					(101)	(35)	(136)	
1877. . . .	11		1		107	3		110	35	145	27
1878. . . .	8		2								
1879. . . .	8		1		80	4		84	36	120	31
1880. . . .	3		—		81	3		84	29	113	30
1881. . . .	28		—		109	5		114	44	158	42
1882. . . .	238		11	1	324	6		331	55	386	78
1883. . . .	46		16	1				(360)	(70)	430	(88)
1884. . . .	67		9	1				(412)	(75)	487	(103)
1885. . . .	32		18	2				(396)	(91)	(487)	(112)
1886. . . .	23		1	2				(370)	(90)	(460)	(123)
1887. . . .	14	1	1	3			1	(337)	(88)	(425)	(127)
1888. . . .	14		—	4	291	6	1	302	85	387	131
1889. . . .	19		1	4	285	7	1	297	84	381	136
1890. . . .	19		3	4	283	5	1	293	80	373	138
1891. . . .	13		1	2	276	5	1	284	76	360	137
1892. . . .	24	1	—	2	273	8	2	285	73	358	137
1893. . . .	12		—	2	266	9	2	279	73	352	133
1894. . . .	30	12	2		277	12	14	303	72	375	136
1895. . . .	10		—		277	12	14	303	72	375	135
1896. . . .	15		—		270	13	14	297	70	367	132
1897. . . .	54	-2	4		291	40	15	346	74	420	127
1898. . . .	13		1		288	39	15	342	73	415	127
1899. . . .	17		1		280	37	15	332	72	404	128
1900. . . .	11		2		276	41	15	332	72	404	125
1901. . . .	5		1		255	36	15	306	73	379	121
1902. . . .	16		2		256	32	14	302	72	374	122
1903. . . .	10		—		256	31	14	301	72	373	120
1904. . . .	9		—		247	28	14	289	71	360	116
1905. . . .	10		2		248	26	14	288	73	361	113

	Admissions			Effectif de la Société (en fin d'année)							
	Membres titulaires et corres- pondants français (a)	Sociétés	Membres honoraires associés (a)	Membres d'honneur	Membres titulaires (a)	Membres corres- pondants	Sociétés	Ensemble (a)	Membres honoraires associés (a)	Total général (a)	Membres titulaires à vie (a)
1906. . . .	14				247	27	14	288	73	361	109
1907. . . .	23		1		255	30	14	299	72	371	105
1908. . . .	8		1		252	28	14	294	70	364	100
1909. . . .	28		2		266	30	14	310	67	377	97
1910. . . .	35	1	2		291	33	15	339	68	407	103
1911. . . .	20				292	33	15	340	68	408	100
1912. . . .	23		1		297	33	15	345	66	411	101
1913. . . .	41		1	1	325	31	14	371	70	441	162
1914. . . .	18		1	1	321	31	14	367	52	419	100
1915. . . .	9		1	1	318	29	14	362	52	414	98
1916. . . .	21			1	333	28	14	376	52	428	94
1917. . . .	13			1	340	27	14	382	51	433	97
1918. . . .	14		1	1	347	27	14	389	49	438	95
1919. . . .	38		1	1	371	26	14	412	48	460	101
1920. . . .	34		1	1	392	24	14	431	48	479	105
1921. . . .	43			2	408	13	14	437	48	485	110
1922. . . .	30			2	423	12	14	451	48	499	109
1923. . . .	59	2	1	2	465	11	16	494	49	543	108
1924. . . .	40		2	2	480	10	16	508	48	556	109
1925. . . .	34		1	2	500	9	16	527	47	574	109
1926. . . .	29			2	508	10	16	536	48	584	114
1927. . . .	52			2	538	7	16	563	49	612	121
1928. . . .	85	2		2	606	6	18	632	45	677	126
1929. . . .	57			2	646	6	18	672	44	716	136
1930. . . .	55			2	673	6	18	699	43	742	147
1931. . . .	57	1		3	706	6	19	734	42	776	149
1932. . . .	26	1	1	2	692	5	20	719	43	762	149
1933. . . .	33			2	694	5	18	719	42	761	150
1934. . . .	40			1	690	5	17	713	39	752	151
1935. . . .	39	2		1	703	5	19	728	38	766	156
1936. . . .	50		1	1	703	4	19	727	38	765	160
1937. . . .	46			1	706	4	19	730	36	766	168
1938. . . .	46	1		1	675	4	20	700	36	736	167
1939. . . .	33			1	668	4	20	693	35	728	167
1940. . . .	13			1	638	4	20	663	35	698	162
1941. . . .	45			1	634	4	19	658	35	693	165
1942. . . .	115	35		1	720	4	53	778	35	813	169
1943. . . .	40	5			742	4	53	804	35	839	175
1944. . . .	50	8			770	4	65	839	35	874	181
1945. . . .	37	3			756	3	67	826	35	861	190
1946. . . .	49				753	3	58	814	32	846	198
1947. . . .	42	3	1		756	3	52	811	30	841	205
1948. . . .	29	1	1		747	2	52	801	30	831	196
1949. . . .	52	5			744	2	54	800	30	830	196
1950. . . .	26				738	2	53	793	30	823	196
1951. . . .	31	3			743	1	52	796	29	825	192
1952. . . .	32	5			730	1	57	788	29	817	189
1953. . . .	43	27			735	1	84	820	28	848	184
1954. . . .	30	3			725	1	88	814	28	842	177
1955. . . .	16	2			723	1	88	812	27	839	173
1956. . . .	30				728		86	814	27	841	165
1957. . . .	22	9			713		94	807	23	830	163
1958. . . .	28				724		93	817	23	840	161
1959. . . .	21	2	1		728		91	819	22	841	158
1960. . . .	72	2	2		782		92	874	23	897	155

a) Nombres incomplets de 1861 à 1887. Les chiffres entre parenthèses sont des estimations.

Annexe V. — Distribution des membres en activité à certaines dates selon l'année d'admission

Année d'admission	Nombre d'admissions	1-1863	1-1865	1-1869	6-1878	1-1881	1-1883	1-1889	1-1893	1-1897	1-1901	1-1906	1-1911	1-1916	1-1921	1-1926	1-1931	1-1936	1-1941	1-1946	1-1951	1-1956	1-1961
Juin 1860 . . .	187	119	85	52	31	16	17	11	11	8	8	3	2	1	1								
1860 . . .	20	18	12	17	2	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—								
1861-1864 . . .	33	13	23	15	8	7	6	5	4	4	4	3	1	—	—								
1865-1868 . . .	39			34	25	16	14	9	7	6	5	2	2	1	—								
1869-1873 . . .	32				20	10	17	6	4	4	3	3	2	2	2								
1874-1877 . . .	22				22	19	18	11	10	9	9	7	6	4	3								
1878-1881 . . .	47					18	44	25	19	16	13	10	9	7	3								
1882 . . .	235						234	105	71	62	43	27	20	14	11	2	1						
1883-1884 . . .	113							66	47	36	29	23	21	13	14	7	3						
1885-1888 . . .	83							59	41	34	29	26	24	13	16	9	6						
1889-1892 . . .	75								67	58	45	38	31	23	16	11	10						
1893-1896 . . .	67										80	49	23	19	17	13	11						
1897-1900 . . .	96												40	32	26	17	14						
1901-1905 . . .	50												108	82	79	60	45						
1906-1910 . . .	108													98	83	64	48						
1911-1915 . . .	111														130	104	90						
1916-1920 . . .	120															203	170						
1921-1925 . . .	206																271						
1926-1930 . . .	278																						
1931-1935 . . .	195																						
1936-1940 . . .	188																						
1941-1945 . . .	287																						
1946-1950 . . .	198																						
1951-1955 . . .	162																						
1956-1960 . . .	173	150	125	108	108	87	940	297	281	283	313	272	326	346	419	511	684	710	644	759	746	780	782

Annexe VI. — Montant annuel des subventions

Exercice d'attribu- tion	Instruc- tion publique	Conseil Municipal de Paris	Agri- culture	Conseil Général de la Seine	Travail	Agents de Change	Subventions exceptionnelles	Total	Indice Prix de détail à Paris (a)	Montant subventions à prix constants
1875-1877. .	300	—	—					300	0,92	330
1878-1882. .	300	1 000	—					1 300	0,92	1 420
1883-1885. .	300	1 000	1 200					2 500	0,85	2 950
1886-1889. .	300	—	1 200					1 500	0,83	1 810
1890-1891. .	300	1 000	1 200				500 (Tr. Pub.)	3 000	0,88	3 420
1892.	300	1 000	1 200				500 (Instr. Pub.)	3 000	0,90	3 350
1893-1899. .	300	1 000	1 200					2 500	0,84	2 980
1900.	300	1 000	1 200	200				2 700	0,85	3 180
1901.	300	1 000	1 200	500				3 000	0,86	3 500
1902.	300	1 000	960	500				2 760	0,84	3 300
1903.	300	1 000	1 140	500				2 940	0,84	3 510
1904.	300	1 000	1 150	500				2 950	0,81	3 650
1905-1906. .	300	1 000	1 200	500				3 000	0,83	3 620
1907.	300	1 000	1 100	500				2 900	0,85	3 420
1908.	300	1 000	1 100	350	240			2 980	0,87	3 450
1909.	300	1 000	1 100	350	300			3 050	0,87	3 520
1910-1912. .	300	1 000	1 200	500	300			3 300	0,95	3 480
1913.	300	1 000	1 200	500	360			3 360	1	3 360
1914.	300	700	1 200	500	360			3 060	1	3 060
1915-1916. .	300	1 000	1 200	500	360			3 360	1,27	2 640
1917-1918. .	300	500	1 200	500	360			2 860	1,83	1 560
1919.	300	1 000	1 200	500	360			3 360	2,59	1 290
1920.	300	1 000	1 200	500	600			3 600	3,57	1 010
1921.	300	1 000	1 200	1 000	320			3 820	3,12	1 220
1922.	300	1 000	1 200	1 000	240			3 740	3,00	1 250
1923.	300	1 500	1 200	500	240			3 740	3,33	1 120
1924.	300	1 000	1 200	500	450			3 450	3,80	910
1925.	300	1 000	1 200	—	540			3 040	4,07	750
1926.	300	—	1 000	500	540			2 340	5,30	440
1927.	300	1 000	1 000	500	675			3 475	5,53	630
1928.	300	—	600	500	675			2 075	5,52	380
1929.	300	1 000	1 000	1 500	675			4 475	5,86	760
1930.	375	1 000	800	500	675			3 350	5,90	570
1931.	1 000	1 000	1 500	500	675			4 675	5,67	820
1932.	750	500	1 500	500	675			3 925	5,17	760
1933.	1 000	—	700	—	675			2 375	5,00	475
1934.	850	880	600	500	—			2 830	4,79	590
1935.	850	900	546	—	—			2 296	4,39	520
1936.	785	—	500	—	—			1 265	4,71	270
1937.	850	—	500	650	—			2 000	5,93	340
1938.	850	—	500	—	—		1 000 (Aff. Etr.)	2 350	6,73	350
1939.	850	—	500	—	—	500		1 850	7,17	260
1940.	850	—	—	—	—	500	10 000 (CNRS)	11 350	8,51	1 340
1941.	—	—	500	—	—			500	9,98	50
	CNRS	INED				Agents de Change				

a) Études statistiques INSEE, octobre 1957, p. 121 (base 1 en 1914).

Annexe VII — Tarifs d'imprimerie appliqués au Journal de 1914 à 1960

	Tirage	Composition Papier Tirage par feuille de 16 pages	Couverture	Façonnage	Mise sous bande	Surcharges et Corrections		Nombre d'heures par feuille
			par numéro			Par heure	Par feuille	
1914-1915 (a)	850	101,25	27,5	30,2	14,2	0,85	54,8	64,4
1916	—	128,5	54			1		
1917	—	156	60			1,50		
1918	—	224	72			1,75		
Juin 1919	—	275,5	72			8		
Juillet 1920	—	530	85			6		
(b)								
1925	950	410						
Avril 1926	—	450						
1927	—	520	87,25			7		
1930	950	572	87,25			10		
1935	1 300	622	106,5			—		
—	—	587,5	105			10		
1937	—	720	133	106	36	12	226	18,8
1938	—	896	165			15		
1939	1 300	1 014,5	188	146	48	17,25	188	8,0
—	1 500	1 057,5	205	168		—		
1942	—	1 005	195	145	36	16,4	205	12,5
1943	—	1 005	195	181	38	16,4	526	32,1
Janvier 1944	—	2 520	560	141	116	35	398	9,7
Septembre 1944	—	3 442	820	183	166	80	1 805	22,6
Janvier 1946	—	3 522	838	187	186	82	3 134	38,3
Septembre 1946	—	4 580	1 090	243	250	106	2 233	21,0
Novembre 1947	—	5 163	1 230	275	292	159	3 508	22,0
Novembre 1948	—	5 935	1 415	316	353	188	3 126	17,1
						Surcharges	Corrections	
1950	—	9 775	2 475	1 088	1 888	215	430	21,7
1951	—	14 663	3 713	1 632	2 838	322,5	430	30,5
1952	—	20 528	5 198	2 285	4 096	451,5	430	24,3
1953	—	21 994	5 570	2 448	4 386	484	430	19,6
1955	—	27 419	6 942	3 052	5 641	602	430	41,5
1956	—	29 081	7 363	3 237	5 986	640	430	22,5
1957	—	30 742	7 784	3 422	6 447	676		29,5
1958	—	32 404	8 205	3 607	6 772	713		25,4
Nouvelle présentation								
1959	—	46 400	27 000	23 750	6 338	760	20 020	26,3
1960	—	49 440	28 840	25 750	6 685	824	13 730	16,7

a) Jusqu'en 1914, ristourne en fin d'année de 500 F représentant 6,7 % de la dépense totale.

b) De 1921 à 1925, notre documentation est incomplète.